

FONDATION
Abbé Pierre

L'état du mal-logement en France 2020

RAPPORT ANNUEL #25



CHAPITRE 1

Seul face au mal-logement

Introduction

Personnes seules ? Isolés ? Ménages unipersonnels ? Ménages « solos » ? « Mono-résidentialité » ? Mono-habitants ? Autant de termes et de notions pour désigner **un phénomène démographique devenu aujourd'hui majeur, celui des ménages d'une seule personne¹, qui concerne 35 % des ménages français**. Dans les centres-villes des grandes métropoles, la proportion peut même dépasser les 50 %.

Personnes âgées, jeunes en début de carrière et de parcours résidentiel, personnes migrantes, célibataires, couples séparés... Tout le monde peut vivre seul à un moment dans sa vie. La mono-résidentialité est portée par trois évolutions démographiques majeures survenant à trois moments de la trajectoire de vie des individus :

- le report par les jeunes des engagements dans la vie adulte et dans l'établissement conjugal (fin tardive des études, célibat prolongé...),
- les ruptures conjugales plus fréquentes,
- et enfin le vieillissement des populations qui laisse souvent des personnes seules pendant de longues années, avec un primat des veuves sur les veufs en raison d'un différentiel de mortalité entre les sexes à la vieillesse et d'un écart d'âge moyen au sein des couples.

Le phénomène n'est pas récent : c'est l'une des principales manifestations sur le long terme de l'évolution des types de ménages. La nouveauté réside dans le fait qu'il gagne en ampleur et aggrave la distorsion croissante entre le besoin de logements abordables et l'offre disponible. Or, ce phénomène massif est appelé à perdurer et à s'amplifier, même si les évolutions les plus spectaculaires sont sans doute derrière nous. Cet accroissement des personnes seules est un bouleversement social majeur des dernières décennies et constitue l'une des causes structurelles de la crise du logement en France.

Cette solitude croissante, qu'elle soit momentanée ou habituelle, choisie ou subie, expose fortement au mal-logement. Seul, on dispose de revenus plus faibles², on s'oriente vers de plus petits logements, moins nombreux sur le marché (surtout dans le parc social qui vise traditionnellement les familles) et plus chers au mètre

¹ Selon l'Insee « un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Remarque : les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abri, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage ».

² Cette caractéristique est partagée également par les familles monoparentales. C'est la raison pour laquelle leur situation sera parfois évoquée au cours de ce chapitre essentiellement consacré aux personnes vivant seules sans enfant.

carré (surtout dans le parc privé). Avec un taux d'effort plus élevé que la moyenne, la moindre évolution défavorable ou dépense imprévue entraîne le risque de perdre son logement. Surreprésentées parmi les mal-logés, concentrées dans les formes résidentielles les plus précaires, **la part des personnes seules sans domicile est d'autant plus** élevée qu'elles sont moins susceptibles que les couples ou les familles d'accéder aux dispositifs d'hébergement. À ces difficultés, s'ajoute parfois **un fort isolement social** qui complique le recours aux aides.



Habiter seul, être isolé, souffrir de solitude

La plupart des travaux récents distinguent trois notions relatives à l'isolement, selon qu'il est lié à l'habitat, au réseau social d'un individu ou à son sentiment. Ces trois notions ne se superposent pas toujours.

Habiter seul concerne les ménages unipersonnels, qui occupent seuls leur logement. Ils peuvent néanmoins avoir des relations sociales riches (famille, travail, loisirs...), et ne pas souffrir du sentiment de solitude.

Être isolé socialement renvoie à la faiblesse des relations sociales (familiales, amicales, affinitaires, professionnelles, territoriales). Une personne isolée socialement peut néanmoins vivre en famille et ne pas ressentir de solitude.

Souffrir de la solitude est un sentiment, par définition très subjectif et individuel, de ne compter et de ne pouvoir compter sur personne. On peut être entouré et se sentir seul.

Ce chapitre est consacré aux conditions de logement des personnes habitant seules, tout en analysant les liens entre le mal-logement qu'elles subissent et leur éventuel isolement social. Leurs témoignages expriment souvent un fort sentiment de solitude.

Le mal-logement est lui-même une cause d'isolement : impossibilité ou honte à l'idée de recevoir chez soi, séparation des membres de la famille ou éloignement de son réseau imposé par les réponses institutionnelles et les difficultés d'accès au logement... **Il en est également la conséquence** dans la mesure où les personnes isolées sont plus vulnérables en cas de difficultés, en l'absence de proches en capacité de les héberger temporairement ou de les soutenir financièrement ou moralement, et où elles ont moins recours à leurs droits et aux aides. **L'isolement et le mal-logement sont deux phénomènes qui se renforcent mutuellement**, pouvant enfermer les personnes dans un cercle vicieux dont il est particulièrement difficile de s'extraire. Les personnes isolées sont alors doublement pénalisées : elles ne bénéficient ni du soutien de

leurs proches ni prioritairement de l'aide institutionnelle la plus conséquente (logements sociaux, hébergements, aides financières...), celle-ci étant tournée vers les familles³.

Plusieurs territoires commencent ainsi à s'intéresser à la question du logement et au mal-logement des personnes seules, que les élus, services publics, bailleurs et associations identifient aujourd'hui comme un enjeu majeur. **Le phénomène reste cependant encore peu pris en compte et de façon très diverse dans les politiques publiques et par les acteurs**, le (mal-)logement des personnes seules faisant principalement l'objet de solutions expérimentales ou destinées à un sous-public particulier d'isolés. L'ampleur du problème et son extension annoncée doivent pourtant nous inciter à examiner **de quelle manière les politiques de l'habitat mais aussi les politiques sociales peuvent s'adapter à la mono-résidentialité** et prendre en compte son pendant fréquent qu'est l'isolement social.

La montée en puissance démographique des personnes habitant seules questionne **un système de protection sociale et un parc de logements historiquement conçus pour des familles**, entendues comme des couples avec enfants, disposant d'un travail stable. Or, ce modèle n'est plus majoritaire. De nombreuses familles se décomposent, l'emploi se précarise et les salaires ne suivent plus, depuis longtemps, le coût du logement. La protection sociale et le secteur du logement **considèrent cependant encore trop souvent les personnes seules comme des ménages atypiques**, et s'adressent à elles sur le mode de l'exception, de l'expérimentation, de la dérogation, etc., alors qu'à bien des égards, cette situation devient tout à fait ordinaire. Il est dès lors de la responsabilité de la puissance publique d'adapter ses réponses dans une société moins normée, en faisant davantage de place aux choix opérés et aux aspirations à habiter seul dans son logement, et en prenant davantage en compte des parcours plus incertains et les contraintes qu'imposent les aléas de la vie, plus souvent causes de ruptures lorsque l'on est isolé que lorsque l'on peut faire jouer un réseau de solidarité familiale, amicale ou professionnelle.

³ Pascale Dietrich-Ragon, « L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle. Force et faiblesse des liens sociaux dans l'exclusion du logement », *Revue française de sociologie*, vol. 56, n° 2, 2015, pp. 301-330.

PARTIE 1. Des personnes vivant seules touchées par le mal-logement

La question du mal-logement des personnes seules est un phénomène qu'il est difficile d'appréhender de façon univoque car il recouvre **des situations sociales et démographiques très diverses**. Il renvoie aussi à des questions morales et sociétales qui peuvent brouiller le jugement sur la gravité des situations, tout autant qu'elles peuvent conduire aussi à sur- ou sous-estimer le nombre de situations résidentielles concernées.

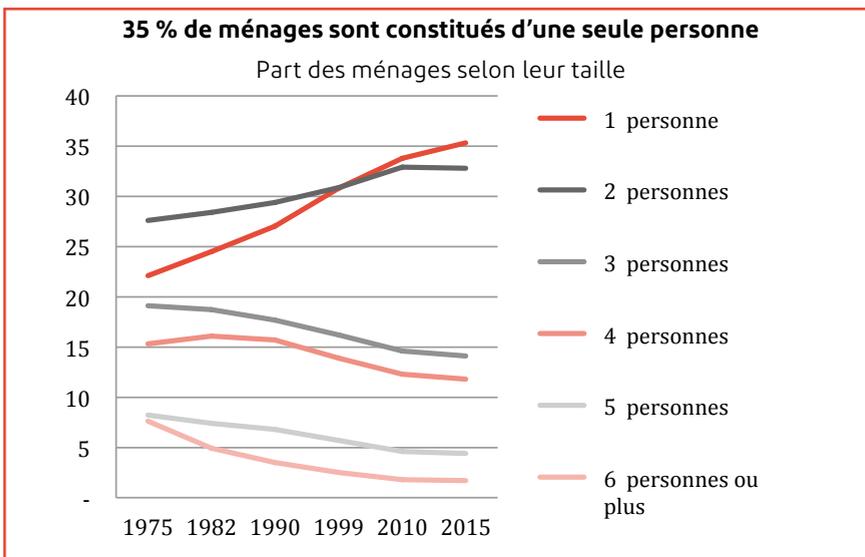
Ainsi, le concubinage ou la colocation peuvent passer inaperçues pour des raisons statutaires ou réglementaires (vis-à-vis des bailleurs, par exemple). Le besoin en logement des personnes seules peut rester silencieux lorsque les séparations conjugales n'ont pas été officialisées, par exemple, ou en cas d'hébergement chez un tiers, lorsqu'elles ne se font pas connaître ou qu'elles sont discriminées en raison de leur situation administrative (comme les personnes migrantes déboutées du droit d'asile). La question prend une dimension plus grande encore si l'on considère les personnes « hors ménages », c'est-à-dire, selon l'Insee, vivant en habitations mobiles ou « en communauté » (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...), les bateliers et les sans-abri.

Malgré les imprécisions, les chiffres disponibles ne font aucun doute : **les ménages seuls sont aujourd'hui parmi les plus présents sur les marchés de l'habitat et rencontrent, parfois plus que d'autres, d'importantes difficultés pour se loger.**

A. Plus du tiers des ménages français sont composés d'une seule personne

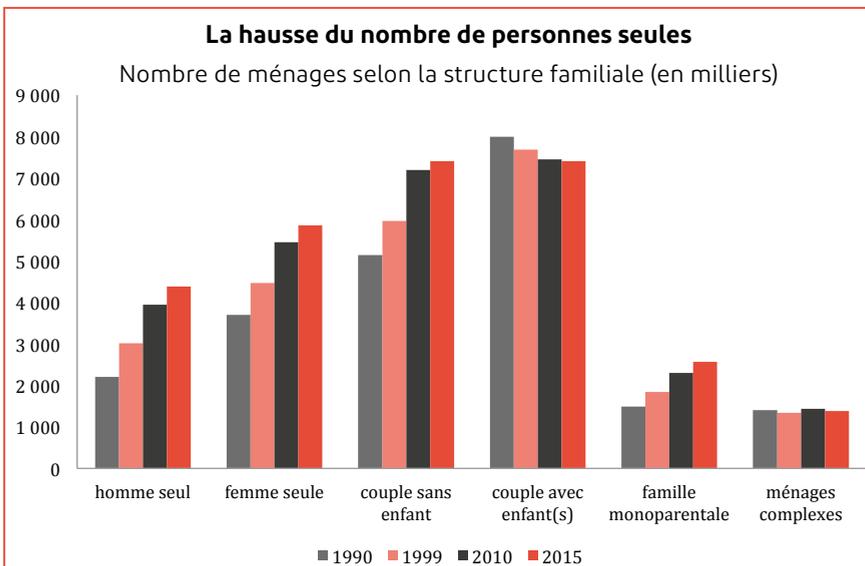
En moyenne, en France un ménage regroupe 2,2 personnes, mais la part des personnes seules a fortement progressé dans la population. **Entre 1962 et 2013, elle est passée de 20 à 35 % de l'ensemble des ménages**. Cette configuration est désormais plus fréquente que celle des ménages de deux personnes (33 %) et des ménages de trois personnes et plus (32 %). Dans le même temps, la part des ménages de trois personnes s'est réduite (de 20 à 15 %) et celle des ménages de six personnes ou plus s'est effondrée (de 10 % à 1,7 %). Le chiffre des personnes vivant « hors ménages » porte le nombre de personnes vivant seules à 11,5 millions, soit **près de 20 % de la population**⁴.

⁴ « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », Insee Première, n°1663, août 2017.



Source : Insee

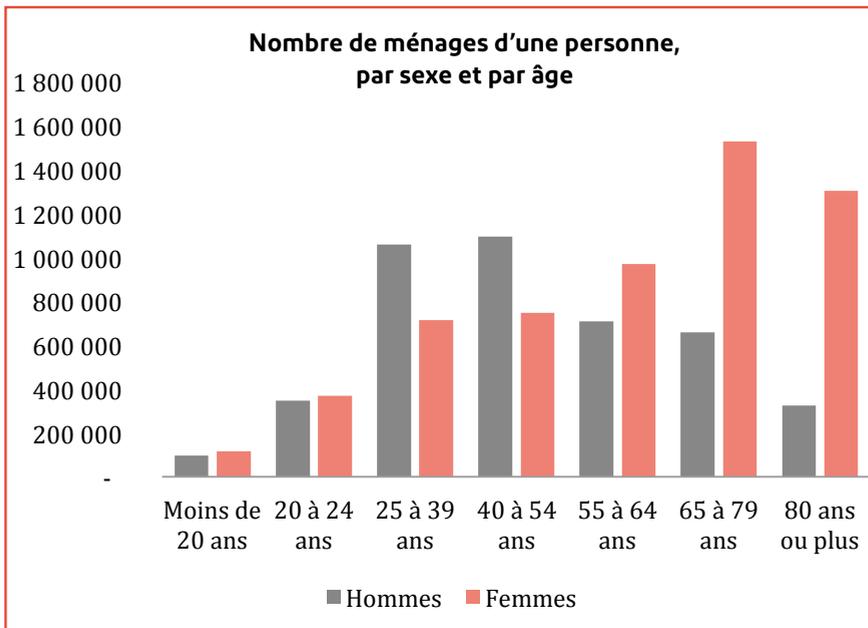
Plusieurs facteurs liés aux modes de vie et aux configurations familiales peuvent expliquer ces évolutions : la diminution des familles nombreuses, l'augmentation des séparations et des divorces, l'allongement de la durée des études et la formation plus tardive des couples... Ces tendances sont renforcées par le vieillissement de la population et l'augmentation du veuvage⁵.



Source : Insee

⁵ Ibid.

Les personnes vivant seules présentent quelques caractéristiques⁶. **Les femmes sont davantage représentées** (20 % de l'ensemble des ménages, contre 15 % d'hommes seuls). Les jeunes femmes vivent plus souvent seules car elles quittent plus tôt le foyer parental, mais entre 24 et 46 ans les hommes sont plus nombreux à loger seuls. **Les séniors vivent davantage seuls**, surtout les femmes, qui se remettent moins souvent en couple après une séparation ou une fois veuves.



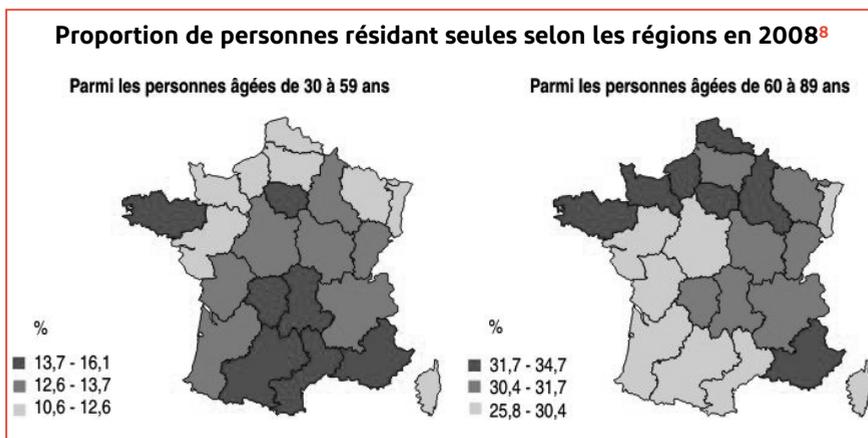
Source : Recensement 2015

Parmi les actifs de 30 à 59 ans, la part de personnes vivant seules varie selon la catégorie sociale. **Pour les hommes, les employés et les ouvriers** sont les plus concernés (18 % et 16 %), **pour les femmes ce sont les cadres** (18 %)⁷.

Les personnes vivant seules sont inégalement réparties sur le territoire. Quel que soit l'âge, c'est en Île-de-France que les personnes habitent le plus souvent seules. Les autres régions concentrant le plus de personnes seules sont la Bretagne, le Centre, la région PACA et l'Occitanie pour les 30-59 ans, le Nord et l'Est de la France pour les plus de 60 ans.

⁶ *Ibid.*

⁷ « Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ? » Guillemette Buisson et Fabienne Daguet, Insee Première n°1392, 2012.



Leurs villes-centres comptent souvent plus de 50 % de ménages avec un seul adulte. Les jeunes célibataires et les familles monoparentales sont surreprésentés dans les espaces centraux des agglomérations, alors que les couples avec enfants recherchent plus souvent un logement en périphérie, puis à l’occasion d’une séparation ou du vieillissement cherchent à revenir au centre.

Le célibat des jeunes urbains est plutôt masculin⁹. La carte du surnombre d’hommes célibataires pour 100 femmes fait apparaître **plusieurs types de villes masculines** :

- industrielles et portuaires, comme Saint-Nazaire, la Seyne-sur-Mer ou Dunkerque, avec une dominante militaire comme Brest ou Toulon ;
- d’immigration, comme Aubervilliers, qui se classe au premier rang des villes de plus de 60 000 habitants avec le plus fort déséquilibre hommes/femmes chez les jeunes (148 hommes pour 100 femmes) ou Nanterre ;
- d’ingénieurs-scientifiques, comme Antibes (avec la technopole de Sophia Antipolis), deuxième ville d’hommes après Aubervilliers. Grenoble, Toulouse et Nantes, villes de filières techniques et d’ingénieurs, font aussi partie des cinq villes qui comptent le plus grand écart entre les hommes et les femmes célibataires chez les 20-29 ans.

Les villes étudiantes comme Paris, Lyon et Poitiers **en revanche attirent de nombreuses jeunes femmes**, plus nombreuses que les hommes à faire des études supérieures (56 % contre 44 %).

Étant donné qu’ils ne disposent que d’une unique source de revenus, **les ménages composés d’une personne seule ont des ressources inférieures aux autres** :

⁸ Ibid.

⁹ Jean-Laurent Cassely et Julien Jégo, « Les villes où l’écart entre le nombre d’hommes et de femmes célibataires est le plus grand », Slate, 28 octobre 2014.

en moyenne, leur revenu disponible moyen s'élève à 21 600 euros, contre 36 340 euros pour l'ensemble des ménages. À l'échelle individuelle, le niveau de vie annuel moyen d'une personne vivant seule est de 21 600 euros contre 23 580 euros pour l'ensemble des ménages.

Répartition des ménages, leurs revenus et niveau de vie ¹⁰ , selon leur taille				
Nombre de personnes dans le logement	Nombre de ménages (en milliers)	Proportion de ménages (en %)	Revenu disponible annuel moyen du ménage	Niveau de vie annuel moyen des individus du ménage
Ensemble	28 264	100,0	36 340	23 580
Une personne	10 119	35,8	21 600	21 600
Deux personnes	9 227	32,6	39 710	26 600
Trois personnes	3 770	13,3	44 100	23 360
Quatre personnes	3 510	12,4	53 450	23 840
Cinq personnes	1 217	4,3	55 230	20 940
Six personnes et plus	420	1,5	50 210	15 820

Lecture : en 2016, 9 227 000 ménages sont composés de deux personnes, soit 32,6 % de l'ensemble des ménages. Leur niveau de vie annuel moyen est de 26 600 €.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016.

Les ménages composés d'un seul adulte sont particulièrement touchés par la pauvreté, qui affecte **20 % des personnes seules de moins de 65 ans** et **34 % des familles monoparentales** en 2017, contre 14 % de l'ensemble de la population. Ils sont 49 % à être propriétaires contre 76 % des couples et 67 % des couples avec enfants.

B. Se retrouver seul : ruptures et mal-logement

L'occupation ou la recherche, seul, d'un logement peut concerner tout le monde à divers moments de sa vie. Certains sont cependant plus exposés à cette situation, qu'elle soit choisie ou subie. Les séquences de vie solitaire sont par ailleurs de durée très variable : plus longues à mesure que l'on progresse dans le cycle de vie et pour les femmes séparées qui ont des enfants à charge.

Deux principaux types de ruptures peuvent mener les personnes à vivre seules (la mobilité et les évolutions familiales, telles que les séparations ou le veuvage), avec un impact différencié sur leur parcours et les difficultés qu'elles rencontrent.

¹⁰ Le niveau de vie est égal au revenu disponible par ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux personnes des moins de 14 ans.

1. Quand la mobilité géographique amène à vivre seul

Un premier facteur de rupture avec sa situation résidentielle précédente et avec son environnement social et familial est celui de la mobilité des personnes. Il concerne des situations et publics variés : jeunes qui décohabitent pour leurs études, personnes qui déménagent pour un emploi, recherche de meilleures conditions de vie ou opportunités... Pour celles et ceux qui connaissent la vie seul-e-s après avoir déménagé dans une autre ville, région ou pays, la recherche d'un nouveau logement peut s'avérer plus ou moins aisée, selon leurs ressources, la stabilité de leur situation, leur réseau sur place...

Pour un certain nombre, la mobilité et la solitude sont des épisodes temporaires, les personnes retournant ensuite dans leur région d'origine ou s'installant sur place en couple. Les travailleurs saisonniers, par exemple, rencontrent des difficultés particulières pour accéder à un logement adapté. Avec des salaires faibles et des contrats courts, ils travaillent dans des territoires où les marchés du logement sont le plus souvent tendus (espaces transfrontaliers, territoires côtiers, zones touristiques...). Le mal-logement des saisonniers demeure un sujet assez peu exploré, pourtant il existe bel et bien : camping sauvage, logement dans des camions ou véhicules, colocations dans des petits logements sur-occupés, etc. L'éloignement géographique et les mauvaises conditions de logement cumulés à la précarité de l'emploi sont susceptibles d'engendrer un fort isolement qui peut profondément les fragiliser psychologiquement, physiquement et professionnellement¹¹.



Cyril, 37 ans, saisonnier :
« Tu finis seul, que ça soit en appart ou en camion »

Cyril est célibataire et sans enfants, il vit seul dans son camion depuis trois ans. Parti de chez ses parents, dans le Calvados, à 18 ans, il alterne depuis les périodes « de galère » et de stabilité. Il a notamment vécu dans un logement avec sa compagne, mais il s'est retrouvé sans solution après leur rupture, suite à laquelle il a eu du mal à se reconstruire.

Cyril a toujours eu des « petits boulots », dans différents secteurs : restauration, espaces verts, etc. Aujourd'hui il est travailleur saisonnier une partie de l'année. « Je fais les vendanges, les récoltes, de mai à octobre, dans la région lyonnaise, mais aussi à Nantes. Je suis parti en bus à Nantes pour les pommes et les poires. À Nantes, je dormais sous la tente, avec un collègue, sans eau ni électricité. On travaillait de 8 h à 12 h, de 14 h à 18 h, on faisait 12 km pour aller au centre commercial. Et si je fais suffisamment d'heures, j'aurai mes six mois de chômage pour l'hiver. »

¹¹ Observatoire régional de la santé Rhône Alpes, « Étude régionale sur les conditions de travail, les conditions de vie et la santé des saisonniers », 2008.

Cyril est à jour au niveau de ses démarches et de ses droits. Il a recours aux services d'accompagnement vers l'emploi de l'association Habitat et Humanisme, en parallèle des petits boulots saisonniers qu'il effectue. Pour le reste, il a un rapport critique et distancié aux services d'action sociale : il préfère se débrouiller seul et ne pas intégrer des structures d'hébergement qu'il considère trop contraignantes, peu accueillantes, et qui au final ne sont pas des vecteurs d'insertion. *« Franchement, si tu veux t'en sortir, il faut se déconnecter du système social. Les accès, à telle ou telle association, tu ne les as que quand tu ne travailles pas. C'est pour ça que j'en suis venu à me dire que ce qui est primordial, c'est l'administratif, mais sinon la plupart du temps c'est le camion. »*

Cyril a conscience de ses difficultés, mais tend à les relativiser sur le plan matériel. C'est surtout l'impact qu'elles peuvent avoir sur sa vie affective qui le préoccupe. *« Toute ma vie, je vais finir par galérer comme ça, je me dis c'est horrible, ça joue sur ta vie professionnelle, personnelle, tu finis seul, que ça soit en appart ou en camion. Mais ça ne fait pas rêver, de vivre dans un camion, elles [les femmes] ne sont pas folles, il ne faut pas se leurrer. Ça fait cinq années que je suis tout seul, certes je n'ai pas peur de vivre seul, j'arrive à me débrouiller, j'aime bien avoir ma propre stabilité personnelle. Mais cette partie-là te manque, déjà que tu es tellement privé par les choses de la société. »* L'objectif de Cyril est aujourd'hui de passer le permis, pour vivre en itinérance dans son camion, un mode de vie qu'il défend. *« Je ne suis pas SDF, je suis un nomade. »*

Pour d'autres, la mobilité isole sur le long terme, comme les personnes ayant immigré seules en France. Les chibanis, par exemple, souvent logés dans des hôtels meublés ou résidences sociales, avec peu de ressources, continuent généralement d'envoyer de l'argent à leur famille à l'étranger mais se sentent pour certains « bloqués » en France, où ils touchent leurs retraites et leurs droits. *« Certains cachent leur isolement à leur famille au pays. Mais ils ne peuvent pas retourner là-bas, car leur vie s'est construite en France depuis les années 1960 et leurs enfants ont souvent pris leur place à la tête du foyer. Ils ont un lien qui s'est disloqué d'avec leur pays d'origine et ils sont parfois des intrus et vus comme des étrangers. Étrangers ici, étrangers là-bas »* (professionnelle de l'AMPIL - Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement). Le parcours de Moussaed illustre bien comment une situation au départ envisagée comme temporaire peut progressivement se pérenniser et contraindre à des conditions de logement collectives et insalubres.



Moussaed, l'impossibilité de vivre seul, déceçment

Originaire d'Algérie, Moussaed est arrivé en France en 1964 après son service militaire dans l'armée française. D'abord **hébergé chez des cousins pendant près de deux ans**, il trouve un travail dans le bâtiment et accède à son **premier logement en 1966 dans lequel il vivra jusqu'à la perte de son emploi**. Il déménage alors à Sens où il pensait retrouver du travail mais revient déçu, puis il part pour les mines du Nord où il travaillera pendant presque trois ans avant de tomber malade, jusqu'à sa retraite. Pendant ce temps, de retour à Paris, Moussaed enchaîne les logements seul dans des immeubles peu décents qu'il trouve grâce à la communauté algérienne.

À sa retraite en 2005, le logement qu'il occupe est démoli pour cause d'insalubrité. Moussaed, ne sachant pas lire ni écrire, se fait aider dans ses démarches liées à sa retraite (868 euros par mois). Il **trouve une chambre dans un meublé qu'il partage pendant 11 ans avec un ami algérien**, jusqu'à la mort de celui-ci en 2016. « *On était dans une chambre à deux. Il y avait deux matelas avec une petite place* ». Il décide alors de quitter ce logement trop lourd de souvenirs, mais fait face au marché parisien très cher. Il trouve **une chambre dans un hôtel meublé surpeuplé pour 600 euros par mois**, mais se retrouve rapidement « écrasé » par le montant de ce loyer. « *J'ai habité dans le 19^e, plusieurs fois dans le 20^e : j'ai toujours vécu tout seul. J'avais des chambres car je connaissais les patrons de la communauté algérienne. J'ai tout fait pour ne jamais dormir dehors. Je préfère payer cher, mais je ne dormirai jamais dehors.* »

Un ami le met alors en contact avec une assistante sociale. « *C'était la première fois que j'allais voir l'assistante sociale. On m'a demandé de donner ma quittance de loyer : je payais 600 euros à l'hôtel et elle m'a dit que ce n'était pas possible et m'a dit de venir voir l'association Ayyem Zamen. Ici, je suis tombé dans la bonne période, car ils m'ont donné un logement de suite.* » Depuis cette visite en 2016, Moussaed vit en « **domicile partagé** » **meublé avec deux autres personnes**. Pour 280 euros, ils disposent chacun d'une chambre individuelle et partagent les espaces communs. Moussaed est heureux de trouver un logement abordable avec deux fenêtres lui permettant de respirer malgré son asthme.

Mais Moussaed n'a jamais souhaité vivre dans une structure collective et rappelle que sa demande de logement social et son recours DALO demeurent lettre morte depuis des années : « *Maintenant, la colocation, ça se passe très bien et j'y resterai jusqu'à ma mort si on ne me donne pas de logement social seul comme je le souhaite depuis tant d'années. Je veux vivre seul, mais je n'ai pas le choix de vivre seul, donc je suis en colocation.* »

2. Décohabitation, séparation, veuvage... : se retrouver seul après une rupture familiale

En 2016, 128 000 divorces ont été prononcés et 46,7 % des mariages se concluent par un divorce, d'après l'Insee. À la séparation, l'un des conjoints conserve généralement le logement conjugal, du moins temporairement : dans 75 % des cas il continue à y résider un an après. Pour 5 % des couples séparés, les deux conjoints continuent de vivre dans le même logement et dans 20 % des cas ils quittent tous les deux le logement. **Les hommes conservent plus souvent le logement du couple** : dans 43 % des cas ils y vivent toujours un an après la rupture, contre 32 % pour les femmes¹².

Baisse du niveau de vie, multiplication des démarches, souffrance psychologique et organisation quotidienne (notamment en présence d'enfant) fragilisent et rendent difficile la recherche d'un nouveau logement ou le paiement, seul, du loyer du logement de l'ancien couple, comme l'illustre le témoignage de Cyril, 37 ans, qui vit aujourd'hui seul dans son camion : « *J'ai quitté mon appart, alors que je n'avais pas de soucis à l'époque avec cet appart-là. Tu pars et tu te retrouves avec ta compagne du moment, et du jour au lendemain, c'est « craquage, soulage, dégage ». J'avais perdu mon appart, je me suis retrouvé à la rue. J'allais chez des potes, de temps en temps, j'allais en squat, j'allais dans des voitures que je rachetais, et après j'ai eu le camion, c'est beaucoup plus stable. Parfois tu as des ruptures, ça prend du temps pour te reconstruire sur le plan personnel, sur le plan matériel. Ça m'a bloqué, dans ma façon de vivre ».*

D'après une étude de la DREES, « 12 % des ménages qui ont connu une séparation au cours des quatre dernières années ont connu des retards de loyer les deux années précédant l'enquête¹³ ». Dans une enquête menée sur le « reste pour vivre » des usagers des CCAS rhônalpins¹⁴, les responsables de CCAS alertent sur les difficultés financières « *prégnantes et urgentes* » des personnes qui connaissent une séparation. L'étude cite les témoignages de plusieurs acteurs ou élus locaux préoccupés. Le responsable de l'Union Départementale des CCAS de l'Ardèche témoigne : « *On a des exemples d'hommes qui viennent, qui étaient en couple avec un enfant. Séparation. La femme part avec l'enfant, le monsieur se retrouve seul avec la maison par exemple. (...) Et il ne peut pas payer, il ne peut pas rembourser la maison, donc il la met en vente, mais avant qu'elle soit vendue, il est en difficulté financière, il cumule des handicaps, il ne peut plus rien payer et donc on l'aide pour manger* ». L'adjointe aux affaires sociales d'une commune

¹² Sébastien Durier, « *Après une rupture d'union, l'homme reste plus souvent dans le logement conjugal* », Insee Focus n°91, 2017.

¹³ DREES, « *Les ménages ayant des difficultés pour payer leur loyer* », Études et résultats, n° 534, 2006.

¹⁴ Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion, Union Départementale des CCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon, « *Reste pour vivre, reste pour survivre : quel(s) budget(s) pour les ménages en situation de pauvreté ?* », 2017.

parle d'« explosion » de demandes provenant d'hommes de 30 à 40 ans, « sans repères », qui se retrouvent parfois sans domicile.



Jacques, 65 ans : « C'est là qu'on voit qu'on n'a pas vraiment d'amis »

Né à Blois, Jacques a été **confié à la protection de l'enfance à la suite du divorce de ses parents**. Il a grandi dans plusieurs familles d'accueil et foyers. Il voyait rarement son père, ne connaît pas sa mère, et a rapidement arrêté sa scolarité. Jacques a commencé à travailler très tôt, dans un supermarché, puis dans des usines, ce qui lui a permis d'acheter sa première maison à l'âge de 22 ans à Romorantin. **« J'avais le travail, le pavillon, la voiture. J'ai connu une dame, on n'était pas mariés. Mais ça a vite dégénéré. Elle ne travaillait pas et voulait beaucoup d'argent, donc je travaillais le weekend au noir pour rembourser l'emprunt. Et un jour je suis revenu et elle était partie. Elle avait emmené le gamin, mais la police l'a retrouvée. Notre gamin a été retiré et placé en institution. »**

Après sa séparation et le placement de son fils, Jacques a dû vendre sa maison et partir vivre chez ses beaux-parents. Il tombe rapidement en dépression. **« J'avais vendu ma maison et je n'avais plus de points de repères. »** Après quelques mois chez ses beaux-parents, il trouve une location et un emploi. Il perd néanmoins son poste après des oppositions vis-à-vis de son employeur, qu'il juge malveillant, puis son logement suite à un litige avec son propriétaire au sujet de la décence de l'appartement.

Sans logement, il part en cure pour traiter sa dépression. À son retour à Paris, Jacques retrouve un emploi en tant que peintre en bâtiment et lance son affaire en indépendant. **Il achète alors un studio « pour une bouchée de pain »** en périphérie de Paris. **« J'avais une chambre de bonne avec un prêt pendant 3-4 ans. Ce n'était pas grand mais en centre-ville, mais j'ai revendu car ils ont voulu faire un ravalement et je ne pouvais pas payer. C'est à ce moment-là que je me suis retrouvé à la rue. »**

Sans solution, Jacques dort dans le bois de Vincennes. **« C'est là qu'on voit qu'on n'a pas vraiment d'amis. Je suis resté au bois trois semaines, c'était très dur là. C'est une période noire. C'était l'hiver, aucun euro dans la poche. Le 115 était saturé. J'ai arrêté d'appeler, ça ne sert à rien. J'avais la possibilité d'aller chez un ami provisoirement car je connaissais un couple d'amis. Le mec voulait, mais pas sa femme. »** Il **rencontre alors une personne qui lui parle des Petits Frères des Pauvres.**

Jacques est **accompagné par l'association qui lui propose un hébergement** et un suivi psychiatrique. Après cinq années passées à enchaîner les hôtels, **il s'apprête à intégrer un logement plus pérenne**, dans une pension de famille des Petits Frères des Pauvres.

La crainte de ne pas pouvoir se loger seul peut pousser des couples à renoncer ou à retarder leur séparation et la décohabitation, y compris dans des cas critiques, comme en cas de violences intra-familiales.



Sylvie, 59 ans, un logement pour s'extraire de l'emprise de son mari

Sylvie habite depuis sept ans à Paris à la pension de famille des Thermopyles, qui appartient au réseau des Pensions de familles soutenues par la Fondation Abbé Pierre. Elle y a emménagé à la suite d'une longue période de vie commune (28 ans) avec son ex-conjoint, au sein d'un logement du parc privé. Sylvie a souffert de violences psychologiques de la part de son ex-conjoint et a tenté de le quitter sans y parvenir : *« Je l'ai quitté en 2012. Je voulais le quitter en 1987. À l'époque, je suis très isolée, je suis très seule, j'ai besoin d'aide mais je ne sais pas la demander. Je n'avais absolument aucun relais, donc j'ai trouvé une solution bâtarde, j'ai pété un câble et je me suis retrouvée à l'HP. Ma mère m'a proposée de revenir chez elle, mais je ne voulais pas. J'ai été aidée par des proches, une amie m'a envoyée un peu partout, à l'UNAFAM ou chez Aurore, mais j'allais trop bien pour être dans une maison avec des personnels soignants à l'intérieur ».*

En 2012, alors que son compagnon projette de quitter Paris, Sylvie entame les démarches pour accéder à un logement social, grâce au soutien d'une assistante sociale : *« Il se passe peut-être un mois ou deux où je suis dans l'angoisse car rien ne se profile à l'horizon. Je me suis dit «soit j'ai le courage de dormir dans la rue, soit j'abdique et je vais vivre avec mon compagnon», ce qui allait finir de m'achever. J'étais très seule ».* L'assistante sociale parle des pensions de famille à Sylvie, qui décide de déposer sa candidature. Elle finit par intégrer la pension de famille des Thermopyles, dans le 14^e arrondissement, quartier qu'elle habite depuis 30 ans. *« Quand [l'ancienne directrice] m'a dit que c'était ok, j'ai eu une bouffée de liberté dans la gueule, c'était un truc de fou. Mon ex-conjoint a espéré jusqu'au dernier instant que je n'aie pas de logement et que je n'aie pas le courage de dormir sur les trottoirs dans Paris ».*

Sylvie apprécie sa vie à la pension de famille, elle s'y est reconstruite et a retrouvé une autonomie qu'elle avait perdue. Pour autant, le quotidien dans un lieu de vie semi-collectif est loin d'être évident : contraintes, conflits avec d'autres usagers... Sylvie aimerait avoir son propre logement social, mais ses revenus lui semblent insuffisants pour y accéder.

Le veuvage est un autre cycle consécutif d'une rupture douloureuse. En France, **en 2018, quatre millions de personnes sont considérées comme veuves** au sens de l'état civil. En ajoutant les personnes qui ont perdu leur concubin ou qui se sont remises en couple après une période de veuvage, ce chiffre s'établit autour de cinq millions. En raison de leur espérance de vie plus longue, les femmes sont plus

concernées : en 2018 11,4 % des femmes sont veuves, contre 3 % des hommes. Le veuvage ne concerne pas uniquement les personnes âgées : en 2005, les données de l'enquête ERFI permettaient d'estimer à 470 000 le nombre de personnes de moins de 55 ans ayant déjà perdu par décès un conjoint¹⁵.

Le veuvage constitue la majorité des situations de mono-résidentialité dans le grand âge et, comme la démographe Michèle Dion le remarque, « *si le décès du conjoint laisse le survivant généralement dans la peine, à cette peine s'ajoute bien souvent, pour les veuves, une situation de grande précarité. (...) À leur chagrin s'ajoutent les tracasseries administratives en tout genre, la question des droits de succession et l'ignorance du montant de ce qu'elles toucheraient par mois. Cette insécurité oblige à un repli sur soi*¹⁶ ».

Certes, les personnes âgées disposent le plus souvent de conditions de vie plus favorables que leurs descendants, ayant notamment accédé à la propriété pour une partie significative d'entre elles. Pourtant, environ 10 % des retraités touchent le minimum vieillesse ou une simple pension de réversion. « *C'est ainsi que la pauvreté des retraités est concentrée sur les personnes âgées de plus de 75 ans et vivant seules, souvent des veuves ; elle concernait 10 % des retraités* », rappelle Michèle Dion¹⁷. Propriétaires, elles portent par ailleurs la charge de l'adaptation de leur logement et les aides existantes (par le biais de l'Anah ou des caisses de retraite) sont peu mobilisées. Enfin, les deux tiers des personnes âgées sans conjoint vivent dans un logement construit avant 1970 et ces ménages qui paient seuls les frais de chauffage font donc face à un risque renforcé de précarité **énergétique**¹⁸.

Que ce soit suite à une séparation ou à un veuvage, **les femmes connaissent des baisses de niveaux de vie plus importantes** que les hommes et **sont plus exposées à la précarité**. À titre d'exemple, suite à un divorce, 20 % des femmes basculent dans la pauvreté contre 8 % des hommes¹⁹. Ces difficultés sont renforcées pour les femmes dont les conjoints prenaient en charge les démarches administratives, l'entretien ou même la rénovation du logement, comme en témoigne la responsable du programme SOS Taudis de la Fondation Abbé Pierre : « *Parfois le mari avait commencé à faire des travaux et il décède, l'épouse se retrouve seule, doit gérer le deuil et tout ce qui s'en suit, les revenus sont divisés*

¹⁵ DREES, « *Le veuvage précoce : un bouleversement conjugal, familial et matériel* », Études et résultats, n°806, 2012.

¹⁶ Michèle Dion, « *Isolement et solitude des personnes âgées : vieillesse isolées, vieillesse esseulées ?* », Gérontologie et société, Vol. 38, n°149, 2016.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Erwan Auger, Thomas Ducharne, Sophie Villaume, « *Isolement, état de santé, conditions de logement : des risques de fragilité plus élevés pour les femmes après 60 ans* », Insee analyses Grand Est, n° 36, 2017.

¹⁹ Cédric Lacour, « *Les séparations : un choc financier, surtout pour les femmes* », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine, n°64, 2018.

par deux... Donc parfois pendant plusieurs années le logement était entretenu, les réparations qui étaient faites ne le sont plus, la chaudière qui tombe en panne n'est pas réparée pendant deux ou trois ans... ».



« Elle s'est retrouvée toute seule et elle n'a pas su rebondir »

Accompagnée après le décès de son mari par l'association Julienne Javel

« On accompagne une dame d'origine yougoslave, d'une soixantaine d'années. Elle est propriétaire d'un gros immeuble en centre-bourg dans le Doubs, avec trois logements et deux commerces. Elle habitait un logement et louait les autres. Suite au décès de son mari, elle s'est retrouvée toute seule. Elle ne lit ni n'écrit bien le français. Elle est complètement seule, sa famille est au pays, elle n'a pas d'enfants.

L'immeuble a une situation très mauvaise : toute la rue est noire des fumées de camions et d'automobiles, c'est au pied d'une falaise et orienté plein nord... Les locataires s'en vont, elle en retrouve mais ils ne la payent pas... Elle n'a pas beaucoup de revenus, une petite pension de réversion mais elle n'a jamais travaillé.

Quand on la rencontre elle est toute seule dans sa cuisine, avec à peine de l'eau courante, de la peinture qui s'écaille partout, des infiltrations d'eau, plus de chasse d'eau, des vitres et des portes cassées... On dirait un immeuble abandonné. Là, c'est clairement l'isolement la cause du mal-logement. Elle s'est retrouvée toute seule et elle n'a pas su rebondir. Aujourd'hui, elle a été relogée dans un foyer logement pour personnes âgées. » (professionnel de l'association).

Le fait de vivre seul dans son logement peut, enfin, faire suite au départ du domicile parental ou au contraire à la décohabitation des enfants. Une évolution qui peut être source de difficultés quand les enfants contribuaient aux dépenses de famille et que le père ou la mère se retrouve à assumer seul les charges d'un grand logement.

C. Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement rencontrées par les personnes seules



Dominique, 53 ans, seule dans sa recherche de logement : « Ils préféreraient que ce soit un couple »

Dominique a 53 ans, elle est pigiste. Arrivée à Paris en 1989 pour travailler, elle a d'abord vécu en colocation, avant de devoir se loger seule. « *Au bout d'un an le compagnon de ma coloc est revenu vivre avec nous, il m'a prise en grippe et il m'a demandé de partir.* » Elle emménage ensuite dans un appartement trouvé par le biais d'une de ses collègues : « *C'était un petit logement avec un sanibroyeur et une baignoire dans un placard de la cuisine, il n'y avait pas de chauffage. C'était un peu raide quoi.* »

Dominique cherche alors à obtenir un logement *via* le 1 % logement, non sans difficultés. « *J'étais célibataire et ils trouvaient que mes revenus n'étaient pas suffisants, alors que si. Ils préféreraient que ce soit un couple. Ils m'ont dit « Si vous êtes au chômage qui va payer le loyer ? ». Il a fallu que ma grand-mère soit garante, que je lutte.* » Elle finit par accéder à un studio dans lequel elle vit pendant plusieurs années. Suite à la rencontre avec son ex-conjoint et la naissance de leur fille, le couple dépose une demande de logement social. Ils obtiennent un appartement intermédiaire de Paris Habitat, dans lequel ils vivent depuis 17 ans.

Il y a deux ans, Dominique s'est séparée du père de sa fille. Ils continuent néanmoins à partager le même toit : « *Je suis installée dans le séjour, c'est le camping permanent, la pièce n'est pas conçue pour ça. Je suis titulaire du bail, c'est mon filet de sécurité, je ne suis pas à la rue mais c'est tout sauf confortable.* ». En effet, son ex-conjoint refuse de quitter le logement et **elle ne parvient pas à se loger seule**, malgré ses nombreuses démarches et recherches. « *J'ai déposé une demande de logement social il y a deux ans mais elle n'a pas abouti. J'ai mis des alertes sur Leboncoin, Louer agile... Soit on ne me répond pas, soit c'est déjà pris, soit le loyer est trop élevé, les gens demandent de gagner trois fois le montant du loyer. Je navigue à vue, l'idéal serait de passer par le bouche à oreille mais je ne connais personne qui a un logement.* »

Le principal obstacle qu'elle rencontre est lié à ses faibles ressources. Dominique touche l'AAH et perçoit des revenus ponctuels lors de ses missions de pigiste, pour un montant total d'environ 800 euros par mois. « *Par rapport à mes revenus et si on imagine que j'ai une aide au logement de 200 euros je peux payer un loyer de 500 euros maximum, mais à 500 euros on a une chambre de bonne de 9 m²... Si c'était pour rebondir j'irais, mais j'ai 53 ans,*

je suis handicapée, est-ce que je ne me condamne pas à rester dans un endroit où je vais être encore moins bien ? Je voudrais pouvoir amener mes affaires, accueillir ma fille, des amis... »

Face à ces difficultés, Dominique a envisagé plusieurs solutions. Elle a visité un logement en colocation mais n'a pas pu y accéder faute de garant. Elle a également pensé à emménager avec sa mère, afin de la soutenir et de cumuler ses revenus (1 500 euros de retraite) aux siens. **« J'ai joint à mon dossier de demande Hlm les revenus de ma mère. J'ai d'abord postulé seule mais je l'ai ajoutée parce qu'elle a du mal à y arriver et parce que ses revenus plus les miens ça faisait plus. Mais j'ai perdu la moitié de mes points en l'ajoutant ! »** Si elle préférerait rester dans le 20^e arrondissement, son quartier depuis 25 ans, elle regarde également des annonces en proche banlieue. **Elle refuse néanmoins de chercher plus loin, car elle ne veut pas s'éloigner de sa fille et de ses proches :** *« Mon assistante sociale veut que je dépose un DALO et que j'élargisse mes recherches à la lointaine banlieue. Je suis désolée, j'habite Paris depuis 1989, j'ai une vie associative, j'ai mes connaissances, mes amis, ma famille ici. Ou alors je change carrément de région mais comment je fais pour trouver un appartement, déménager, je ne connais personne là-bas, je ne conduis pas... Et ma fille est inscrite à l'université à Paris donc je pourrais plus la voir... ».*

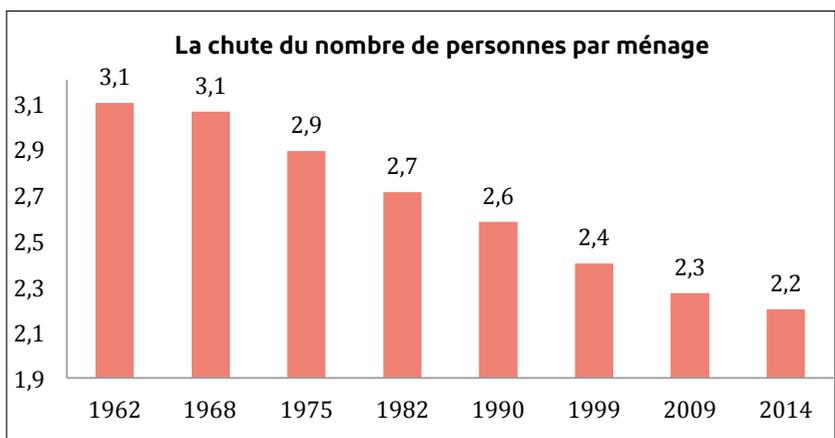
1. Une offre de petits logements abordables insuffisante

La diminution du nombre de personnes par ménage génère une augmentation du nombre de ménages et un besoin accru de logements. La réduction de la taille moyenne des ménages depuis 40 ans a nécessité à elle seule la production de près de sept millions de logements.



La baisse de la taille des ménages et son impact sur les besoins en logement

La taille des ménages continue à diminuer. L'indicateur a fortement baissé, de 3,1 à 2,3 personnes par ménage, entre la fin des années 1960 et le milieu des années 2000, avant de diminuer plus lentement jusqu'à 2,2 en 2016. Entre 1999 et 2013, le nombre de ménages a augmenté de 4,2 millions (+ 17 %).



Source : Insee.

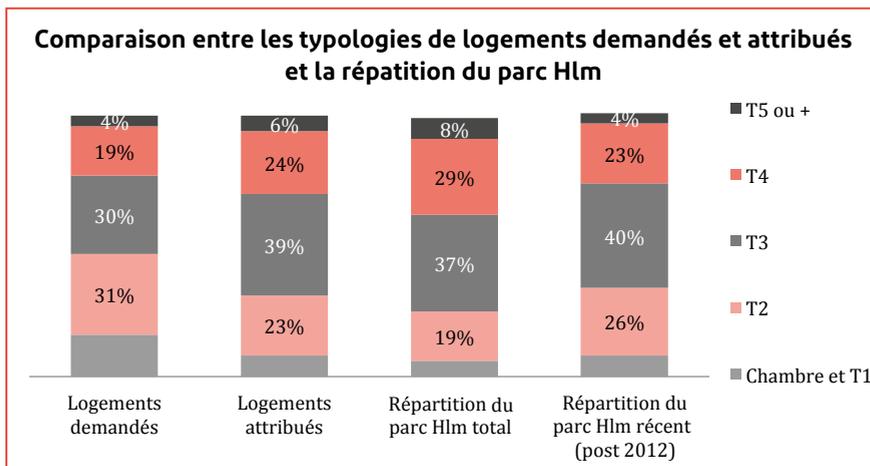
Avec 2,9 personnes par ménage (comme en 1975), la population actuelle aurait besoin de 22 millions de logements. À 2,2 personnes par ménage, il en faut presque 29 millions, 7 millions de plus. La baisse du nombre moyen de personnes par ménage est donc l'un des éléments qui a fortement alimenté la demande en logements.

Parallèlement, l'augmentation de la part des petits logements dans le parc est beaucoup plus lente. En 2016, 18,6 % des logements étaient composés d'une ou de deux pièces (+ 0,5 point par rapport à 2011), soit un taux de couverture de la demande potentielle des ménages d'une personne de l'ordre de 50 %²⁰. Si tant est que l'on considère que les logements d'une ou de deux pièces correspondent à l'ensemble de leurs besoins (un logement de trois pièces est certainement préférable en présence d'un enfant et les deux pièces ne doivent pas, par principe, se fermer aux personnes seules...).

Résidences principales selon le nombre de pièces				
	2011	%	2016	%
Ensemble	27 347 625	100	28 496 794	100
1 pièce	1 571 903	5,7	1 640 016	5,8
2 pièces	3 417 233	12,5	3 634 229	12,8
3 pièces	5 723 943	20,9	6 021 717	21,1
4 pièces	6 914 989	25,3	7 134 598	25,0
5 pièces ou plus	9 719 556	35,5	10 066 234	35,3

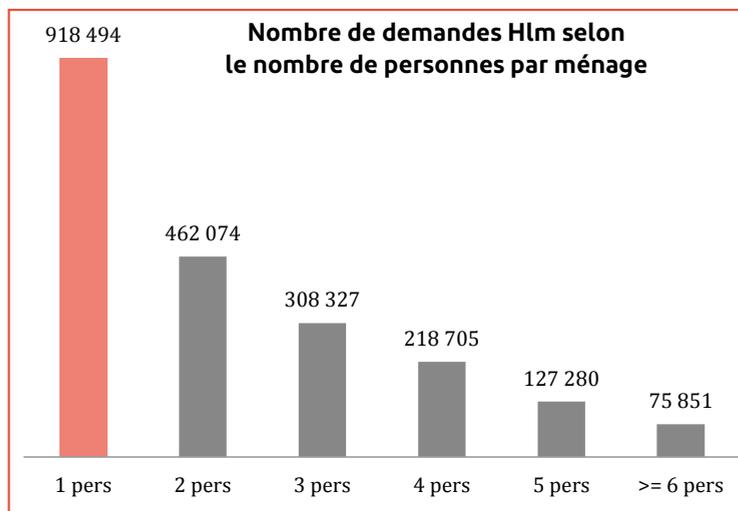
Sources : Insee, RP2011 et RP2016.

²⁰ Environ 10 millions de ménages composés d'une seule personne pour environ cinq millions de logements d'une ou deux pièces.



Données 2018. Source SNE-RPLS-USH.

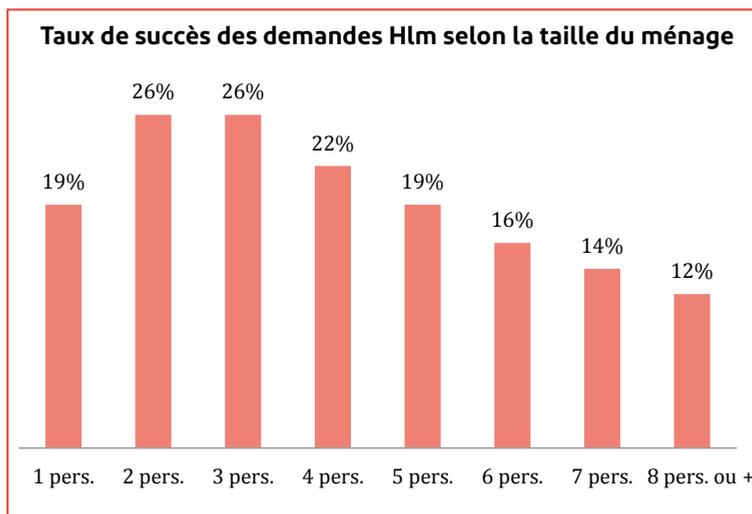
Si les petits logements (T1 et T2) représentent une part importante du parc locatif privé (55 %), ils ne **constituent que 25 % du parc locatif social**. Ce dernier est en effet majoritairement composé de logements de trois ou quatre pièces (66 % du parc locatif social, contre 39 % du parc privé).²¹ L'offre de logement social est ainsi caractérisée par une inadéquation entre les typologies recherchées par les demandeurs (47 % de demandes de T1 ou T2) et les logements existants. En effet, sur les 2,1 millions de ménages demandeurs Hlm, plus de 900 000 sont désormais composés d'une seule personne.



Source : SNE 2018.

²¹ Union Sociale pour l'Habitat, *les Hlm en chiffres, 80^e congrès Hlm, 24-26 septembre 2019 et CLAMEUR.fr*, « Les principales caractéristiques du marché et des logements locatifs privés », 2019.

Ainsi, dans le parc social, le **taux de succès des demandes** (ratio entre le nombre de demandes satisfaites et le nombre de demandes actives sur une année) est **de 19 % pour les ménages d'une personne** qui représentaient 918 000 demandeurs en 2018. Ce taux est inférieur à celui des ménages de deux, trois et quatre personnes, mais supérieur ou équivalent à celui des ménages composés de cinq personnes ou plus.



Source : SNE 2018.

Les professionnels qui accompagnent les demandeurs de petits logements sociaux observent ainsi, dans les territoires tendus, **des délais d'accès au logement social particulièrement longs, y compris pour les personnes reconnues prioritaires Dallo.**

« On accompagne les gens dans leurs demandes de logement, des logements de petites tailles, pour de petites ressources il n'y en a quasiment pas, on a beaucoup de gens qui ont plein de points dans le système de cotation, un DALO, etc., et qui n'obtiennent rien... » (Hôte de la pension de famille des Thermopyles)

L'offre insuffisante de petits logements et la diversité des publics isolés créent une forme de concurrence dans l'accès au logement, au détriment des personnes seules les plus précaires. Ainsi, une étude menée par la plateforme d'aide à la gestion locative « Gererseul » auprès de 732 propriétaires-bailleurs de petites surfaces, montre que 41,5 % d'entre eux privilégient les étudiants, et 31,5 % les salariés (seulement 17,8 % privilégient les retraités). Les étudiants sont en effet perçus comme des locataires « plus sûrs », la caution parentale étant très largement plébiscitée²². **Une concurrence qui se mue parfois en**

²² *etudiant.lefigaro.fr*, « Logement : les étudiants en concurrence avec les retraités et les actifs », 25 septembre 2013.

discriminations, comme pour les familles monoparentales, les personnes âgées ou encore les personnes en situation de handicap. À dossier équivalent et pour un même logement recherché, par rapport à un candidat de référence (une personne trentenaire célibataire sans enfants et en CDI) qui obtient systématiquement un rendez-vous, une personne âgée se voit refuser la visite une fois sur quatre et une mère célibataire près d'une fois sur trois²³.

La faiblesse du nombre de petits logements abordables dans le parc social est d'autant plus pénalisante que, pour les demandeurs en attente logés **dans le parc privé, qui propose davantage de petits logements, les loyers sont beaucoup plus élevés au m²**. L'OLAP observe que « *la taille du logement et sa localisation sont, avec l'ancienneté de son occupant, les principaux facteurs explicatifs du niveau des loyers* ». ²⁴ En Île-de-France, le loyer moyen des logements d'une pièce (23,0 €/m²) est en moyenne 40 % plus cher que celui des 5 pièces et plus (16,6 €/m²), comme à Lyon. L'observatoire des loyers des Alpes-Maritimes constate également que plus les logements ont de pièces plus leur loyer au m² diminue : 17,2 €/m² pour 1 pièce, 12,3 €/m² pour 3 pièces et 10,0 €/m² pour 5 pièces ou plus²⁵. À Rennes, le loyer médian varie de 14,8 €/m² pour 1 pièce, à 10,9 pour 2 pièces, 9,3 pour 3 pièces, 8,5 pour 4 pièces et plus²⁶.

Ce phénomène s'explique principalement par la **plus forte rotation des petits logements, qui permet aux propriétaires de réajuster plus fréquemment le loyer**. Dans l'agglomération lyonnaise, 37 % de T1 ont changé de locataire au cours de l'année 2018 (contre 26 % des grands logements) et leurs loyers sont ceux qui augmentent le plus à la relocation (+ 1,70 €/m²)²⁷. Il est également lié au coût des équipements (cuisine, salle d'eau, WC), qui, rapporté à une petite surface, est plus important²⁸, et au fait que les petits logements sont plus souvent meublés, le loyer étant alors encore majoré des meubles et équipements supplémentaires.

Ainsi, **les personnes seules**, qui occupent plutôt des logements de petite taille dans le secteur locatif privé, **paient plus cher leur logement**. Leur dépense totale brute (sans prendre en compte les aides au logement) est supérieure à celle de tous les autres types de ménages, tout comme leur dépense nette (en incluant les aides personnelles), à l'exception des couples sans enfants qui touchent moins d'aides mais disposent généralement de ressources plus importantes.

²³ Défenseur des droits, « *Guide louer sans discriminer : un manuel pour professionnaliser ses pratiques* ».

²⁴ Olap, « *Chiffres clés 2019, Les loyers du secteur libre non meublé en région Île-de-France* ».

²⁵ Adil, Observatoire des loyers des Alpes-Maritimes, « *Niveau des loyers 2018* ».

²⁶ Adil d'Ille-et-Vilaine, « *Les loyers du parc privé, Agglomération de Rennes Métropole, Résultats 2018* ».

²⁷ Observatoire des loyers, Agence urbaine de l'aire métropole lyonnaise, « *Les niveaux des loyers dans le parc privé de l'agglomération lyonnaise, chiffres clés 2018* », 2019.

²⁸ IAU, OLAP, « *Le parc locatif libre : petits logements, loyers élevés* », Note rapide, 2012.

Dépense annuelle moyenne par m ² des locataires (en €)						
Type de ménage	Loyer	Charges, eau, énergie	Taxe d'habitation	Aides personnelles	Dépense totale brute	Dépense totale nette
Ensemble	90	30	5	17	125	107
Personne seule	97	30	5	17	132	115
Couple sans enfants	93	30	6	7	129	122
Couple avec enfant(s)	85	30	4	16	120	103
Famille monoparentale	78	29	3	32	111	79

Source : Insee, Enquête logement 2013.

Le manque de petits logements et le coût élevé de leurs loyers **sont renforcés dans les villes touristiques par le développement des locations touristiques de courte durée**, qui touche principalement les logements d'une ou deux pièces. À titre d'exemple, à Paris, 68 % des annonces de locations meublées de courte durée concernent des studios, alors que ces logements représentent 23 % du parc de résidences principales²⁹.

2. En dehors du parc social, peu d'opportunités de se loger à un coût abordable pour les ménages isolés dans les grandes villes

La question du logement des « petits ménages » prend toute sa signification lorsque l'on examine concrètement la situation de ménages isolés dont le revenu est compris entre les minima sociaux et 1,4 SMIC, dans six grandes agglomérations, comme le montrent nos simulations à Clermont-Ferrand, Lille, Bordeaux, Toulouse, Paris et Aubervilliers.

Avec des loyers pour des T1 variant de 390 à 790 € selon les villes, et de 520 à 1 150 € pour les T2, les prix des loyers du parc privé constituent un obstacle au logement presque infranchissable. Quant à l'accession, elle reste une possibilité pour les petites surfaces dans le parc ancien avec des revenus supérieurs au SMIC. Sans surprise, les véritables réponses aux besoins des petits ménages se trouvent dans le parc social où les loyers sont compatibles avec leurs ressources (PLAI, PLUS et même parfois en PLS à Paris ou Bordeaux pour ce qui est de notre échantillon), grâce à la solvabilisation par les aides au logement. De plus, outre le prix se pose le problème de la disponibilité des biens, quel que soit le parc.

a. Des T1 et T2 inaccessibles dans le parc locatif privé

Dans les six villes sélectionnées, seule Clermont-Ferrand permettrait à certains petits ménages proches du SMIC de trouver un logement correspondant à leurs

²⁹ APUR, « Les locations meublées de courte durée à Paris : État des lieux et propositions », 2011.

besoins et à leurs ressources. Toutes les autres villes se ferment, aux conditions moyennes du marché, à la totalité des ménages aux revenus inférieurs à 1,5 SMIC³⁰.

Situation des isolés vis-à-vis du marché locatif libre (en tenant compte des aides au logement) à Clermont-Ferrand, Lille, Bordeaux, Toulouse, Paris et Aubervilliers									
	Revenus	Loyers possibles (33 % de taux d'effort)	Types de logement	Clermont Ferrand	Toulouse	Bordeaux	Lille	Aubervilliers	Paris
Loyer libre pour un T2 (m ²)				12,3 €	13,8 €	15,5 €	15,5 €	18 €	31 €
Famille monoparentale, au SMIC, 1 enfant	1 437 €	474 €	T2	Oui	Non				
Famille monoparentale, au RSA, 1 enfant	1 059 €	349 €		Non					
Loyer libre pour un T1 (m ²)				14,5 €	18,4 €	22,1 €	20,7 €	26 €	36 €
Personne âgée à la retraite/ Isolé en emploi (1,3 Smic)	1 496 €	494 €	T1	Oui	Non				
Personne seule au Smic	1 321 €	436 €							
Jeune en alternance	1 028 €	339 €							
Personne âgée au minimum vieillesse	868 €	287 €		Non					
Personne seule au RSA	551 €	182 €							

b. L'accession à la propriété : des choix qui se restreignent

Les ménages à la recherche d'un T1 ou d'un T2 et ayant des revenus inférieurs au SMIC ne peuvent pas envisager une accession à la propriété dans la majorité des villes considérées, hormis à Clermont-Ferrand. Pour les petits ménages ayant des revenus égaux ou supérieurs au SMIC, il est possible de se loger à Clermont-Ferrand ou Toulouse. À Bordeaux ou Paris, le prix de l'immobilier ferme toute possibilité d'acquisition aux conditions du marché pour les ménages sélectionnés ici.

³⁰ Le détail de la méthodologie de simulation de la solvabilité des ménages est disponible en annexe.

Situation des isolés vis-à-vis de l'accèsion à Clermont-Ferrand, Lille, Bordeaux, Toulouse, Paris et Aubervilliers									
	Revenus	Mensualités autorisées (33 % de taux d'effort)	Types de logement	Clermont Ferrand	Lille	Bordeaux	Toulouse	Paris	Aubervilliers
Prix du m² pour un T2 en accession libre				1 823 €	3 270 €	4 700 €	2 800 €	10 500 €	4 000 €
Famille monoparentale, au SMIC, 1 enfant	1 437 €	474 €	T2	Oui	Non		Oui	Non	
Famille monoparentale, au RSA, 1 enfant	1 059 €	349 €	T2				Non		
Prix du m² pour un T1 en accession libre				2 155 €	3 500 €	5 000 €	3 600 €	11 880 €	4 400 €
Personne à la retraite/Isolé en emploi (1,3 Smic)	1 496 €	494 €	T1	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Personne seule au SMIC	1 321 €	436 €	T1						
Jeune en alternance	928 €	339 €	T1						
Personne âgée au minimum vieillesse	868 €	287 €	T1		Non				
Personne seule au RSA	551 €	182 €	T1		Non				

Surfaces retenues pour les simulations : T1 : 27 m² (et pour Paris et Aubervilliers : 22 m²) - T2 : 42 m² (et pour Paris et Aubervilliers : 37 m²).

c. Des T1 et des T2 en nombre insuffisant et peu disponibles

La comparaison entre le poids des isolés (et des familles monoparentales) parmi les ménages et la proportion de T1 et T2 dans le parc immobilier illustre la tension qui peut exister sur ces produits.

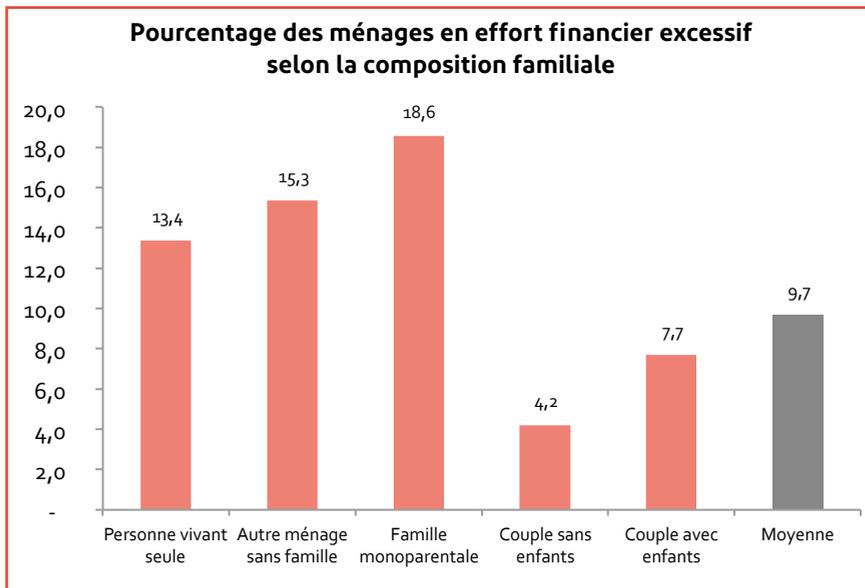
Proportion des petites typologies et des petits ménages (Insee, RP 2016)				
	T1	T2	Personnes seules	Familles monoparentales
Clermont-Ferrand	14%	19%	55%	8%
Lille	19%	26%	53%	9%
Bordeaux	18%	26%	54%	8%
Toulouse	17%	24%	53%	8%
Paris	23%	32%	51%	8%
Aubervilliers	14%	31%	32%	15%

Le parc social présente une distorsion encore plus marquée entre les besoins et l'offre, notamment pour les T1 à Aubervilliers, Bordeaux, Clermont-Ferrand ou Lille, d'autant que, parmi ces trop rares petits Hlm, une minorité affiche de bas niveaux de loyer.

Le parc de logement social en 2018 (RPLS 2018)

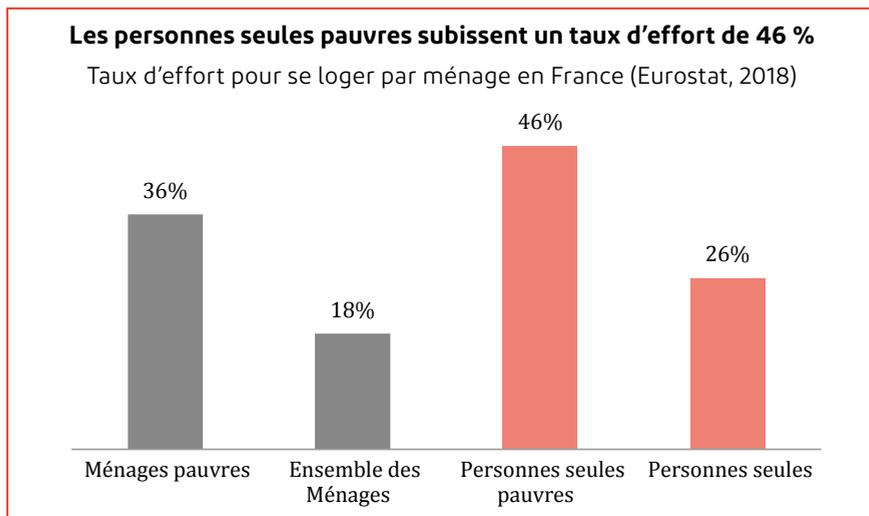
	T1	T2	27 m ² ou moins	42 m ² ou moins	Proportion de Hlm à bas loyer (PLAI, PALULOS, autre...)
Clermont-Ferrand	6 %	18 %	3 %	9 %	46 %
Lille	9 %	25 %	3 %	13 %	43 %
Bordeaux	9 %	20 %	5 %	11 %	32 %
Toulouse	16 %	20 %	13 %	21 %	29 %
Paris	17 %	28 %	5 %	20 %	44 %
Aubervilliers	8 %	24 %	2 %	11 %	58 %

3. Des taux d'effort plus élevés



En raison de leurs ressources moindres, de leur accès limité au parc social et du coût élevé des petits logements, les ménages isolés consacrent une part plus importante de leurs revenus à leur logement. 13 % des personnes vivant seules et 19 % des familles monoparentales subissent un effort financier excessif pour se loger (au sens où elles ont un taux d'effort net supérieur à 35 % et un reste-pour-vivre inférieur à 650 €/mois/uc), contre 4 % des couples sans enfants et 8 % des couples avec enfant(s)³¹.

³¹ La catégorie des « autres ménages sans famille » correspond aux personnes vivant sous le même toit sans lien de parenté ni de couple.



D'après Eurostat, les personnes seules subissent un taux d'effort de 26 %, supérieur de 8 points à la moyenne de l'ensemble des ménages français. Parmi les personnes seules, celles sous le seuil de pauvreté voient leur taux d'effort grimper à 46 %.

Parmi les bénéficiaires d'aides au logement, le taux d'effort médian des isolés est de 25 % en 2018, d'après la CNAF, quand celui des couples sans enfants est de 21 % et se situe entre 13 et 18 % selon le nombre d'enfants. De plus, « *les actifs sans enfants et dont le revenu avoisine le SMIC sont souvent juste au-dessus des seuils qui leur permettent de bénéficier d'aides (comme les aides au logement), **une dépense imprévue comme une réparation importante de voiture peut déséquilibrer leur budget***³² ».

Les personnes vivant seules et les familles monoparentales sont par conséquent **davantage exposées aux impayés de loyers et au risque d'une expulsion locative**. Des observations récentes font apparaître une catégorie d'« **isolés, écrasés par les dépenses** »³³, qui illustre bien le « handicap » que constitue le fait d'affronter seul les coûts et les aléas de la vie. Même avec des revenus meilleurs (1 ou 2 SMIC), ils ne partagent avec personne les dépenses contraintes de logement, d'eau, de chauffage, d'assurances, les déplacements, les remboursements d'emprunts, les impôts, etc., qui leur laissent un reste à vivre parfois très faible. Ces ménages deviennent rapidement vulnérables si leur unique revenu diminue, en cas de perte de leur emploi notamment.

³² CREDOC, *Étude économétrique et qualitative sur le début du processus d'expulsion locative, Rapport d'étude pour l'ONPES, 2017.*

³³ *Étude et rapport réalisés en 2016 par la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) et l'Union Départementale des CCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon.*



Paul, 61 ans : « Je n'aurais jamais cru, moi, me retrouver à la rue »

Paul habite depuis six ans à la pension de famille des Thermopyles. Ses difficultés à se loger ont débuté à la suite de son divorce et de la faillite de sa société. « Avec ma femme on avait un pavillon, **on a divorcé en 2006 et j'ai emménagé dans un beau duplex au-dessus du magasin. J'avais ma petite entreprise qui ne fonctionnait pas trop mal et ça s'est écroulé tout d'un coup** [en 2008]. Mon loyer était de 1 350 euros par mois, je ne pouvais pas les payer. Avant que je fasse faillite, je ne me payais plus, je payais mes employés, alors ça descend vite. »

Paul est d'abord hébergé chez sa fille et chez des amis. « J'habitais à droite à gauche, dès fois dans des garages. Je suis allé un peu chez ma fille, mais elle était en couple donc je ne voulais pas les déranger non plus. J'allais chez des copains, je n'avais pas le choix mais je ne me plaisais pas du tout. » Fragilisé, il ne parvient pas à trouver un nouvel emploi, « je n'avais pas trop la pêche, et les entretiens d'embauche, les recruteurs sentaient que je n'étais pas en pleine forme ». Entre 2009 et 2013, il se retrouve à la rue : « En deux mois de temps, je me suis retrouvé à la rue. Je n'aurais jamais cru, moi, me retrouver à la rue ».

Il réussit à trouver un logement dans le parc privé, mais cette solution n'est pas satisfaisante en raison du coût élevé du loyer et de l'état dégradé du logement. « J'ai eu une chambre dans le 19^e, une chambre pourrie, 900 euros, sans aucun sanitaire et une douche pour 35 personnes, on avait l'impression de se salir plutôt que de se laver. »

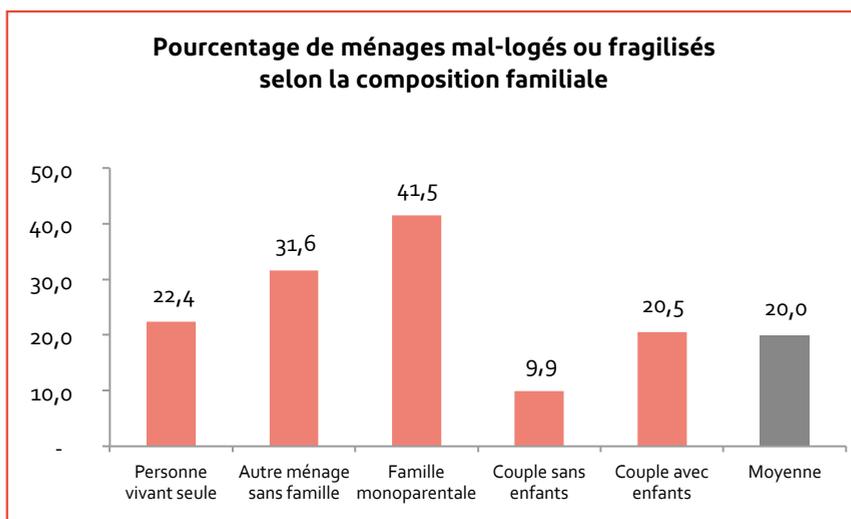
Paul a connu la Maison des Thermopyles par l'intermédiaire d'une assistante sociale des services sociaux du 14^e. Il souhaiterait à terme emménager dans un logement classique pour pouvoir accueillir ses filles. « J'ai 17 m², avec un lit ce n'est pas possible de les accueillir. Je vais les voir de temps en temps. » Sa demande de logement social n'ayant jamais abouti, il aimerait accéder à la propriété en milieu rural, quand il touchera sa retraite, d'ici quelques mois.

L'ensemble de ces difficultés peuvent mener au surendettement et à l'expulsion. En 2018, les hommes seuls représentaient 26 % des ménages surendettés et les femmes seules 21 %³⁴. Parmi les 14 200 ménages conseillés et informés par la plateforme « Allô prévention expulsion » de la Fondation Abbé Pierre depuis 10 ans, 70 % étaient célibataires, 39 % avec enfant, 31 % sans enfants.

³⁴ Données sur les ménages surendettés issues de « Le surendettement des ménages, enquête typologique 2018, données nationales et régionales », 2019, données sur la population Insee 2016.

D. De mauvaises conditions d'habitat

L'enquête logement 2013 de l'Insee montre à la lumière de la composition familiale que **les ménages unipersonnels sont relativement plus touchés par le mal-logement que la moyenne. 22 % des personnes vivant seules sont mal-logées ou fragilisées**, contre 20 % des couples avec enfant(s) et 10 % des couples sans enfants. Ces difficultés sont très importantes pour les familles monoparentales, qui représentent la catégorie la plus pénalisée, avec 41 % de ménages mal-logés ou fragilisés.



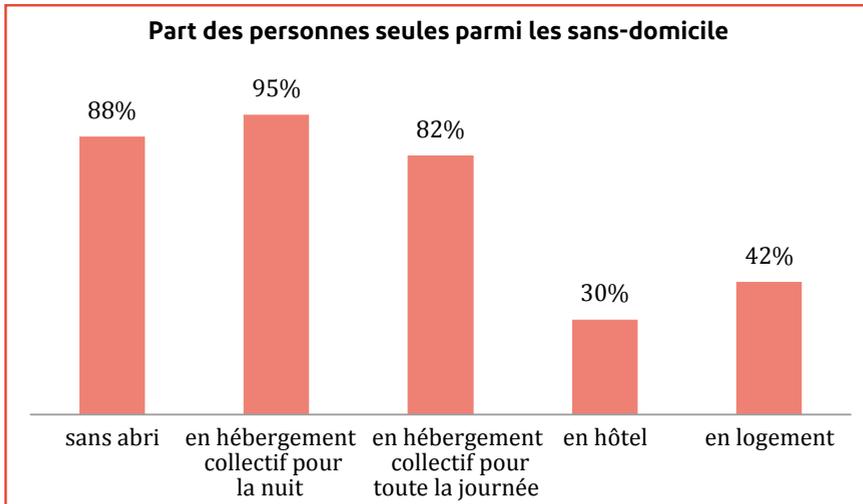
Source : ENL 2013.

Les personnes seules sont surreprésentées dans les formes résidentielles les plus précaires. Elles se retrouvent plus fréquemment dans une situation d'urgence, privées de domicile personnel au moment de leur demande de logement social et prépondérantes parmi les ménages prioritaires.

Malgré l'urgence de leur situation, les personnes seules accèdent plus difficilement au logement social. Ainsi, dans son analyse des caractéristiques des personnes sans domicile par rapport à la population logée, Cécile Brousse concluait : « *La situation familiale est le paramètre qui explique le mieux la probabilité d'être sans-domicile plutôt que locataire d'un logement Hlm. Si on les compare aux personnes qui vivent en couple, à niveau de diplôme et à position sur le marché du travail équivalente, les hommes seuls mais aussi les femmes seules (qu'elles soient mères de famille ou pas) sont plus nombreux à être sans-domicile et moins nombreux à résider dans le parc de logement Hlm*³⁵ ».

³⁵ Cécile Brousse, « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ? », Économie et Statistique n° 391-392, 2006.

En 2012, en France métropolitaine, les personnes vivant seules représentaient **65 % des personnes sans domicile**. Elles sont **plus souvent sans-abri (88 % de personnes seules) ou en hébergement collectif** que les familles et les couples, qui accèdent davantage aux hôtels ou aux logements procurés par une association³⁶.



Source : Insee, enquête sans-domicile 2012.

L'analyse des appels au 115 et des réponses qui y sont données montre que durant l'hiver 2016-2017, **la moitié des hommes seuls n'ont jamais été hébergés suite à leur demande**. Et lorsqu'ils sont hébergés, les hommes seuls ont davantage obtenu une aide précaire (68 % pour une nuit, contre 58 % pour l'ensemble des ménages aidés). Entre l'hiver 2015-2016 et l'hiver 2016-2017, le nombre de refus a diminué pour l'ensemble des appelants, sauf pour les mineurs non accompagnés et les hommes seuls, pour qui l'absence de réponse, au contraire, a augmenté de 9 %. En conséquence, les **personnes seules sont largement présentes parmi les publics sans solution d'hébergement** : 89 % des ménages rencontrés lors de l'enquête flash « maraudes et Samu sociaux », organisée les 8 et 9 mars 2017 dans 42 départements (78 % d'hommes seuls et 11 % de femmes seules)³⁷. Plus récemment, les enquêtes de recensement des personnes à la rue dites « **Nuits de la Solidarité** », confirment cette forte surreprésentation à la rue des personnes seules. Celles-ci étaient 65 % des personnes rencontrées à la rue le 8 février 2019 à Paris³⁸, et ce chiffre s'élevait à 79 % à Grenoble³⁹.

³⁶ « L'hébergement des sans-domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », Insee Première, 2013.

³⁷ Baromètre du 115 & Enquête flash maraudes / Samu sociaux 2016 – 2017, Synthèse hivernale.

³⁸ APUR, « Les personnes en situation de rue à Paris », 2019.

³⁹ Grenoble Alpes Métropole, « La nuit de la Solidarité », 2019.

Il s'exerce au sein du système d'urgence des logiques de concurrence au détriment des personnes seules et sans enfants, bien connues des acteurs associatifs qui accompagnent les personnes sans abri. Les hommes seuls sont les moins bien pris en compte, leur situation étant considérée comme moins prioritaire que celle des femmes et des enfants.

« *Tous les jeunes que je suis à Paris dorment sous le pont de la Villette. Et comme ils sont jeunes et célibataires, ils ne sont jamais pris en charge. On leur dit d'appeler le 115 tous les jours mais ça ne répond pas. Et si ça répond, quand ils disent qu'ils sont hommes célibataires, ce n'est même pas la peine.* »
(association AADJAM)

Les femmes isolées, sans enfants, sont particulièrement invisibles et leurs demandes d'hébergement d'urgence insuffisamment prises en compte⁴⁰. Elles sont elles aussi « concurrencées » par les femmes seules avec enfants ou encore par les femmes victimes de violence qui constituent deux catégories bien identifiées par l'action publique.

« *Dans un système de pénurie, des priorités vont être retenues, et celles-ci sont les familles avec enfants. Et dès lors, si vous êtes jeune, apparemment bien portant, vous ne serez pas prioritaire pour entrer dans le dispositif.* » (France Terre d'Asile)

Ces inégalités dans l'accès à l'hébergement réduisent également les chances pour les hommes isolés d'obtenir un logement social. En effet, comme l'indique Cécile Brousse⁴¹, « *le fait d'avoir été hébergé dans un centre augmente toutes choses égales par ailleurs la probabilité d'occuper un logement Hlm alors que le séjour dans la rue est sans effet* ». Ces résultats étant liés à l'accompagnement mis en place par les équipes des centres d'hébergement, aux garanties qu'elles apportent aux bailleurs...

* * *

Les différentes manifestations du mal-logement pour les ménages constitués d'une seule personne montrent que cette caractéristique, lorsqu'elle est alliée à la modestie des ressources ou à la fragilité sociale, génère et renforce les mécanismes d'exclusion. Cette situation peut intervenir à différents moments du cycle de vie et prendre un tour spécifique selon les âges, la situation familiale précédente ou la nature de l'accident de la vie qui a provoqué le fait de devoir vivre seul : veuvage, séparation, décohabitation, violence, maladie/handicap, perte d'emploi...

⁴⁰ Constat dressé à partir d'entretiens avec les responsables de l'accueil de jour « Femmes SDF » à Grenoble. Les situations rencontrées avaient inspiré le metteur en scène du film « Invisibles ».

⁴¹ Cécile Brousse, « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ? », Économie et Statistique n° 391-392 – 2006.

PARTIE 2. Isolement et mal-logement : deux phénomènes souvent liés qui se renforcent mutuellement

Les personnes vivant seules rencontrent, on l'a vu, un certain nombre de difficultés pour accéder et se maintenir dans un logement adapté et décent. À ces difficultés s'ajoute, pour certaines d'entre elles, un **isolement social susceptible d'aggraver ou de faire perdurer des situations de mal-logement**.

Le rapport sur l'état du mal-logement 2019 avait souligné la façon dont les passages en institutions (protection de l'enfance, prison, hôpital psychiatrique...) et la rupture que représentait leur « sortie » étaient susceptibles de renforcer l'isolement social de personnes aux liens familiaux ou amicaux déjà fragilisés, et comment cette absence de liens et de soutien pouvait participer au mal-logement. Les mêmes causes provoquant les mêmes effets, chez les personnes fragiles « l'entrée en solitude » constitue un terreau favorisant le mal-logement⁴², l'isolement relationnel pouvant être à la fois un facteur déclencheur et une conséquence du mal-logement.

Il est important de rappeler qu'il n'existe pas forcément d'équivalence entre le fait de vivre seul, celui de connaître un isolement social et le sentiment de solitude : certaines personnes vivent seules et sont très entourées, d'autres au contraire vivent en couple ou en famille et connaissent des situations de solitude. L'isolement social est complexe à définir, en raison de la diversité des causes et traductions de ce phénomène, et peut être mesuré de différentes façons, **objectivables par le nombre d'interactions avec des proches**, tandis que la **solitude revêt une dimension plus psychologique**⁴³.

Le CESE propose, dans son avis de juin 2017, d'en adopter la définition suivante : « *L'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. Les relations d'une qualité insuffisante sont celles qui produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée. Le risque de cette situation*

⁴² Philippe Pitaud (dir.) « *Combattre l'isolement et la solitude* », Institut de gérontologie sociale, Université Aix-Marseille, 2018.

⁴³ Bérengère Gouraud, Pascal Noblet, « *Les trois formes de solitudes. Vie seule, isolement et sentiment de solitude* », *Les notes d'analyse et de synthèse de la MASP*, n°35, 2017.

tient au fait que l'isolement prive de certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale⁴⁴ ».

L'Insee définit l'isolement dans son enquête SRCV à partir de « la fréquence des contacts distants et des rencontres » avec l'entourage (amis, voisins, collègues) et avec la famille (hors ménage), à l'aide d'une échelle allant de « jamais » à « chaque jour ou pratiquement ». En 2015, un noyau dur de **3 % des personnes de 16 ans ou plus sont isolées de leur famille et de leur entourage**, au sens où elles déclarent avoir « au plus une rencontre physique ou un contact distant par mois avec leur réseau social ». Les personnes isolées de leur entourage uniquement sont 13 %, tandis que le taux de personnes isolées uniquement de leur famille (hors ménage) est de 7 %⁴⁵.

D'après l'Insee, **l'isolement touche davantage les hommes et les personnes âgées, sans diplôme, à bas revenus et vivant en agglomération parisienne**. Toutes choses égales par ailleurs, les hommes sont 2,3 fois plus susceptibles d'être touchés que les femmes. Les personnes sans diplôme, 2,6 fois plus que les personnes ayant des diplômes supérieurs à Bac+2. Les personnes appartenant aux 20 % les plus pauvres, 2 fois plus que les 20 % les plus riches. Les plus de 65 ans, 2,5 fois plus que les 24-39 ans.

Comme le résume Jean-Louis Pan Ké Shon, « vivre seul n'est pas forcément synonyme d'isolement relationnel et ce dernier ne se conjugue pas obligatoirement avec le sentiment de solitude. (...) Vivre seul signifie habiter seul dans son logement, quant au sentiment de solitude, il correspond à l'impression d'abandon et qualifie peut-être ainsi un aspect de la qualité des relations développées⁴⁶ ».

Toutes les personnes isolées ne se sentent pas seules : en 2015, 38 % des personnes objectivement isolées d'après la Fondation de France déclaraient ne pas se sentir seules⁴⁷. Et les personnes vivant seules développent généralement plus de relations en-dehors du foyer que les personnes en couple, plus centrées sur le noyau familial. Sans que cela ne compense toutefois l'absence de contacts au sein du foyer : « **célibataires, les divorcés ou les veufs sont deux fois plus fréquemment sujets au sentiment de solitude** que le reste de la population même si les personnes qui ressentent la solitude n'en souffrent pas toutes ou pas toutes avec la même intensité⁴⁸ ».

⁴⁴ CESE, « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité », 2017.

⁴⁵ « 3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être », Insee Première n° 1170, 2019.

⁴⁶ Jean-Louis Pan Ké Shon, « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », Insee Première n°678, 1999.

⁴⁷ Fondation de France, *Les solitudes en France*, rapport 2016.

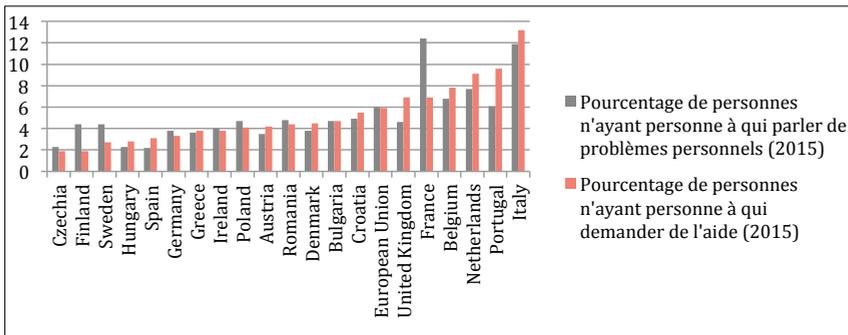
⁴⁸ Jean-Louis Pan Ké Shon, op. cit.

Arnaud Campéon rappelle que « les situations de mono-résidentialité telles qu'elles sont recensées recouvrent des situations diverses. (...) Le fait de **vivre seul** n'a pas la même signification ni les mêmes implications sociales selon les âges, le genre, le statut matrimonial ou encore les parcours de vie. **Selon les cas, il peut s'agir d'une situation plutôt choisie ou plutôt subie** et qui, en outre, n'a pas la même temporalité⁴⁹ ». Le fait de vivre seul constitue un choix pour certains, forme d'émancipation ou d'autonomie, comme pour les jeunes quittant le foyer familial le temps de leurs études, les personnes âgées ou celles en situation de handicap souhaitant vivre en logement autonome plutôt qu'en institution, chez leurs parents ou enfants, sans que cela implique forcément un isolement relationnel. Tandis que d'autres endurent cette situation qui les empêche de se loger décentement et les isole.

Les incidences de l'isolement relationnel sont nombreuses et plus ou moins marquées selon les individus : repli sur soi, sentiment d'insécurité, faible participation à la vie publique ou collective, situations de non-recours aux droits ou aux soins, défiance (vis-à-vis des institutions et des autres), par exemple⁵⁰.



Les Français, champions d'Europe de l'isolement



Une étude d'Eurostat analyse le sentiment d'isolement à travers deux critères : n'avoir personne à qui demander de l'aide et n'avoir personne à qui parler de ses problèmes personnels⁵¹. Dans chacun des deux cas, 6 % de la population européenne est concernée. C'est-à-dire à chaque fois **30 millions de personnes**. Les Français sont les plus nombreux (12,4 %), devant l'Italie (11,9 %), alors que d'autres pays affichent des taux beaucoup plus bas, comme l'Espagne (2,2 %), l'Allemagne (3,8 %) ou le Royaume-Uni (4,6 %). En ce qui concerne l'isolement au sens de n'avoir personne à qui demander de l'aide, le taux de la France, qui reste mal classée, tombe à 6,9 %.

⁴⁹ Arnaud Campéon, « Solitudes en France : mise en forme d'une expérience sociale contemporaine », Informations sociales, vol. 188, n°2, 2015.

⁵⁰ Bérengère Gouraud, Pascal Noblet, op. cit.

⁵¹ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/data>

Le profil type de la personne isolée est un homme célibataire urbain âgé et à bas revenus. En France, le fait de n'avoir personne à qui parler de ses problèmes personnels touche 25 % des hommes de plus de 75 ans faiblement diplômés, mais seulement 2 % des femmes de moins de 30 ans diplômées.

A. Des publics précaires et vulnérables plus concernés par l'isolement

L'isolement touche toutes les catégories sociales, mais davantage les catégories populaires, avec des conséquences plus dangereuses sur leurs conditions de logement. Selon Jean-Louis Pan Ké Shon, « être âgé, handicapé, peu diplômé, au chômage, avoir des revenus modestes, prédisposent à l'isolement relationnel et désignent les personnes socialement défavorisées, l'isolement se cumulant alors avec d'autres handicaps sociaux⁵² ». Plusieurs facteurs sont ainsi susceptibles de créer ou de renforcer l'isolement, comme le niveau de ressources et la situation professionnelle, l'âge, l'état de santé et le degré d'autonomie des personnes, le lieu de résidence...

1. La pauvreté renforce l'isolement

L'isolement relationnel est en partie lié à des facteurs socio-économiques. Les individus percevant des bas revenus, inférieurs à 1 200 euros par mois, sont ainsi surreprésentés parmi les personnes isolées au sens de la Fondation de France : ils représentent 26 % de la population, mais 34 % des isolés. Au contraire, les personnes percevant un revenu mensuel supérieur à 2 500 euros représentent 20 % de la population et seulement 12 % des isolés⁵³. La situation professionnelle influence également l'isolement relationnel, qui concerne particulièrement les chômeurs et les inactifs non étudiants⁵⁴.

Les personnes à bas revenus doivent arbitrer en permanence entre le financement d'activités favorisant leur vie sociale et la gestion des dépenses contraintes.

« Les faibles salaires créent de l'isolement, on n'a pas les moyens de sortir, d'aller boire un verre, de payer une salle de sport... » (Habitant de la pension de famille des Thermopyles)

« Je vais au centre social, je fais de la gym santé, je fais du folklore, il faut que je bouge ! (...) Les activités sont payantes et c'est un sacrifice pour moi de

⁵² Jean-Louis Pan Ké Shon, op. cit.

⁵³ Fondation de France, *Les solitudes en France*, Rapport 2014.

⁵⁴ Bérengère Gouraud, Pascal Noblet, op. cit.

payer la gym santé, par exemple. Le sacrifice, c'est tous les jours, mais quand on est seule, on fait moins de courses et on mange moins pour pouvoir payer les activités. Le soir, je mets très peu de lumière pour ne pas trop payer. On fait tout pour ne pas être isolé car si on se retrouve seule chez soi, c'est vite la déprime. » (Claire, 72 ans, locataire d'un bailleur social labellisé Habitat Senior Services)

L'Observatoire de la pauvreté (ONPES) a étudié les « budgets de référence » jugés nécessaires pour répondre à ses besoins essentiels et mener une vie sociale. Il constate que les familles aux revenus modestes en-dessous des budgets de référence se sentent « *éloignées de la vie culturelle et des loisirs, sauf par écran de télévision interposé* ». De même, « *la sociabilité avec le cercle d'amis est là aussi peu encouragée pour des raisons financières : inviter chez soi une famille avec enfants peut représenter une dépense trop importante. Le repli sur la famille nucléaire est alors vécu comme une contrainte*⁵⁵ ».

2. Vieillesse et handicap, des freins à la socialisation

L'isolement relationnel est également corrélé au handicap, à la maladie ou à la perte d'autonomie, qui peuvent mener à un retrait de la vie culturelle et des pratiques de loisirs⁵⁶. L'isolement des personnes âgées est souvent renforcé par un délitement des liens familiaux lié à la mobilité des différents membres d'une famille et à la raréfaction des cas de cohabitation avec leurs enfants... C'est ce qu'illustre le témoignage de ce professionnel du réseau Delphis, spécialiste du monde Hlm : « *Plus on vieillit et plus on reste seul et il ne reste que la famille ou les voisins, dans le meilleur des cas, car on a un éclatement géographique des familles de plus en plus important* ».

Inadaptation des logements ou des immeubles (absence d'ascenseur), des équipements ou aménagements urbains, fatigue : de nombreux facteurs expliquent les liens entre l'isolement et les difficultés rencontrées par les ménages qui ne sont pas autonomes dans leurs déplacements. Ainsi, comme l'indique la sociologue Anne Labit, « *l'habitat se trouve au cœur de ces problématiques que sont la solitude, l'isolement et la précarité économique, qui à leur tour sont intimement liées à la perte d'autonomie. L'ensemble de ces effets se cumulent. L'habitat peut être un facteur aggravant de tous ces risques, dès lors qu'il n'est pas adapté au vieillissement d'un point de vue architectural, mais aussi d'un point de vue économique (logement trop grand, mal isolé, cher à entretenir, etc.) et, enfin et surtout, d'un point de vue social (voisinage non convivial, éloignement des commerces, absence de transports publics, etc.)* »⁵⁷.

⁵⁵ La Lettre de l'ONPES n°6, « *La vie sociale entravée des familles aux ressources modestes* », 2016.

⁵⁶ Fondation de France, *Les solitudes en France*, rapport 2016.

⁵⁷ Anne Labit. « *Habiter en citoyenneté et solidarité pour mieux vieillir* », *Gérontologie et société*, vol. 38 / 149, no. 1, 2016, pp. 141-154.

La loi du 11 février 2005 **définit le handicap comme** « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la **vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant** ». Il est ainsi fait référence aux situations de retrait, voire de rejet, des personnes en situation de handicap dans la société. Malgré cette reconnaissance légale, force est de constater que les personnes en situation de handicap demeurent trop souvent isolées et souffrent d'une situation dont les pouvoirs publics doivent s'emparer. L'isolement relationnel des personnes handicapées est en effet deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population (22 % contre 12 % en 2014)⁵⁸.

Le handicap et/ou la maladie n'ont pas toujours les mêmes incidences selon l'âge de la vie. Les accidents de vie ou le vieillissement s'inscrivent dans des trajectoires où l'isolement a été moindre que pour les personnes atteintes de maladie chronique et/ou de handicap depuis leur naissance ou enfance. Le manque de liens sociaux, de confiance et de sentiment d'appartenance apparaît donc parfois plus fort pour ces personnes que pour celles frappées après des années de socialisation⁵⁹.

Le rôle des proches est par ailleurs déterminant pour l'amélioration de la vie quotidienne et/ou des conditions de logement. L'hébergement chez un tiers, s'il est choisi, peut apporter une réponse à l'isolement. Les aidants et les proches, issus de la famille ou des cercles amicaux ou associatifs, forment un lien essentiel pour les plus fragiles. Or, selon l'étude du CREDOC, « 51 % des personnes isolées déclarant un handicap et/ou une maladie limitent certains contacts avec leurs proches par crainte d'être un poids pour eux » et « 39 % ont le sentiment d'être un poids pour la société ».

3. Barrière de la langue, accès aux démarches et parcours migratoire

Une arrivée récente en France, la non-maîtrise de la langue française ou les obstacles dans l'accès aux droits peuvent également renforcer l'isolement, comme l'indique ce professionnel d'accueil de jour : « *Sur les facteurs de l'isolement, la barrière de la langue ou de l'écriture joue beaucoup, on a beaucoup de gens qui viennent dans nos accueils parce qu'ils ne comprennent pas leurs courriers, ça enferme beaucoup* ». (Imanis)

Les immigrés âgés, vivant seuls en France, sont par ailleurs concernés par des problématiques spécifiques. Souvent hébergés dans des foyers de travailleurs migrants, leur sociabilité a ainsi été centrée, pendant de nombreuses années, sur le monde du travail ; le départ à la retraite conjugué à l'autonomisation du mode de

⁵⁸ Fondation de France, *Les solitudes en France*, Rapport 2014.

⁵⁹ Fondation de France, *Maladie ou handicap et isolement relationnel : la double peine*, 2018.

vie des résidents de ces foyers, ainsi que la diminution des espaces collectifs sont autant de sources d'isolement⁶⁰.

4. Les territoires d'isolement

L'isolement se manifeste différemment selon les territoires. À cet égard, les acteurs interrogés insistent d'abord sur l'importance des liens de sociabilité qui se développent dans les bourgs : *« malgré tout, les personnes qui vivent en milieu rural sont repérées et connues de quelqu'un. Rares sont les personnes qui ne sont pas identifiées par les services locaux. Naturellement il y a une plus grande tendance à avoir une veille, c'est un atout que l'on n'a pas en ville, ce tissu de connaissances et de personnes qui se font du souci »*. (Soliha Vendée)

Si les occasions d'échanger sont moins nombreuses en milieu rural, elles se concrétisent plus difficilement en ville. Le rapport sur les solitudes en France de 2013 relevait ainsi que, *« dans les zones rurales, 46 % des personnes interrogées déclarent inviter leurs voisins chez elles et 43 % s'entraider ou faire des choses ensemble, contre 34 % et 31 % dans les villes de plus de 100 000 habitants »*⁶¹.

Néanmoins, les personnes vivant éloignées de toute offre de transport, de commerces, services ou lieu d'animation et de socialisation, ou des autres habitations, connaissent aussi un isolement important : *« Dans les petits bourgs, on a encore quelques services et on peut être en lien avec des personnes. Mais on a aussi des personnes loin de tout : d'un petit bourg, d'une offre de services de base, de voisins. J'ai en tête une personne de 80 ans, seule, le bourg à 5 km de chez elle, et sans aucun voisin à proximité »*. (Soliha Vendée)

Plusieurs professionnels signalent par ailleurs que cette « veille » exercée par les habitants d'une commune rurale les uns sur les autres peut tout autant représenter un frein au recours aux dispositifs d'aide et d'accompagnement social, que les ménages en difficulté hésitent parfois à mobiliser par crainte d'être stigmatisés, au risque d'aggraver leur situation et leur isolement.

« On a des problèmes de culpabilité extrême, de plus en plus en territoire rural. Les gens ont honte de demander une aide financière, plus qu'en milieu urbain. Surtout que tout le monde se connaît, on va savoir qu'untel a une aide, ça crée des situations d'isolement terribles. » (UDAF 44)

« L'action sociale dans le rural peut être compliquée car tout le monde se connaît et les gens n'ont pas envie que le CCAS se gare devant la maison de tel ou tel. » (UNCCAS)

⁶⁰ Rapport de la Mission d'information de l'Assemblée nationale sur les immigrés âgés, 2013.

⁶¹ Fondation de France, « Les solitudes en France », 2013.

Les Petits Frères des Pauvres identifient également ces deux aspects de l'isolement, différents selon la géographie : « *des solidarités et des relations de voisinage amoindries* » en ville, un « *manque de services du quotidien et de transports* » en zone rurale⁶², et des quartiers de la politique de la ville qui présentent le risque d'isolement le plus fort pour les personnes âgées parmi tous les territoires d'habitat étudiés. Ces personnes ont en effet une vision négative de leur environnement et de leur logement, qui renforce leur isolement.

B. Quand le mal-logement crée de l'isolement

Pour les ménages en situation de mal-logement, les facteurs cités précédemment (faibles ressources, perte d'autonomie, barrière de la langue, isolement lié à l'environnement...) se cumulent à d'autres difficultés et renforcent leur isolement.

Ainsi, comme l'explique Pascale Dietrich-Ragon⁶³, si les personnes les plus en difficulté au regard du logement (notamment les personnes sans domicile) souffrent de façon générale d'un « *faible soutien relationnel* », cet entourage est d'autant plus fragilisé par leur précarité résidentielle, qui « *contribue à détricoter les liens déjà mis à mal par les ruptures biographiques* ».

1. L'impossibilité ou la honte de recevoir chez soi

Face au mauvais état ou à l'étroitesse de leur logement, de nombreuses personnes font part d'un sentiment de honte à l'idée de montrer leur logement à leur proches et se résignent à ne plus recevoir chez elles.

« *Les personnes s'isolent aussi du fait de leur logement. J'ai en tête un cas d'une personne qui après la rénovation m'a confié qu'elle n'avait plus honte d'inviter des amis, elle a changé l'image d'elle-même. La dame était très fière de montrer la salle d'eau et la cuisine. Une autre personne ne fait entrer personne chez elle. Sa famille et ses amis ne viennent plus. Elle nous avait dit : « Je ne vois pas l'intérêt d'inviter des gens si c'est pour montrer ça ». Il y a souvent de la honte, de la gêne, de l'auto-exclusion. Un certain nombre de personnes nous disent régulièrement qu'un des bienfaits ce serait d'avoir chaud l'hiver, et de pouvoir inviter tel ou tel ami. Ça revient souvent.* » (Soliha Vendée)

La précarité énergétique est une forme de mal-logement qui tend également à renforcer l'isolement des personnes qui en sont victimes. D'après l'Observatoire national de la précarité énergétique, « *L'isolement social peut être dû à un sentiment de honte du logement lorsque la précarité énergétique entraîne des dégradations du bâti (présence de moisissures) ou que le manque d'énergie le rend*

⁶² Petits Frères des Pauvres, « Solitude et Isolement, quels liens avec les territoires », 2019.

⁶³ Pascale Dietrich-Ragon, Op. cit.

inconfortable (température trop basse, manque d'installations électriques...). Le ménage peut alors ne pas inviter chez lui, voire refuser les invitations pour ne pas avoir à les rendre »⁶⁴. Les portraits réalisés par cet observatoire font apparaître ce sentiment de honte de manière récurrente. « On ne reçoit jamais personne ici ! Même ma famille n'est jamais rentrée ici, voir comment j'habite, où j'habite... jamais je ne leur ai dit... ». « Moi, je le supporte. Je suis plus dans l'inconfort par rapport à ma famille. Par rapport à eux, ça me dérange, parce que quand je les fais venir, ils ne sont pas bien. C'est pareil avec mes amis (...). Je ne les invite pas parce qu'il fait trop froid »⁶⁵.

La situation des pères séparés représente un cas particulier d'isolement renforcé par des conditions de logements inadaptées. En effet, suite à une séparation la garde des enfants revient le plus fréquemment à la mère et les pères rencontrent d'importantes difficultés pour accéder à un logement leur permettant d'accueillir leur(s) enfant(s). Quand leurs conditions de logement sont précaires (hébergement chez un tiers, petit logement...), elles « *peuvent être considérées comme rédhitoires à une prise en charge régulière des enfants* »⁶⁶ et limitent ainsi les possibilités de contacts, renforçant le risque d'isolement du père.

2. Des réponses institutionnelles qui renforcent l'isolement

La problématique de l'isolement et de ses conséquences a fait l'objet, depuis quelques années, de plusieurs travaux et réflexions politiques⁶⁷. Ces derniers se concentrent néanmoins sur l'isolement que connaissent certains publics particuliers, comme **les personnes âgées** depuis leur médiatisation lors de l'épisode de canicule de 2003. L'isolement d'autres publics, comme les jeunes ou les travailleurs saisonniers, reste quant à lui sous-estimé⁶⁸.

« *La question de l'isolement est un sujet important mais qui reste impensé pour les jeunes parce qu'on a tendance à surestimer leur sociabilité par rapport à d'autres publics comme les familles monoparentales, les personnes âgées...* »
(UNCLLAJ)

⁶⁴ ONPE, « *Revue bibliographique de l'ONPE. Conséquences, Usages et Coûts induits de la précarité énergétique* », 2017.

⁶⁵ ONPE, « *Parcours et pratiques des ménages en précarité énergétique : enquête auprès de 30 ménages* », 2018.

⁶⁶ Céline Bessière, Émilie Biland, Aurélie Fillod-Chaubaud, « *Résidence alternée : la justice face aux rapports sociaux de sexe et de classe* », *Lien social et Politiques*, Anjou, Québec : Éd. Saint-Martin ; Rennes : Presses de l'EHESP, 2013, *Les politiques de genre : quel genre de politiques ?*, pp.125-143.

⁶⁷ CESE, « *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité* », 2017 ; Christine Boutin, « *Pour sortir de l'isolement, un nouveau projet de société* », rapport au Premier ministre, 2003.

⁶⁸ Fondation de France « *Jeunes et sans amis : quand la solitude frappe les 15-30 ans* », 2017.

Cette faible prise en compte de l'isolement et de son impact se retrouve dans les réponses apportées aux personnes en difficulté de logement. Elles ont en effet tendance à renforcer leur isolement, en les déplaçant loin de leurs réseaux, en séparant des familles, en ne leur permettant pas d'accueillir leurs proches...

a. Des injonctions à la mobilité qui éloignent des réseaux et rompent avec les habitudes

Plus encore que d'autres publics, les isolés font face, dans leurs démarches d'accès à un logement, à **de nombreuses injonctions à la mobilité**, motivées par divers arguments. Les jeunes sont ainsi incités à déménager dans une autre ville ou région pour trouver un emploi, les personnes en situation de handicap ou les familles monoparentales sont orientées vers des territoires moins tendus afin d'avoir accès à un logement plus grand, moins cher ou adapté à leurs besoins, les migrants sont dispersés sur l'ensemble du territoire par le nouveau dispositif national d'accueil...

Ces mobilités imposées contribuent à **éloigner les personnes seules de leur entourage**, qui joue pourtant un rôle de soutien primordial en cas de difficultés. Comme l'explique ce représentant de l'UNCLLAJ : « *Les pouvoirs publics se disent que quand on n'a pas de famille on n'a pas d'excuse pour ne pas bouger* ».

Le maintien des liens avec l'entourage est **d'autant moins pris en compte que les personnes vivent seules à la rue, dans des bidonvilles ou des centres d'hébergement**, même lorsqu'elles y trouvent une forme de sociabilité importante⁶⁹. En effet, être sans-abri ne signifie pas toujours être inactif socialement, on peut même mener « *une activité sociale plutôt dense, parfois intense, avec des amis, des connaissances, des confidents* »⁷⁰, d'autres personnes sans-abri. Des liens, même fragiles, peuvent aussi se créer avec les passants, les habitants et les commerçants du quartier, les bénévoles des maraudes ou des distributions alimentaires..., « *rendus possibles par leur installation dans la durée sur un espace public* »⁷¹. D'après une étude de la DREES, 22,5 % des sans-domicile hébergés dans des structures collectives s'y sont fait des amis et près de 30 % des sans-domicile qui vivent dans un lieu non prévu pour l'habitation se sont fait des amis dans la rue⁷².

⁶⁹ Édouard Gardella, Amandine Arnaud, « *Le sans-abrisme comme épreuves d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux* », Rapport pour l'ONPES et l'Observatoire du Samu social de Paris, 2018.

⁷⁰ Julien Damon, « *« Désocialisés » et « désaffiliés » Remarques à partir du cas des SDF* », Les Cahiers français, n° 314, 2003.

⁷¹ Édouard Gardella, *Comprendre le refus de l'hébergement d'urgence par les sans-abri*, Métropolitiques, 2019.

⁷² *Les contacts familiaux et amicaux des personnes sans domicile*, Études et résultats, n°311, 2004.

« **C'était un truc de survie, on devait être le plus nombreux possible.** Tous les gens que je voyais (quand je vivais à la rue), je suis encore pote avec eux. De même que les bénévoles [des associations caritatives]. » (Jules, 25 ans, ambassadeur de La Cloche)

Ainsi, l'absence de prise en compte de ces liens et sociabilités entraîne une nouvelle rupture et, dans un certain nombre de cas, **l'échec des solutions d'hébergement ou de logement** : refus des propositions, retour à la rue après quelque temps d'hébergement...

« On a des gens qui font des demandes de logement et qui demandent que le 14^e, parce que c'est là qu'ils ont leurs rendez-vous médicaux, leurs contacts... Et la personne avec qui on travaille aux commissions d'orientation nous dit que si vous ne demandez que le 14^e on ne va pas prendre en compte votre demande parce qu'on considère que vous pourriez faire un effort. On a des personnes qui n'arrivent pas à se repérer quand on les éloigne de chez elles, qui se sentent de plus en plus isolées. C'est super important quand on a subi l'exclusion, de ne pas perdre ses repères spatiaux et amicaux. » (Hôte de la pension de famille des Thermopyles)

« Il faut proposer aux gens la solution qui va pour eux, si vous proposez une solution dans le 14^e à quelqu'un de l'autre bout de Paris, il va être perdu, il va retourner dehors où il était. » (Habitant de la pension de famille des Thermopyles)

D'après Édouard Gardella⁷³, au-delà du rejet des conditions d'hébergement, « le refus de l'hébergement d'urgence par de nombreux sans-abri exprime l'intensité de leur attachement à des collectifs d'appartenance » et non la désocialisation de ces publics.

« J'avais un super logement mais j'étais rejeté, mes amis n'avaient pas le temps de me voir donc on commence à être dehors. À un moment, on se retrouve dehors parce que dehors aussi il y a du monde. Dans la rue on se repère entre nous, on a une grande solidarité, si quelqu'un a soif ou faim on va lui donner la fin de son sandwich, de l'eau. On se rencontre quand on nous demande une cigarette, les gens nous voient dans leur espace donc ils se posent des questions, ils viennent dialoguer. » (Ambassadeur de La Cloche)

« Sur les campements il y a quand même une certaine vie de groupe (...) Ce qu'on observe, c'est une socialisation de la rue : on héberge des gens qui retournent à la rue ensuite, ça arrive, parce que c'est là qu'ils avaient trouvé

⁷³ Édouard Gardella, « Comprendre le refus de l'hébergement d'urgence par les sans-abri », Métropolitiques, 2019.

une sociabilité. Et puis les hébergements sont parfois hors de Paris donc les personnes préfèrent parfois rester à la rue, mais à Paris et avec les personnes qu'elles connaissent. » (FDTA)

Un déménagement vers une zone moins tendue peut se révéler source de difficultés dans l'accès à l'emploi, aux services, aux commerces et aux lieux d'animation, particulièrement importantes pour les personnes isolées. « *La personne isolée a besoin d'être auprès des commodités, des services, des facilités de transport peut-être plus que le ménage qui s'entraide. La tendance générale reste la même : le ménage isolé modeste ne s'éloigne pas du centre urbain, ce qu'acceptent peut-être plus les familles* », indique ainsi la directrice de Caen la mer Habitat. Si les personnes seules sont surreprésentées dans les quartiers centraux, c'est qu'elles sont caractérisées par « *un attachement fort au quartier qui leur offre des services et des lieux de sociabilité publique*⁷⁴ ».

b. Des réponses qui ne prennent pas en compte la vie privée et familiale

Le règlement intérieur de certaines solutions de logement ou d'hébergement dédiées aux personnes vivant seules peut aussi contribuer à leur isolement. À titre d'exemple, certaines offres spécifiques pour les jeunes (foyers de jeunes travailleurs, résidences étudiantes...) tentent d'éviter ou de sortir de l'isolement en proposant des actions collectives en interne ou à l'extérieur, tout en encadrant strictement la visite des proches et en interdisant de les accueillir et de les héberger. Le fait de pouvoir « inviter » est pourtant très important chez les jeunes, qui ont l'impression de ne pas avoir un vrai « chez soi » quand ce n'est pas le cas⁷⁵. Les structures d'hébergement sont également nombreuses à ne pas autoriser les visites de proches, ainsi que les retours en soirée après une certaine heure, encadrant encore ainsi les temps de sociabilité.⁷⁶

L'inadaptation des politiques de mise à l'abri des personnes sans logement entretient l'isolement ou perpétue les ruptures. Comme l'indique ce représentant de l'APUR, « *c'est d'abord la mise à l'abri qui prime, et non pas le lien de sociabilité. On met à l'abri d'un point de vue physique sans prendre en compte le réseau social. On se rend bien compte que pour les personnes non-isolées, on n'a pas forcément la réponse adaptée : par exemple pour les couples, tout est fait pour les séparer. De même pour les familles. Comment on adapte les réponses aux différents profils et au fait qu'on peut ne pas être isolé ? Comment on contribue à ne pas favoriser cet isolement, alors même qu'il peut exister des liens ?* ».

⁷⁴ Jean-Yves Authier (dir.), *État des lieux sur les trajectoires résidentielles*, PUCA, 2010.

⁷⁵ Entretien avec un représentant de l'UNCLLAJ et étude FORS sur les FJT.

⁷⁶ Dietrich-Ragon, Pascale. « *L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle. Force et faiblesse des liens sociaux dans l'exclusion du logement* », *Revue française de sociologie*, vol. 56, no. 2, 2015.

Ainsi, **41 % des personnes interrogées** dans le cadre de l'enquête sans-domicile (2012), **ont au moins un enfant âgé de moins de 15 ans qui ne vit pas avec elle** et cette **séparation des parents et enfants est d'autant plus fréquente que leur situation résidentielle est précaire**. Pour la moitié des personnes hébergées à l'hôtel qui ont des enfants, ces derniers ne vivent pas avec elles. Un taux qui atteint 92 % pour celles dormant dans des lieux non prévus pour l'habitation. Cette décohabitation est souvent subie et s'explique par la privation de logement : les enfants sont alors souvent placés en institution ou chez un membre de la famille⁷⁷.

Le cloisonnement des compétences, des financements et des dispositifs fragmente la réponse en autant de solutions dédiées à des « publics » prédéfinis, quitte à désunir les couples et les familles. C'est le cas **des fratries ou couples composés d'un mineur** (dont la prise en charge dépend de l'Aide sociale à l'enfance et donc du Conseil départemental) **et d'un jeune majeur** (dont la prise en charge par l'ASE est facultative et la mise à l'abri financée par l'État). Comme l'explique un représentant de France Terre d'Asile : « *Dans les fratries avec un mineur et un majeur, la séparation est faite mécaniquement par l'ASE car le majeur n'est pas pris en charge. Et c'est très compliqué d'expliquer à des membres d'une fratrie qu'ils doivent être séparés* ».

Le parcours de Dylan est un bon exemple des freins générés par ce cloisonnement des solutions : alors que sa rencontre avec une jeune fille et leur nouvelle vie de couple lui ont donné envie d'engager des démarches pour sortir de la rue, le fait que le couple refuse d'être séparé et qu'elle soit mineure a été un obstacle de plus dans leur accès à l'hébergement et au logement.

⁷⁷ Pascale Dietrich-Ragon « L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle. Force et faiblesse des liens sociaux dans l'exclusion du logement », *Revue française de sociologie*, vol. 56, no. 2, 2015, pp. 301-330.



Dylan⁷⁸, 23 ans :
vivre en couple à la rue ou seul en hébergement

Chassé du domicile familial à l'âge de 17 ans, en conflit avec son père, Dylan est passé une première fois par la rue, avant d'être pris en charge par l'ASE. Après l'interruption de son contrat jeune majeur (en raison de la perte de son emploi et du non-respect du règlement de son FJT concernant l'accueil de proches), il se retrouve une nouvelle fois dehors et dort dans des parkings pendant plusieurs années.

Par le biais d'une association qui l'accompagne, il rencontre Manon. Cette dernière, mineure vivant encore chez sa mère, héberge Dylan chez elle en cachette, pendant plusieurs mois : *« Elle a le cœur sur la main, elle n'aime pas voir les gens en mauvaise posture. On continuait à se revoir, moi je ne lui ai pas caché ma situation. Je suis venu dormir chez elle, ça m'a fait du bien, c'était plus stable »*, mais quand ses parents le découvrent, ils les chassent et le jeune couple se retrouve à la rue ensemble.

Dylan décide alors de reprendre contact avec la Mission locale, où il avait auparavant interrompu son suivi : *« J'avais arrêté avec la Mission locale parce que mon éducatrice était merdique. Sans Manon je serais resté à la rue et je serais encore drogué. Elle m'a dit de retourner voir la Mission locale et pour lui faire plaisir, je l'ai fait. Et aussi parce que j'avais vraiment besoin de travail pour pouvoir la nourrir, j'en avais marre de faire les invendus chez Paul »*. Suite à sa réinscription à la Mission locale et grâce à l'aide de sa nouvelle éducatrice, Dylan retrouve rapidement un emploi.

Néanmoins, le couple continue de dormir dans les parkings, en l'absence de solution qui leur permettrait de rester ensemble. Comme Manon l'explique, *« on était bloqués car il n'y avait jamais de solution pour nous deux. Soit moi on me proposait un truc avec l'ASE. Soit lui avec le 115. Mais jamais pour nous deux. Et nous on voulait rester ensemble. On ne voulait pas laisser l'autre seul. Je savais que si moi j'acceptais lui allait être dans la merde alors que moi je serais tranquille. Et je ne voulais pas ça »*. Après plusieurs mois dehors, ils finissent par rencontrer un propriétaire qui propose de leur louer une chambre chez lui, puis accèdent à une place de couple dans un FJT.

Le portrait de Sophie illustre quant à lui l'inadaptation et le manque de souplesse de certaines structures d'hébergement à la diversité des configurations familiales, et la manière dont **cette rigidité peut produire de l'isolement et mettre en échec les solutions apportées.**

⁷⁸ Portrait écrit à partir d'extraits de « Tout un monde de misère. Monographies de la précarité », Recherche sociale 2016/4 (N° 220), FORS-Recherche Sociale.



Sophie, se séparer de son fils pour être hébergée

Sophie est âgée d'une cinquantaine d'années et partage au sein d'un centre d'hébergement d'urgence (CHU) parisien une chambre en alternance avec son fils, âgé d'une vingtaine d'années. Auparavant, Sophie était **locataire d'un logement social avec son mari, auteur de nombreuses violences à son encontre**. Sophie souhaitait s'en séparer et avait entamé des démarches avec son assistante sociale en 2012, afin d'emménager dans un autre logement social, seule avec son fils. En attendant, elle vit « à droite à gauche », dans la perspective de ce changement d'appartement.

En 2013, Sophie prend la décision de quitter le domicile familial, en étant vigilante à conserver ses droits à l'AAH et à l'APL, ses uniques sources de revenus. **Depuis leur départ, Sophie et son fils sont sans domicile. En six ans, ils ont été ballotés au sein du système d'hébergement d'urgence, sans bénéficier d'une réelle prise en charge adaptée** : « *Depuis décembre 2013, je suis dans des centres d'hébergement d'urgence, des foyers, j'ai même connu le fait de dormir dans des boxes, dans une voiture* ».

Sophie décrit son parcours au sein du circuit de l'hébergement d'urgence comme une véritable « descente aux enfers », notamment parce que les services de veille sociale n'ont jamais pris en considération les caractéristiques de sa demande d'hébergement, à savoir son handicap et ses difficultés de mobilité, et son **fils adolescent dont elle ne souhaite pas se séparer**, mais pour lequel il est nécessaire d'avoir un lit, un espace à part. En six ans, elle a connu quelques solutions d'hébergement adaptées mais qui sont restées temporaires. Les autres propositions l'ont **obligée à se séparer à plusieurs reprises de son fils**, lui étant logé chez des connaissances et elle dormant dans des hôtels, au service des urgences, dans un box... Sophie a ainsi risqué l'expulsion du CHU, où elle vit actuellement : « *Ils ont voulu que mon fils aille dans un foyer de jeunes, et moi avec une femme dans un autre foyer. Comme j'ai dit non, on m'a menacée d'expulsion* ».

Sophie a par ailleurs **refusé plusieurs propositions d'hébergement et de logement**, inadaptées à son handicap ou **trop éloignées de son réseau amical et de ses structures de soin**. « *On voulait me mettre dans le 77, j'ai refusé. Comment j'allais faire pour aller à mes rendez-vous médicaux ? Là je suis dans un CHU, c'est une chambre pour une personne. Le week-end, mon fils va souvent chez un ami. Quand je suis là, il va chez son copain. Et quand il dort là-bas [dans le CHU], je dors ailleurs. C'est encore la même galère* ». Aujourd'hui, Sophie vit toujours dans ce foyer d'urgence.

Sur un autre registre, les animaux de compagnie sont interdits dans la majorité des structures d'hébergement ou de logement spécifiques, alors qu'ils peuvent jouer un rôle important de lutte contre l'isolement, notamment pour les publics

ayant connu la rue. Plusieurs travaux anglophones démontrent que les animaux de compagnie permettent aux personnes sans abri de se protéger⁷⁹ et facilitent les interactions sociales⁸⁰. Les personnes accompagnées d'animaux n'ont que très peu recours aux dispositifs existants de peur d'en être séparés, comme l'explique cette représentante du CLLAJ de Lyon : « *Avant on avait beaucoup de jeunes marginaux qui venaient, avec leurs chiens... Aujourd'hui, on les voit dans la rue mais ils ne sollicitent plus le CLLAJ. Pour les personnes qui ont un chien c'est compliqué, je crois qu'il n'y a qu'un seul établissement à Lyon qui les accepte. Elles ne font pas l'impasse sur ça, elles ne veulent pas être séparées...* ».

Enfin, la spécialisation des solutions d'hébergement ou de logement proposées est également source de difficultés dès lors que vivre seul ne représente qu'une étape dans le parcours des personnes. Celles-ci se voient en effet dans l'obligation de trouver une nouvelle solution si leur situation change. Comme l'indique ce représentant du Samu social de Paris, « *une personne isolée est isolée à un instant T, elle peut se mettre en couple ou tomber enceinte. Les personnes à la rue vivent, tombent amoureuses, se séparent, ont des enfants... Le SI-SIAO présente une absence de modularité, on génère des ruptures sur des ruptures. On a tendance à raisonner de manière très cloisonnée, alors que les parcours de vie sont fluctuants* ».

Cette absence de souplesse et d'anticipation des solutions proposées aux personnes en difficulté fait fi du long terme et de l'évolution de leur situation familiale. « *Les jeunes isolés veulent absolument un T2 pas un T1. (...) Il y a beaucoup de jeunes qui se projettent dans l'avenir : ils veulent un logement qu'ils pourront garder après, même s'ils se mettent en couple, ont des enfants... Mais cela ne correspond pas toujours au fonctionnement du logement social qui prend en compte la situation actuelle, leur situation financière aussi...* », témoigne une professionnelle du CLLAJ de Lyon.

3. L'isolement des personnes sans domicile

L'enquête sans-domicile 2012 de l'Insee décrit des personnes sans domicile bien plus isolées que la moyenne : 36,8 % d'entre elles n'ont pas eu de contact depuis au moins un an avec leur famille (soit 20 fois plus que la moyenne de la population) et 23,1 % avec leurs amis (huit fois plus que la moyenne)⁸¹. À Lyon, une enquête récente auprès des personnes sans domicile a montré que 60 % des personnes rencontrées déclaraient ne pouvoir compter sur personne en cas de problème urgent⁸².

⁷⁹ Slatter J, Lloyd C, King R., "Homelessness and companion animals: more than just a pet? Br J Occup Ther. 2012;75(8).

⁸⁰ Slatter J, Lloyd C, King R, op. cit.

⁸¹ Pascale Dietrich-Ragon, « L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle. Force et faiblesse des liens sociaux dans l'exclusion du logement », Revue française de sociologie, 2015/2 (Vol. 56), p. 301-330.

⁸² Métropole du Grand Lyon, MRIE, Fondation Abbé Pierre, « Qualifier des besoins, plutôt que dénombrier des personnes », 2019.

Fréquence des relations avec la famille et les amis				
	Relations avec la famille		Relations avec les amis	
	Population fréquentant les services d'aide aux sans-domicile	Population totale	Population fréquentant les services d'aide aux sans-domicile	Population totale
Pas de contact depuis au moins un an	36,8 %	1,8 %	23,1 %	2,9 %
Contacts au moins une fois dans l'année, mais moins d'une fois par mois	24,8 %	14,4 %	10,1 %	8,6 %
Contacts plus d'une fois par mois	38,4 %	83,4 %	66,8 %	85,8 %

Source : INED, Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas, 2012. SRCV, 2006.

Note : Sont pris en compte les membres de la famille ne vivant pas avec l'enquêté.

Si l'isolement précède souvent la perte du logement (les personnes ont plus souvent connu des placements dans l'enfance, le décès de leurs parents, des migrations...), cet épisode fragilise encore les liens familiaux et amicaux. **Le passage à la rue a un fort effet désocialisant, que l'on retrouve chez les personnes sans abri plus âgées.** Dans son étude sur les personnes à la rue à Paris, la nuit du 15-16 février 2018⁸³, l'APUR observe que les jeunes de moins de 25 ans (16 % de la population enquêtée) **ont davantage de liens avec leur réseau familial, amical ou communautaire.** Ainsi, quand ils ont été hébergés, c'est principalement par ce biais, tandis que les plus âgés ont davantage eu recours aux centres d'hébergement. Les jeunes sont plus nombreux par rapport aux autres classes d'âge à recevoir un soutien financier et à bénéficier ainsi d'une solidarité familiale ou amicale (14 % des moins de 25 ans, contre 7 % des plus de 25 ans).

A contrario, **les jeunes sont plus touchés par une forme d'« isolement institutionnel »** liée au non-recours, alors que les personnes en situation de rue les plus âgées sont davantage accompagnées par des travailleurs sociaux (18 % parmi les plus de 55 ans). Contrairement aux jeunes, qui expriment très fortement un besoin de logement (87 % contre 59 % des personnes âgées de 55 ans ou plus), les personnes sans domicile les plus âgées expriment avant tout un besoin d'accès aux soins et d'écoute, un lien social.

Les facteurs d'isolement des personnes sans domicile sont multiples. Certaines ont le sentiment d'avoir été abandonnées par leurs proches et leur reprochent de ne pas les avoir davantage soutenues, ce qui peut les mener à rompre définitivement les liens.

⁸³ APUR, *Étude sur les personnes en situation de rue à Paris la nuit du 15-16 février 2018, Analyse des données issues du décompte de la Nuit de la Solidarité*, octobre 2018, p. 30.

« En 2010, j'ai commencé à dormir dans des cages d'escaliers. Mes amis m'ont tourné le dos. J'ai vécu à la rue pendant trois ans. (...) J'avais aidé beaucoup d'amis, mais la porte s'est claquée. J'étais seule à l'époque, j'avais honte car il y avait des gens que je connaissais qui me voyaient dehors et ils ne m'ont pas prise chez eux. » (Nicole, 65 ans, logée en résidence-autonomie)

D'autres expriment également un sentiment de honte à l'idée de parler de leurs difficultés à leur entourage, qui n'est de ce fait pas toujours informé de leur situation.

« J'étais super bien quand j'étais avec ma famille, mais là par exemple quand je pense à eux, je me dis qu'on se retrouve au bout de 30 ans, alors que je ne suis pas dans de bonnes conditions, tout ce que j'ai à raconter ce n'est pas bon, je ne vois pas l'intérêt de leur raconter tout ça... J'aurais voulu pouvoir accueillir les petits cousins chez moi, leur offrir des ballons. Alors que je suis là à 30 ans, comme un SDF, comme un con. Ça aussi ça me fait très mal, de ne pas pouvoir construire de famille, j'ai l'impression d'être le paria de la famille, d'être de trop. » (Joël, 30 ans, sans-abri depuis trois mois)

« Il faudrait que je recontacte mes anciens amis mais je n'ai pas envie, car ils m'ont connu dans une autre situation, je ne veux pas qu'ils me voient dans ma situation actuelle. Toutes mes relations, je ne les ai plus contactées, ils ne sont pas au courant. Je ne fréquente plus les anciennes personnes. J'ai rompu avec le passé, définitivement. » (Georges, 60 ans)

C. Isolés face au mal-logement : quand l'absence de liens empêche de sortir de la spirale de l'exclusion

Les problématiques de l'isolement et du mal-logement s'inscrivent dans un cercle vicieux d'(auto)exclusion : le mal-logement renforce l'isolement mais **l'isolement peut également être** une source de difficultés pour se loger ou se maintenir dans le logement. Il peut **retarder ou empêcher leur repérage, l'engagement de démarches, le recours aux prestations ou aux services d'aides...** Le lien social joue au contraire un rôle fondamental dans leur parcours vers de meilleures conditions de logement.

Jules, ambassadeur de La Cloche : le lien social comme moteur pour s'en sortir

Jules a 25 ans. Il est logé en centre d'hébergement d'urgence (CHU) depuis deux ans à Paris. Avant, il a passé cinq ans à la rue, à sa sortie de l'ASE à 18 ans. Il sollicite de nombreuses associations, pour avoir accès à un maximum de services mais également pour ne pas « plonger ». C'est par l'intermédiaire du Secours Catholique qu'il est mis en contact avec le réseau de La Cloche, au moment du lancement du Carillon dans le 10^e arrondissement, en 2016. *« J'ai discuté avec la responsable, c'était les 20 minutes les plus décisives de ma vie, elle ne m'a rien promis mais elle m'a dit « tu peux représenter la rue ». J'ai commencé à faire des événements, des stands, des festivals. Et petit à petit, ils m'ont vraiment accompagné sans me juger. La métaphore, c'est que c'était un marathon, et eux c'était les bouteilles d'eau. J'étais vraiment dans une remontée, mais **la remontée c'est le plus difficile**. Tout est dur, mais **c'est là qu'on a le plus besoin de soutien, et La Cloche était là.** »*

Jules explique la nature de son rôle d'ambassadeur au sein de La Cloche, et comment il a ainsi **trouvé une forme de reconnaissance et rompu l'isolement**. *« Avec La Cloche, ça m'a permis de représenter la rue, dans ses bons et dans ses mauvais côtés. C'était tellement dans mes besoins, que ma haine je l'ai transformée en utilité. Et ça m'a permis de comprendre les gens, car entre le monde de la rue et le monde actuel, on n'est pas dans le même monde. Avant les gens en costard, pour moi c'était tous des c... friqués, et en fait non ils sont super sympas. Jamais je n'aurais fréquenté ces personnes-là, alors que là j'ai quelques numéros. Juste d'être avec des gens « soi-disant normaux », d'aller dans des restaurants normaux, de voir des gens normaux en train de parler normalement, **on n'a pas ce côté « oh le pauvre gars à la rue** ». »*

Pour Jules, sa rencontre avec l'association La Cloche agit comme un levier. Le fait de pouvoir rencontrer de nouvelles personnes, d'avoir accès à une sociabilité qui ne s'inscrit pas que dans la rue, l'a engagé dans une dynamique nouvelle qui lui a permis de sortir progressivement du sans-abrisme. *« Le lendemain où je suis tombé à la rue, on m'a conseillé d'appeler le 115 et j'avais appelé, mais j'avais arrêté après. Et là j'ai recommencé. **J'étais beaucoup plus zen, beaucoup plus calme, car je savais que j'avais le soutien nécessaire, et je voyais des gens, pas des gens comme moi.** Au bout de six-neuf mois, à appeler le 115 tous les jours, j'ai été pris [dans le CHU] en continuité. Et là j'ai commencé ma remontada. J'ai recommencé à remettre mes papiers à fond, je me suis repris moi-même, la réadaptation n'est pas facile. Je me suis réadapté socialement aussi. »*

1. Seul face aux procédures : le non-recours aux droits

Par leur situation, les personnes seules en difficulté financière et/ou de logement, et isolées, sont **moins susceptibles d'être repérées et orientées vers des travailleurs sociaux**, au risque de voir leur situation s'aggraver.

« *Déjà quand il n'y a pas de famille, d'accompagnement, de liens avec les voisins le signalement ne se fait pas. Quand les gens sont coupés du monde souvent on découvre les situations très tard.* » (Responsable de SOS Taudis à la Fondation Abbé Pierre)

« *Les personnes qui vivent seules, personne ne prête attention à elles. Elles peuvent espérer sortir de ce grand isolement quand elles sont détectées par un service social, un médecin, une institutrice, un banquier... Quand elles rentrent dans une espèce de cercle vertueux d'accompagnement social. Il y a quand même des moyens mis en place pour les aider à stabiliser leur situation. Mais souvent la détection est le plus compliqué.* » (UDAF 44)

Contrairement aux familles, **les personnes seules ne bénéficient pas des relais que constituent les structures d'accueil des enfants et les établissements scolaires**. Ces derniers représentent en effet des lieux de socialisation et de rencontre avec d'autres parents et leurs équipes jouent un rôle important dans l'identification et l'orientation des familles en difficulté, comme en témoigne le président de l'association Fraveillance : « *Une maman elle a quand même des liens : l'enfant va à la crèche, est scolarisé, elle est moins seule donc elle va pouvoir plus facilement recevoir de l'aide, un conseil, elle est sûrement suivie par une assistante sociale de la mairie, la directrice de la crèche va l'aider* ».

Avoir une charge de famille incite également à ne pas baisser les bras. Parmi les personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête sans-domicile de l'Insee en 2012, 40 % de celles et ceux qui vivent avec un enfant ont déposé une demande de logement social, contre 24 % de celles et ceux qui vivent sans enfants⁸⁴.

« *Dans certaines zones tendues, les familles monoparentales représentent 40 % des appels au 115. Une famille, c'est quelqu'un qui se laisse moins tomber qu'un adulte seul, en particulier un homme, donc elles vont plus appeler, insister.* » (Fraveillance)

Dans le parc social, les situations d'isolement et de réclusion les plus importantes sont « *le plus souvent découvertes à l'occasion d'actes de gestion courants du bailleur (visite d'un technicien ou d'une entreprise dans le logement, suivi des consommations d'eau ou d'électricité dans les charges, interventions spécialisées*

⁸⁴ Pascale Dietrich-Ragon « *L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle. Force et faiblesse des liens sociaux dans l'exclusion du logement* », Revue française de sociologie, vol. 56, no. 2, 2015, pp. 301-330.

de désinsectisation et dératisation, etc.) »⁸⁵ ou repérées à travers des impayés de loyers⁸⁶. Leur repérage est d'autant plus complexe dans les logements privés.

Les personnes isolées sont par ailleurs caractérisées par un recours aux droits plus faible, qu'il s'agisse du recours aux soins⁸⁷ ou à l'aide au logement. Les travaux de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) pointent des **corrélations statistiques significatives entre non-recours et isolement social**⁸⁸. Cette réalité souligne en creux le rôle déterminant des proches aidants pour encourager des personnes mal-logées à lancer des démarches d'accès, de maintien ou d'amélioration du logement.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène de non-recours particulièrement important chez les personnes isolées. Tout d'abord, elles sont **moins susceptibles d'être informées sur les droits auxquels elles ont accès** par leur entourage.

« Comme ils sont tout seuls, sans personne pour les conseiller autour d'eux, ils ne connaissent pas les dispositifs qui peuvent exister, donc ne peuvent pas en faire les démarches. » (UDAF Somme)

Quand elles ont connaissance de leurs droits, certaines personnes rencontrent **des difficultés à engager les démarches nécessaires**, complexes à surmonter en l'absence de proches pour les accompagner et les conseiller. Cette représentante du CLLAJ de Lyon cite ainsi l'exemple des démarches d'accès au logement, peu maîtrisées par les jeunes : « Les jeunes n'ont pas cette culture logement, à l'école on ne leur apprend pas, on ne leur dit pas par exemple qu'il faut un avis d'imposition pour avoir un logement. Ils ne font pas de déclaration, ils ne savent pas qu'il faut en faire une quand ils n'ont pas travaillé par exemple. **C'est surtout le cas pour les jeunes en rupture, après un voût aussi de jeunes étudiants accompagnés de papa-maman qui ne savent pas faire une démarche mais ils ont l'appui de leurs parents.** Un jeune qui n'a pas de réseau, il va vite laisser tomber. Si on n'est pas là pour l'aider à faire ses démarches, ses déclarations trimestrielles... On leur demande de plus en plus de papiers, il faut être à jour de tout... Face au poids des démarches, il y en a qui préfèrent laisser tomber. Ceux qui ont un entourage vont être conseillés, on va leur dire « va là », « va voir l'assistante sociale », ils vont mettre en place des stratégies. » (CLLAJ Lyon)

⁸⁵ « Habitat social et santé mentale : cadre juridique et institutionnel, pratiques et ressources », Repères politiques sociales n°24, 2016.

⁸⁶ Entretien avec un représentant de Sarthe Habitat.

⁸⁷ Bérengère Gouraud, Pascal Noblet, op. cit.

⁸⁸ Philippe Warin, « Non-recours aux droits et inégalités sociales », Observatoire des inégalités, 2011.

D'autres difficultés se posent **pour les personnes plus âgées**, comme en témoigne la Présidente de l'UDAF de Loire-Atlantique : « **Une calamité en termes d'isolement, c'est le numérique, la dématérialisation de l'accès aux droits, des démarches administratives. Cela se fait trop brutalement, de façon trop subie et sans aucun accompagnement. Cela engendre des situations dramatiques, tout est de plus en plus compliqué pour les personnes. Donc on s'isole encore plus parce qu'on n'a plus accès à ses droits, on n'a plus de possibilité de le faire. Rien qu'à la banque on n'a plus d'interlocuteur, on perd très vite pied. Ces personnes sont dans un grand désespoir parce qu'on leur ajoute des difficultés avec cet outil avec lequel elles ne sont pas à l'aise. Et puis elles ont honte de ne pas savoir, ne pas comprendre** ».

L'accès au logement, surtout au logement social, peut être particulièrement long et complexe (il faut solliciter diverses institutions, répéter ses demandes, les mettre à jour...), **et décourageant lorsque, bien que menée avec diligence, aucune tentative n'aboutit**. Le soutien des proches est crucial tandis que l'isolement peut mener au **renoncement et à l'abandon**. Les personnes souffrant d'isolement social auraient ainsi tendance à engager moins de démarches que celles vivant avec des enfants ou étant entourées, qui sont incitées par leurs proches à améliorer leur situation de logement. Pascale Dietrich-Ragon montre ainsi, à partir d'entretiens menés auprès de demandeurs de logements sociaux parisiens, à quel point **l'entourage joue un rôle déterminant pour inciter les personnes en difficulté à formuler une demande Hlm**. Son exploitation des données de l'enquête Sans-domicile (2012) indique également que, toutes choses égales par ailleurs, le fait d'avoir des contacts avec sa famille augmente les chances d'engager une demande de logement social et qu'au contraire l'isolement augmente le risque de non-recours⁸⁹. Si seules 18 % des personnes qui n'ont aucun contact avec leur famille ont effectué une démarche d'accès au logement social, ce taux dépasse 30 % pour les personnes en lien, même occasionnel, avec leur famille. Les relations avec les amis ont également un impact, bien que moins important.

D'après une enquête de 2010 sur 472 situations accompagnées dans le cadre du programme SOS Taudis, 27 % des ménages étaient victimes d'un fort isolement social.

« Pour les personnes seules, célibataires ou veuves, qui ont toujours vécu dans ce logement et ne s'imaginent pas aller ailleurs, c'est souvent un bâtiment qui est dans son jus, des vieux bâtiments en pierre où il y a encore de la peinture au plomb. Il y a de l'électricité mais pas forcément du carrelage, directement la dalle en béton, l'électricité qui n'est plus aux normes, une toiture qui n'a pas été renouvelée... Et c'est le voisinage, la famille ou les enfants qui essayent d'amener la personne à bouger et à se préoccuper de son confort. » (Soliha Vendée)

⁸⁹ Pascale Dietrich-Ragon, *op. cit.*

Les personnes isolées sont **plus méfiantes vis-à-vis des autres** : 44 % des personnes isolées expriment une défiance à l'égard des organismes de protection sociale et 49 % à l'égard des associations (contre 31 % de l'ensemble des Français)⁹⁰. Pour les convaincre d'accepter un accompagnement et les remettre en lien avec les institutions et, plus largement, avec la société, les travailleurs sociaux doivent parfois s'armer de patience.

« Quelqu'un qui reste deux ans à la rue, il perd confiance en lui-même et surtout en les autres. Les gens de la rue se cachent, les maraudes ne les voient même pas. Et leur santé se détériore. Ils se créent une vie parallèle. À la rue le vrai isolement commence au bout de six mois, quand on a tout tenté et qu'on n'obtient rien. On n'a plus confiance, on s'isole. On tombe dans une routine monstre et là on ne sort pas de ce cocon. » (Habitant de la pension de famille des Thermopyles)

« Le problème de ces personnes isolées c'est qu'elles ne répondent plus au téléphone, n'ouvrent plus leur porte, n'ouvrent plus leurs courriers... Elles se laissent sombrer dans une forme de désespoir. Donc la difficulté et ça nous demande du temps, on ne peut pas les brusquer, c'est de les amener tout doucement à reprendre contact avec leur bailleur, leur fournisseur d'énergie... » (UDAF 44)

Enfin, le phénomène de non-recours des personnes isolées peut également s'expliquer par **une forme d'intériorisation des critères de priorité établis par les acteurs publics dans l'accès aux dispositifs d'aide** et notamment d'hébergement et de logement. Certaines personnes isolées pensent ainsi à tort que certains droits et logements sont réservés aux familles. « Les jeunes pensent que les aides, le logement social c'est pour les familles... Il y en a qui sont convaincus qu'ils n'ont pas de droits. Combien d'ouverture de prime d'activité ont été faites au CLLAJ ? Ce sont souvent des jeunes qui n'ont pas de compte CAF, ne font pas de déclaration alors qu'une famille a un compte, déclare son RSA... Un jeune qui n'a ni compte CAF ni rien, qui n'a jamais eu d'APL, ne va pas aller chercher plus loin », explique une professionnelle du CLLAJ de Lyon.

« Ça va bientôt faire deux ans que j'ai fait une demande de logement social, pour le 60 et pour Paris. Je ne m'en suis pas occupé cette année, car je connais les réponses. Les familles quand elles font la demande, elles ont au minimum quatre-cinq ans d'attente, alors moi homme seul célibataire et sans enfants, je ne suis clairement pas leur priorité ». (Joël, 30 ans, sans-abri depuis trois mois)

On observe ainsi, chez les hommes isolés à la rue, « un découragement et un non-recours au 115 » particulièrement importants⁹¹ et si ces derniers sont

⁹⁰ Fondation de France, *Les solitudes en France*, Rapport 2016.

⁹¹ Baromètre du 115 & Enquête flash maraudes / Samu Sociaux 2016 – 2017, Synthèse hivernale.

largement surreprésentés parmi les publics rencontrés par les maraudes, ils sont proportionnellement moins nombreux à demander un hébergement d'urgence.

2. Seul face aux imprévus : l'absence de « filet de sécurité »

Si l'absence d'entourage les prive d'une chance d'être soutenues dans l'accès au logement (accession à la propriété, caution locative...), **c'est aussi d'aide en cas de rupture, d'accident de la vie ou de dépense imprévue dont les personnes seules manquent**, qu'elle soit financière ou morale, de pouvoir être hébergées temporairement, de pouvoir s'appuyer sur un réseau amical et familial...

Une étude sur les impacts de l'impayé de loyer sur les situations budgétaires, en Rhône-Alpes, souligne le rôle clef de l'environnement familial comme « bouclier ». Il est très important **pour « sortir de l'impasse et éviter d'être dans une longue phase d'engrenages et de dépassement »**. Au contraire, les personnes seules sont susceptibles de se sentir impuissantes à tout gérer sans soutien, sentiment qui peut les amener à « *baisser les bras avant de s'engager dans la recherche de solutions, avec des phases plus ou moins longues d'accablement et de dépression* ». ⁹²

Le témoignage suivant, cité dans une étude sur les ménages expulsés de leur logement rencontrés par les ADIL ⁹³, montre la spirale négative dans laquelle une personne seule risque d'entrer quand elle fait face à une difficulté liée au logement :

« *Je n'ai pas de famille et personne pour m'aider, personne ne peut me prêter de l'argent ; comme j'ai eu un rendez-vous avec une assistante sociale après le délai de deux mois du commandement de payer, il était trop tard pour que des aides puissent annuler la procédure ; elle m'a parlé de plusieurs dispositifs mais je n'ai pas bien compris, c'était trop compliqué alors je n'ai rien fait, j'ai attendu.* » (Homme seul expulsé d'un logement locatif privé en 2011, vit et dort ensuite dans sa voiture)

L'environnement social et familial est également important car, en cas de perte du logement, **l'hébergement chez un tiers constitue généralement la dernière alternative avant la rue**, et peut encore permettre de rebondir et de stabiliser sa situation.

« *Très souvent les jeunes qu'on m'oriente ce sont des personnes hébergées de façon temporaire, pour la plupart par des amis ou un membre de la famille. Ils cherchent de l'aide quand la personne qui les héberge commence à leur poser un ultimatum, on est sur des délais courts. Pour la plupart, il n'y a pas de rupture d'hébergement, ils arrivent à aller chez un autre ami, j'ai peu de jeunes qui sont à la rue même si j'en ai quelques-uns.* » (Mission locale Evry)

⁹² Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes, Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur les situations budgétaires, les dossiers de la MRIE 2016.

⁹³ Yves Maurel, Pascale Vincent, Comment en arrive-t-on à l'expulsion ? 100 ménages expulsés de leur logement rencontrés par les ADIL, ADIL du Gard, 2012.

Même temporaire et irrégulier, l'hébergement chez un tiers et le maintien de liens avec son entourage permettent de limiter l'effet désocialisant de la rue.

« Les personnes isolées se dégradent plus rapidement que celles qui sont entourées, et bien souvent il faut attendre plusieurs mois ou années avant l'obtention d'une place d'hébergement en CHRS. Pendant ce temps-là elles vont se décourager, et in fine avoir moins de chances d'accéder à l'hébergement. Une personne qui peut dormir chez un ami, même quinze jours dans le mois, va pouvoir se requinquer et ne pas sortir de cette société, garder des liens sociaux, dormir dans un vrai lit... Les autres vont se mettre en retrait de ce qui les entoure : ça englobe pas mal de choses. Ne plus forcément revendiquer un mieux-être. S'autocensurer et s'exclure de tout le dispositif d'accompagnement mis en place. Ne plus faire émerger de demande. » (Espace solidarité insertion Maison du partage)

L'isolement, dans ses formes les plus extrêmes et s'ajoutant à des complications psycho-sociales ou au vieillissement, peut être à l'origine de difficultés d'appropriation ou d'entretien du logement, qui risquent de mettre en danger les personnes isolées. L'Union sociale pour l'habitat (USH) évoque **des cas d'isolement et de réclusion qui mènent à des modes d'occupation atypiques** : errance en dehors du logement ou au contraire confinement pendant plusieurs jours, éclairage à la bougie, maintien de volets clos et obscurité permanente, entassement de journaux, de prospectus voire de déchets, absence d'entretien et dégradations, problèmes d'hygiène corporelle, etc.⁹⁴. Plusieurs acteurs associent un isolement extrême à des cas d'incurie : « Les problématiques qu'on repère, c'est qu'il y a des syndromes de Diogène chez des femmes seules et hommes seuls, plutôt à partir de 50 ans. Il y a un certain abandon de tout : de l'entretien du logement, de l'administration classique, ils baissent les bras. » (Sarthe Habitat)

* * *

⁹⁴ Habitat social et santé mentale : cadre juridique et institutionnel, pratiques et ressources, Repères politiques sociales n°24.

Les facteurs de l'isolement sont multiples et le mal-logement en fait partie, en restreignant les possibilités de contacts des personnes qui en sont victimes avec leur entourage (parents séparés qui ne peuvent accueillir leurs enfants, personnes qui ont honte de recevoir chez elle, effet désocialisant de la rue pour les personnes qui la connaissent...). À l'inverse, l'isolement renforce le mal-logement : les personnes isolées ont tendance à moins faire valoir leurs droits, elles sont moins repérées et engagent plus difficilement des démarches d'accès au logement ou d'amélioration de leur logement. Elles sont seules en cas de difficultés financières ou de problèmes liés à leur logement et ne peuvent pas compter sur le soutien et l'aide de leur entourage. Face à leurs difficultés, les réponses qui leurs sont proposées contribuent fréquemment à renforcer encore cet isolement, en les éloignant de leur réseau et repères, en rompant les liens, même précaires, qu'elles avaient pu établir.

S'il est complexe d'identifier les processus et chaînes de causalité à l'œuvre, les portraits et témoignages recueillis tendent à souligner que les deux processus sont souvent imbriqués et forment un cercle vicieux dont les personnes isolées peinent à sortir : perdre contact avec ses proches en raison de ses difficultés de logement et se retrouver en grande précarité parce qu'on ne peut compter sur le soutien de personne.

PARTIE 3. Principes d'intervention et pistes d'action pour une « entrée en politique » du logement des isolés

Au terme de cet état des lieux de la question de l'isolement face au logement, il est possible de dégager trois axes d'analyse.

Premièrement, **la plupart des acteurs de l'habitat réalisent l'importance du sujet**, qu'il s'agisse de constater l'écart entre les besoins des personnes seules et l'offre disponible (en termes de quantité, de typologies, de nature des réponses et de niveaux de loyers) ou de mesurer les conséquences sociales de l'isolement. Si cette prise de conscience est manifeste, les réponses apportées sont encore néanmoins embryonnaires dans de nombreux territoires et, lorsqu'elles existent, sont souvent de portée réduite et pas forcément liées aux dispositifs en faveur du logement des défavorisés.

Deuxièmement, le rôle de **l'isolement dans les processus de fragilisation des individus** à l'égard du **logement** est également mieux reconnu. Il est vu comme un facteur de risque supplémentaire qui accentue les effets du mal-logement ou y précipite les personnes seules. Les publics vulnérables le sont davantage encore lorsqu'ils sont isolés ; un isolement qui peut, lorsqu'il est négligé, limiter la portée des interventions publiques.

Enfin, **les « systèmes locaux du logement » manquent de capacité d'adaptation** pour intégrer cette évolution sociale et démographique qu'est la mono-résidentialité. Un phénomène pourtant déjà ancien mais qui atteint aujourd'hui un volume critique qui exige que l'on en fasse un objet de préoccupation politique. L'objectif en la matière serait de permettre une meilleure adaptation de l'offre aux besoins, ce qui peut signifier une évolution de la taille des logements, mais surtout une adaptation de leur coût et des modalités d'accès au parc abordable.

La Fondation Abbé Pierre s'est penchée sur les solutions mises en œuvre par les différents acteurs pour améliorer la situation des ménages « solos ». Les enquêtes de terrain ont permis de constater que **de nombreuses bonnes pratiques existent**. Face à des initiatives parfois micro-locales, la question reste de savoir si l'on peut considérer les problèmes liés à la mono-résidentialité et à l'isolement comme une dimension à part entière de l'action en faveur des mal-logés.

Les initiatives repérées peuvent être classées selon deux registres : la production et l'attribution de logements avec des projets qui cherchent à faciliter l'accès au logement des isolés ; des initiatives qui visent à recréer des liens, à partir du logement. Mais avant de procéder à leur présentation, il est important de faire l'état des lieux de la façon dont la question du mal-logement des isolés se pose pour les acteurs sociaux et les responsables des politiques locales de l'habitat.

A. Le logement des isolés : une question émergente, des approches segmentées

Le logement des isolés est une problématique de plus en plus prégnante pour de nombreux acteurs confrontés aux conséquences sociales de l'isolement. Les responsables politiques locaux l'appréhendent essentiellement à partir du décalage croissant qu'ils constatent entre les caractéristiques de l'offre et celles de la demande. Pour autant, la sensibilité aux difficultés des isolés ne suscite pas toujours des réponses et encore moins une stratégie d'intervention globale.

1. Les acteurs sociaux et de l'habitat confrontés à la question du mal-logement des isolés

La question du mal-logement des personnes isolées apparaît particulièrement éclatée et se diffracte en fonction du positionnement des acteurs et de leur domaine d'intervention.

Pour les accueils de jour, fréquentés en très grande majorité par des personnes seules, la figure dominante est celle **des hommes seuls demeurés à la porte du logement et même de l'hébergement**. Sur 526 questionnaires passés durant l'hiver 2018-2019 auprès du réseau de Boutiques Solidarités de la Fondation Abbé Pierre, on constate en effet une prépondérance d'hommes isolés. Les hommes représentent les trois quarts des personnes accueillies et les personnes seules 80 % des répondants. 47 % d'entre eux déclarent être isolés. Beaucoup se sentent seuls, éloignés de leur famille ou ayant rompu les liens avec elle parce qu'ils sont sans-abri, n'ont pas d'amis, de logement et/ou d'emploi. D'autres se sentent isolés parce qu'ils n'ont ni activité ni ressource, et dépendent des associations (comme lien et comme moyen de survie). D'autres encore maîtrisent mal la langue française⁹⁵.

À la figure de l'homme seul en situation précaire, s'ajoute de plus en plus parmi les personnes fréquentant les accueils de jour celle **des personnes logées qui cherchent à sortir de leur isolement**. Les responsables des accueils de jour signalent tous cette évolution et soulignent l'importance de la mission qu'ils remplissent pour maintenir du lien social et répondre à l'isolement relationnel.

⁹⁵ Enquête flash auprès des Boutiques Solidarité de la Fondation Abbé Pierre, 2019.

Les organismes qui interviennent auprès des jeunes (associations d'insertion, foyers de jeunes travailleurs, CLLAJ) font état des difficultés d'accès au logement de ceux qui quittent le domicile parental pour suivre des études ou devenir autonomes. Des jeunes parfois en rupture familiale, confrontés à la précarité et à une insuffisance de ressources même quand ils travaillent et particulièrement pénalisés quand ils cherchent à accéder à un logement.

Les structures qui interviennent auprès des personnes âgées seules (associations, ADIL) témoignent des difficultés qui peuvent surgir au moment du passage à la retraite quand les ressources diminuent sans que les charges de logement et de la vie quotidienne ne baissent pour autant, la propriété ne les protégeant pas toujours de mauvaises surprises quand surviennent des travaux importants sur le logement et la copropriété. Difficultés aussi quand elles doivent faire face à l'isolement et se retrouvent dans un logement qui n'est pas adapté à leur perte d'autonomie.

Quand ils sont interrogés sur les difficultés que rencontrent les personnes seules, les bailleurs sociaux évoquent naturellement le manque de petits logements et la nécessité de mobiliser des logements plus grands (T3, par exemple) au prix d'une charge financière plus importante pour le locataire, du fait d'un loyer et de charges plus élevés. Des figures particulières de personnes seules en difficulté émergent à leurs yeux :

- Les ménages en situation d'impayé qui sont souvent constitués d'une seule personne, comme le signale une conseillère en économie sociale et familiale au sein d'un organisme Hlm du Nord-Isère, qui dans une file active de 190 personnes, compte 110 ménages constitués d'un seul adulte, avec ou sans enfants.
- Les personnes seules d'une cinquantaine d'années, souvent des femmes ayant vécu en couple mais séparées, dont les enfants ont quitté le domicile familial avec la diminution des aides qui s'en suit, dont les réseaux de connaissance sont limités, qui se trouvent particulièrement exposées au moindre incident et décrochent sans bruit.
- Les personnes seules, hommes ou femmes, disposant de ressources modestes mais au-dessus des plafonds, qui ne leur permettent pas de bénéficier des aides au logement. Ce sont les « isolés, écrasés par les dépenses ». Pour elles, l'accès à un logement peut être problématique puisque leurs taux d'effort sont parfois trop élevés.

Ce sont aussi des parents isolés en garde alternée, hommes ou femmes aux ressources financières limitées, qui se retrouvent à assumer seuls des crédits contractés en couple sur la base de ressources communes, qui doivent prioriser leurs dépenses et qui, malgré tout, voient s'installer un impayé de loyer... Bref, les bailleurs sociaux sont par leur fonction fortement confrontés aux effets sociaux d'une situation démographique qui conduit à l'augmentation du nombre de personnes seules face au logement.

2. Une attention récente mais inégale des responsables politiques

Lorsque l'on interroge aujourd'hui les acteurs locaux, techniciens comme élus, sur leur politique de l'habitat et plus spécifiquement sur leurs actions en matière de production et d'attribution des logements sociaux, le thème du logement des « petits ménages » et surtout celui des isolés revient systématiquement. Cette émergence des « solos » en tant que « nouveau public-cible » est appuyé par plusieurs phénomènes :

- La généralisation de l'exercice du PLH qui impose un examen approfondi des données démographiques en regard de la structuration de l'offre et fait prendre conscience de la proportion des personnes seules dans la structure de la population et de la demande.
- Une plus grande implication des décideurs locaux dans les attributions de logement du fait des obligations faites par les lois ALUR et ELAN qui ont généré, en outre, un outillage statistique (à partir du SNE notamment) qui permet de mesurer les écarts entre les caractéristiques de l'offre disponible et celles de la demande.
- Une meilleure évaluation des dispositifs en charge du logement des défavorisés qui met au jour l'importance des personnes seules parmi les bénéficiaires et surtout parmi ceux qui en sont exclus.
- Des isolés plus visibles parce qu'on y est plus « sensible » (migrants, sans domicile vivant à la rue, femmes victimes de violence...) ou plus importants quantitativement (personnes âgées, étudiants, personnes se retrouvant seules suite à un divorce ou une séparation...).

Dès lors, certains territoires ont fait du logement des « isolés » une cible de leur action. Par exemple, **dans le Calvados**, les partenaires du PDALHPD ont commandité une étude en 2015-2016 sur les besoins en petits logements. Ses résultats ont été repris comme axe d'intervention dans la version 2017-2022 du Plan, qui indique ainsi : « 32 % des ménages du Calvados sont composés d'une seule personne et essentiellement présents sur l'agglomération Caen la mer. (...) Par ailleurs, la part (plus de 40 %) des personnes isolées ou séparées observée en CODESI (commission d'examen des situations, une instance partenariale où sont examinées les situations individuelles complexes qui ne trouvent pas de solutions du droit commun) et CCAPEX est surreprésentée (...), d'où un besoin croissant de petits logements à faibles loyers. Près d'une personne seule sur trois a plus de 75 ans. En outre, il existe un clivage entre la ville et la campagne : moins d'un tiers des personnes seules très âgées vivent en zone urbaine contre plus de 40 % en zone rurale. Le nombre important de personnes isolées âgées pose la question de l'adaptation du logement à leurs besoins (taille, agencement, équipements, localisation...). »

Les élus et responsables de la **Ville et de la Communauté urbaine de Dunkerque** sont également sensibilisés, en raison d'un parc immobilier qui, du fait de la reconstruction d'après-guerre, est très déficitaire en petites typologies. L'adjoint au maire en charge du logement explique ainsi qu'« *un demandeur sur deux est une personne isolée alors que 80 % de la réponse logement passe par des grands logements. On a négocié avec les opérateurs pour qu'ils construisent une majorité de petits logements mais la réactivité nous amène à devoir gérer la pénurie aujourd'hui.* » L'élu souligne les faibles ressources des isolés (72 % des demandeurs isolés ont des ressources inférieures au SMIC) et la nécessité de travailler sur les loyers afin de loger ces publics dans de bonnes conditions : « *Au regard des restes à vivre imposés par les organismes on ne peut pas loger un bénéficiaire du RSA dans un logement récent, donc on les logera dans des logements relativement vétustes, au 5^e étage sans ascenseur ou dans des quartiers pour lesquels il y a peu d'appétence. Donc, il y a toute une réflexion à avoir sur la fongibilité des loyers.* »

La vice-présidente de **Lorient Agglomération** évoque elle aussi l'enjeu : « *Le diagnostic qui a été posé conduit à dire que ce qui nous manque ce sont des T1 mais surtout des T2 pour les personnes isolées, puisqu'aujourd'hui 27 % des logements de notre stock sont des T1 et T2 mais c'est 58 % de la demande. Et en plus, quand ils sont offerts à la rotation ou quand on les construit la moitié d'entre eux n'est pas abordable pour les plus démunis. On voit bien aujourd'hui que parmi les mal-logés ce sont essentiellement les personnes isolées, les familles monoparentales et quelques grandes familles.* » L'élue insiste sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs du logement et des leviers existants pour bien répartir sur l'agglomération les différentes typologies de logement. Afin d'assurer le maintien des ménages fragilisés dans leur logement, Lorient Agglomération, les bailleurs sociaux locaux et l'État financent un dispositif d'accompagnement social de longue durée, avec une attention particulière aux problématiques de santé.

Ce mal-logement des personnes seules, s'il commence à être mieux compris, ne suscite pas une mobilisation à la hauteur du phénomène pour autant. Les actions des acteurs sociaux les plus investis se déploient à travers leur prisme d'intervention, composant au total un système de prise en charge particulièrement fragmenté. Tout comme reste encore modeste, la mobilisation des collectivités locales qui ont inscrit la question du logement des isolés parmi leurs préoccupations.

Or, si l'engagement des acteurs de terrain, services et organismes sociaux, associations, organismes Hlm est encourageante, elle doit s'inscrire dans un cadre qui demeure à construire pour donner plus d'ampleur à l'action en faveur du logement des personnes seules. De ce point de vue, il ne s'agit pas d'en faire une politique spécifique mais de **porter une attention particulière à ce fait social massif.**

À cet effet, les documents qui orientent l'action en faveur des ménages modestes (PDALHPD, PLH, plans du logement d'abord...) devraient systématiquement

inscrire la préoccupation du logement des isolés dans leurs analyses et leurs programmes d'action. Si cela garantit que le mal-logement des isolés constitue un axe d'intervention publique, il faut en même temps veiller à **la nécessaire diversité des actions à promouvoir**. Pour cela, il convient de distinguer la mono-résidentialité qui tient au cycle de la vie des ménages, de celle qui survient suite à une rupture imprévue. La première forme concerne surtout les jeunes et les personnes âgées, elle est un phénomène démographique qui devrait pouvoir être anticipé. Les ruptures imprévues appellent des réponses spécifiques, qui relèvent souvent de l'urgence et posent la question des aides ouvertes aux ménages comptant un seul adulte pour qu'ils puissent sortir des difficultés qu'ils rencontrent.

B. Agir sur l'offre de logements

Les politiques de l'habitat ont longtemps produit des logements pour des familles avec enfants. Or, la société change et se compose d'un nombre toujours plus importants de ménages de petites tailles et d'isolés. Beaucoup de collectivités aujourd'hui semblent sensibles à cette question et orientent leur politique en conséquence.

1. Produire des logements plus petits et des logements abordables

La mono-résidentialité est un phénomène maintenant durable et installé. Qu'il n'ait pas été anticipé à sa juste mesure peut interroger, mais il est certain qu'il doit maintenant être pris sérieusement en considération tant dans les politiques de l'habitat que dans les dispositifs d'aides et d'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement. Certaines collectivités affichent aujourd'hui leur intention de travailler la question des « petits logements » à loyers abordables pour les ménages modestes après avoir identifié et caractérisé les besoins sur leurs territoires.

Dans le Calvados, dans le cadre du PDALHPD 2017-2022, plusieurs actions ont été mises en place. La DDTM a introduit une bonification du PLAI pour les petits logements. La communauté urbaine Caen la mer a également inscrit dans son PLH des aides financières aux programmes qui intègrent au moins 30 % de PLAI, dont la moitié de petits logements. La localisation de ces logements sera étudiée, les demandes de petits logements concernant particulièrement le centre urbain métropolitain. La Communauté urbaine travaille également à la mobilisation du parc privé, par le biais du financement d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) et d'une plateforme de rénovation de l'habitat.

De même, la Ville de Dunkerque comme la Communauté urbaine (CUD) ont mis en œuvre toute une série de mesures favorables à la production de petits logements : incitation à introduire une part de T2 dans chaque programme immobilier au moment de l'instruction des permis de construire ; convention avec les bailleurs

sociaux pour qu'ils ne vendent pas leurs petits logements ; cotation qui priorise les demandes de mutation des familles en surpeuplement dans de petits logements, pour réserver ces petites typologies aux petits ménages ; captation par l'AIVS dans le parc privé des petits logements avec travaux s'ils sont dégradés.

Intégrer le logement des isolés comme une cible privilégiée de l'action publique relève d'un lent changement de paradigme pour de nombreux acteurs qui avaient été plutôt incités jusqu'alors à s'occuper prioritairement des familles, pour les maintenir en centre-ville. Pourtant un basculement a réellement eu lieu dans certains territoires. C'est le cas, par exemple, de Rennes Métropole qui fait évoluer sa politique de l'habitat pour y intégrer les petits ménages.



Rennes Métropole, une stratégie habitat qui s'est adaptée pour répondre aux besoins des isolés

46 % des demandeurs Hlm de la métropole sont des personnes seules, soit 10 000 ménages en attente, alors que la proportion de T1 dans le parc social n'est que de 5 % et de 26 % pour les T2. Ces isolés en demande de logement social sont par ailleurs des ménages avec de très faibles ressources. L'accès au parc locatif privé est lui aussi difficile en raison des 115 000 étudiants de la métropole.

Cette surreprésentation de personnes seules à très bas revenus parmi la demande Hlm place très bas le niveau du premier quartile de revenus des demandeurs, à 508 €/mois. Difficile dans ces conditions de respecter l'objectif légal de 25 % d'attributions hors QPV, faute d'une offre en petits logements disponibles et accessibles.

Forts de cette analyse, les responsables de Rennes Métropole ont cherché à adapter le parc aux besoins, grâce à trois leviers innovants :

- l'instauration d'un loyer unique et le reclassement du parc (y compris les PLS) ;
- la captation de logements du parc privé et leur conventionnement *via* l'AIVS ;
- la collaboration avec les promoteurs du privé et du monde Hlm pour le développement de petites typologies.

La dynamique enclenchée à Rennes est redevable à la qualité du partenariat local, notamment avec les bailleurs sociaux, et à un volontarisme politique qui ne se dément pas depuis des décennies.

Le loyer unique et le reclassement des logements du parc social entrés en fonction sur Rennes Métropole depuis juillet 2018, suite à une expérimentation permise par la loi ELAN, permettent, à la relocation, de tarifier tous les logements du territoire de la même manière en faisant abstraction de leur période de construction et de leur financement. Non plus appréciés en

fonction de leurs m², les logements sont classés par types allant de « L0 » pour les plus petites surfaces à « L4 » et plus. Le niveau des différents loyers étant calés sur les plafonds APL, ils deviennent accessibles à presque tous les ménages, même avec de faibles ressources.

En septembre 2019, les loyers hors charges sur Rennes Métropole sont de l'ordre de 150 à 200 € pour les L0 (petits studios), de 257 € pour les L1 (T1 et T2), de 314 € pour les L2 et 354 € pour les L3... Un L2 peut correspondre à un logement de 2 pièces mais aussi à un logement disposant de deux chambres, ce qui permet des attributions plus adaptées à des besoins tels que ceux des pères séparés n'ayant pas la garde mais qui veulent accueillir ponctuellement leurs enfants.

La démarche est aussi fortement orientée pour répondre aux besoins des publics prioritaires, en majorité isolés. La commission locale de l'Habitat (CLH) s'emploie ainsi à loger les personnes subissant une séparation ou victimes de violences conjugales, les jeunes que les structures dédiées ne peuvent plus accueillir faute de places, les « jeunes retraités » en difficulté en raison d'une baisse de leurs ressources, les intérimaires attirés par le développement économique, les réfugiés, etc.

Les résultats sont déjà perceptibles. En quelques mois, le taux de personnes seules logées dans le cadre du Loyer unique (LU) atteint les 43 % alors que l'ancien système n'en logeait que 39 %. De la même manière, les personnes sortant d'hébergement représentent 35 % des attributions en LU contre 30 % auparavant. Considérant qu'il s'agit d'un mécanisme qui entre progressivement en œuvre par son application à chaque mise sur le marché ou à la relocation, ces résultats sont jugés encourageants. Le LU permet non seulement de mieux répondre aux besoins des personnes en difficulté de logement, dans le cadre du Logement d'abord, mais favorise également la mobilité résidentielle et la mixité sociale.

2. Habitat participatif, inclusif, colocations, pensions de famille... : des formes d'habitat partagé

L'importance prise par les ménages « solos » conduit à envisager de nouvelles formes de sociabilité liées au logement. C'est tout l'environnement du logement qu'il faut interroger, mais aussi les rapports entre résidents pour une adaptation aux aspirations des ménages unipersonnels qui souhaiteraient éviter de rester isolés dans un logement. Ces formes plus ou moins intégrées de partages d'espaces (de la colocation au simple jardin partagé) dans des logements de droit commun, constituent des réponses très diverses à l'isolement.

Précisons qu'elles ne sont pas destinées uniquement à des personnes seules et certaines peuvent être profitables également à des familles. Réciproquement,

les personnes seules n'aspirent pas forcément à partager des espaces de vie. Ces formes d'habitat partagé ont simplement vocation à ouvrir la palette de choix pour sortir de la standardisation des façons d'habiter, seul ou ensemble, pour s'adapter à tous les ménages, et à tous les choix de vie individuels.

Deux logiques sont alors mises en œuvre. Dès la conception d'un ensemble immobilier, on peut chercher à faciliter la coexistence et les rencontres, à ménager des espaces de convivialité, à proposer des services adaptés (chambres d'amis, espaces de réception, buanderie commune...). Une seconde logique consiste à proposer des modes d'occupation différents des logements « ordinaires » permettant de répondre à des besoins spécifiques (colocations, présence d'un tiers, moments institués de vie collective, etc.).



L'habitat participatif à Lille

La municipalité de Lille a lancé en 2011 un appel à projets qui concerne cinq terrains à bâtir ou comprenant un immeuble à rénover dans les quartiers des Bois-Blancs, Wazemmes et Lille-Sud. Les cinq terrains offrent une capacité d'environ quarante logements. Maîtrisé par la ville, le terrain est cédé à un prix en-dessous du marché pour permettre l'équilibre économique du projet. Une société immobilière d'attribution et d'autopromotion est créée, conformément au statut prévu par la loi ALUR, pour permettre de mêler des copropriétaires à des logements sociaux. Les constructeurs intègrent les besoins exprimés par les habitants dans le projet immobilier. De leur côté, les futurs habitants s'engagent, dans une charte décidée par chaque groupe, à respecter les valeurs, les conditions de voisinage et de vivre ensemble du projet. Ainsi les habitants peuvent choisir de mettre en commun des espaces : chambre d'amis, espaces verts, aire de jeux, stationnement, atelier, buanderie, conciergerie, espaces de convivialité... Ils s'engagent aussi à accueillir au sein du collectif des personnes âgées ou en perte d'autonomie et des personnes à très faibles revenus qui seront pleinement intégrées à l'environnement et à la vie du groupe⁹⁸.

L'adaptation du logement aux besoins et caractéristiques des « solos » peut recouvrir **des formes très diverses et s'assortir de services connexes très particuliers**. On trouvera ici des « arrangements » concernant les typologies proposées dans le parc social pour recevoir ses enfants, là il s'agira de proposer des logements meublés avec des baux spécifiques pour des actifs en mobilité ou en double résidence, des solutions pour les saisonniers, ailleurs encore il s'agira de soutenir les femmes victimes de violence en leur permettant d'accéder plus facilement à un logement suite à leur séparation⁹⁹.

Lorient Habitat, par exemple, a créé deux « **logements hippocampes** » pour **les parents séparés** qui veulent pouvoir accueillir leurs enfants chez eux mais qui n'ont pas la garde alternée et ne peuvent donc pas bénéficier d'aides au

logement suffisantes pour avoir un T3. Dans ces logements, un petit espace peut être utilisé comme chambre pour l'enfant, mais l'appartement reste considéré comme un T2, avec un loyer qui correspond aux ressources du parent.

Soliha Landes mobilise, avec Nomad, plateforme de l'emploi saisonnier, les **chambres de l'internat d'un lycée à des loyers maîtrisés pour les saisonniers** du Pays Landes Nature Côte d'Argent. « *On a 4 000 saisonniers dans les Landes chaque année : des saisonniers liés au tourisme de la côte, mais aussi des saisonniers agricoles dans nos grandes exploitations de kiwi, des personnes venant d'Espagne mais aussi des locaux. Ils arrivent en camions ou sont hébergés dans des campings pour les kiwis ou les fruits rouges. On a optimisé un internat professionnel et un autre est en projet. Il faut développer d'autres solutions comme dans les anciennes colonies de vacances à l'abandon ou dans les bâtiments scolaires vides l'été. Tous les internats devraient être recyclés en période estivale.* »

Pour les personnes ayant connu des parcours d'une grande précarité et vivant sans enfants, les pensions de famille proposent des solutions de vrais logements pérennes individuels, inscrits dans des espaces semi-collectifs à taille humaine.



Le modèle des pensions de famille : « vivre chez soi mais pas tout seul »

Les pensions de famille représentent une forme particulière de résidence sociale. Suite à une phase d'expérimentation initiée en 1997, elles ont été pérennisées par une circulaire de 2002 qui précise que les pensions sont destinées à accueillir « des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire ». Près de 18 000 places dans quelque 850 pensions de famille existent aujourd'hui et sont en plein développement.

Les habitants de ces pensions sont très divers mais présentent néanmoins certains points communs : faible niveau de ressources, fréquent isolement affectif, familial ou social, suite à un parcours antérieur fait de ruptures diverses. Les « niveaux » d'isolement sont multiples, au sens où des personnes anciennement sans domicile peuvent avoir développé une sociabilité et des réseaux de solidarité forts au sein du monde de la rue, alors que d'autres individus, y compris pour certains encore en lien avec leur famille, peuvent être très isolés du fait de troubles psychiatriques ou addictifs.

⁹⁸ Exemple issu de CESE, « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité », 2017.

⁹⁹ Voir la plateforme d'accès au logement social mise en place par Solidarité Femmes.

« Il y a des personnes vraiment très seules, avec un réseau social très limité, des stigmatisations liées aux handicaps, à la maladie mentale, aux addictions. À l'inverse, il y a des personnes isolées car elles ont connu un parcours de rue, mais qui ont un vrai réseau amical de débrouille sur la ville. Et il y a des personnes qui ont encore un contact familial, mais qui ne peuvent pas rester seules dans le logement. Le point commun qu'on relève à un moment donné : le cercle protecteur de la famille n'est plus là. Après, vont se rajouter les ruptures professionnelles, conjugales... » (Responsable de plusieurs pensions de famille).

En termes de situation de logement antérieure à leur entrée en pension de famille, certaines personnes pouvaient être logées mais rencontrer des difficultés à se maintenir dans leur logement (impayés, troubles de voisinage, incurie...). D'autres ont pu connaître des parcours de rue et être ensuite accueillies en centres d'hébergement. D'autres encore peuvent avoir vécu des longues hospitalisations en psychiatrie.

« Si on est tout seul on peut se laisser aller, jusqu'à tomber dans l'incurie. Il y a des personnes qui sont toutes seules dans leur logement et qui y sont très mal : elles vont se laisser sombrer, ou vont ouvrir la porte à n'importe qui, avec parfois des conséquences dramatiques... » (ibid.)

La pension de famille permet de redonner aux habitants une stabilité et une autonomie, en leur offrant un cadre à la fois émancipateur et sécurisant sur les plans matériel et affectif. Plusieurs facteurs se conjuguent pour créer un espace de vie à la fois convivial et rassurant. Tout d'abord, les pensions de famille sont de préférence des structures de petites tailles (une vingtaine de logements environ), qui articulent des logements individuels privatifs avec des espaces partagés gérés collectivement par les habitants. Les durées de séjour n'y sont pas limitées, l'ambition des pensions de famille étant bien de proposer « un vrai chez-soi à leurs habitants » où ils puissent se projeter et se reconstruire de manière durable, conformément à la philosophie du Logement d'abord.

La possibilité est offerte aux résidents d'investir les espaces collectifs, notamment au moment des repas ou des activités en commun. *« On a les parties collectives au cœur de la structure, c'est comme un petit village, où on va partager des moments collectifs. Ça fonctionne comme une famille, des fois ça va, des fois ça ne va pas. Parfois ils partagent des moments, des repas ensemble, et parfois ils s'engueulent. Mais quand même, il y a cet esprit de collectif. Ils demandent leur autonomie et leur indépendance, mais ils sont là ensemble, même s'ils ne s'entendent pas toujours. »* (Hôte en pension de famille).

« Il y a un côté très libre, le fait que les espaces communs soient ouverts tout le temps : on a envie de voir du monde, on y va, on repart... Mais le quotidien

est quand même solitaire. Les troubles psychiatriques ou les addictions ça isole. Et le fait d'avoir eu un parcours de rue, ça rend plus difficile de nouer des relations avec des nouvelles personnes. » (Hôte en pension de famille)

Cette vie en collectivité est structurée par la présence d'hôtes (deux par structure en général). Ceux-ci mettent en œuvre un accompagnement de proximité, qui consiste à réguler la vie du collectif, à lutter contre l'isolement des habitants en les sollicitant sur des activités, des sorties et des temps d'animation. La posture professionnelle des hôtes de pensions de famille se distingue de celle d'un travailleur social, ils investissent davantage des modes « informels » d'accompagnement, dans une relation de proximité et d'égalité avec les résidents. Leur rôle est aussi de renforcer les « capacités » et l'autonomie des personnes : à ce titre, les hôtes les accompagnent dans leurs démarches auprès des structures de droit commun à l'extérieur, sans chercher à les remplacer.

Ce cadre stabilisant peut dans certains cas permettre par la suite à certains habitants de reprendre contact avec des membres de leur famille. *« Pour la plupart ce sont des gens très isolés quand ils arrivent et la pension de famille leur apporte la stabilité qui permet à certains de renouer avec leurs proches. On a l'exemple d'une dame, une ancienne prostituée, qui s'est séparée de son fils quand il était très jeune, et ce dernier l'a retrouvée, ils se voient aujourd'hui régulièrement. »* (Hôte)

La question du vieillissement et de la perte d'autonomie des personnes vivant en pension de famille est un enjeu important, d'autant plus que bien souvent, du fait de leurs parcours de vie, les habitants tendent à connaître un vieillissement prématuré. La plupart d'entre eux restent sur le long terme, et rares sont ceux qui font le choix de quitter la pension de famille, tout en gardant souvent un attachement très fort à la structure. Une des pensions de famille enquêtée a développé une offre de logements « ordinaires » à proximité, pour permettre aux personnes de prendre leur autonomie en douceur. La pension de famille continue dans ce cadre à être un espace de création de liens et de solidarité, pour des personnes qui restent marquées par la grande exclusion et l'isolement, tout en souhaitant s'émanciper du cadre collectif.

« Nous on loue des maisons à proximité de la pension de famille, pour permettre aux personnes de prendre une distance. Ce sont des logements dans des immeubles classiques, et les habitants viennent quand ils veulent. Ils rencontrent des voisins, M. et Mme Tout le monde, ils sont dans le droit commun et pas identifiés comme résidents de la pension de famille, mais pour autant, ils continuent à venir. » (Responsable de plusieurs pensions de famille).

Dans cette même logique d'habitat partagé destiné à des personnes qui auraient du mal à vivre seules dans des logements standards, se développent **pour les personnes âgées ou en situation de handicap des solutions d'« habitat inclusif » entre le placement en établissements et le maintien à domicile**. L'habitat inclusif consiste en un mode d'habitation regroupée (meublée ou non) et assortie d'un projet de vie sociale, partagée entre plusieurs personnes (interventions d'animateurs, accompagnement individualisé par les services sociaux et médico-sociaux...). Un forfait est mis à disposition du bailleur pour financer le projet de vie sociale et partagée de l'habitat. De nombreux projets ont déjà vu le jour :

- À Arras, l'association Down Up, en lien avec le bailleur Pas-de-Calais Habitat, propose depuis 2011 une résidence de 70 logements pour une centaine d'habitants autour d'un projet de convivialité partagée : l'îlot Bon Secours. Sur les 70 logements, on compte des logements sociaux comme des lofts dans une logique de mixité sociale. Dans une perspective de mixité générationnelle, le projet associe également des personnes âgées et des personnes atteintes de trisomie, autonomes et actives.

- Val de Cher Services, association créée en 1971, propose un habitat inclusif pour seniors à Vallon-en-Sully dans l'Allier. Le principe est de mettre à disposition sept logements adaptés aux personnes âgées dépendantes avec des espaces de vie communs, un espace santé et d'autres services partagés. Le projet est présenté comme une alternative à l'EHPAD et au domicile seul.

- L'Association des parents d'enfants inadaptés (APEI) met à disposition 21 logements (T2 et T3) à Hirsingue dans le Haut-Rhin à destination de personnes en situation de handicap, tout en proposant un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) adossé au projet. Un autre projet doit être livré en septembre 2020 à Saint-Louis pour 20 logements (T2 et T3).



Le café social et les domiciles partagés d'Ayyem Zamen

Ayyem Zamen, qui signifie « le temps jadis » en arabe, se mobilise auprès de personnes vieillissantes, en situation de précarité économique ou de fragilité sociale, notamment celles ayant vécu une migration. Elle accueille, accompagne et relogé les personnes âgées immigrées dans deux cafés sociaux et huit appartements partagés.

Historiquement, l'association avait vocation à venir en aide aux anciens travailleurs immigrés, principalement des hommes originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Arrivés à la retraite, ceux-ci ne disposent pas toujours de droits ouverts et ont pour beaucoup des difficultés sociales et administratives liées à la non-maîtrise du français. L'association favorise leur accès aux droits en proposant des permanences sociales spécialisées sur la

retraite et la santé. Elle lutte contre l'isolement de ces travailleurs immigrés venus en France souvent seuls pour travailler. Or, le travail était la principale source de socialisation et le passage à la retraite constitue une rupture de liens sociaux brutale. Les cafés sociaux sont des lieux conviviaux pour discuter, échanger, prendre un café, se reposer, être écouté et accompagné du point de vue administratif et social.

Les immigrés âgés vivent pour beaucoup dans des foyers de travailleurs migrants et des hôtels meublés, ou sont en situation d'errance (hébergement chez un tiers, à la rue...). Pour celles et ceux ayant la chance d'avoir pu accéder à un logement privé, les conditions de vie sont souvent très précaires : habitat insalubre et inadapté à l'avancée en âge (chambres de bonne, sans confort). De nombreuses personnes accompagnées par l'association expriment une souffrance à vivre seule, un fort isolement social et la peur de ne pas connaître une fin de vie sereine et accompagnée. Face à cela, l'association a développé depuis 2014 un dispositif expérimental d'habitat partagé et accompagné à proximité des cafés sociaux qu'elle coordonne. Ce projet est soutenu par la Fondation Abbé Pierre depuis trois ans.

Ayyem Zamen coordonne actuellement neuf appartements en colocation en partenariat avec Paris Habitat et espère en louer un dixième prochainement en créant une colocation spécialement dédiée aux femmes âgées isolées. Le loyer est de 280 euros charges comprises. Les domiciles partagés constituent une solution de logement pérenne. L'association est locataire principale et sous-loue à trois ou quatre personnes le logement meublé. Pour rompre avec l'isolement et favoriser l'accès aux droits et la prévention santé, une conseillère en économie sociale familiale accompagne les actes de la vie quotidienne des colocataires, la gestion du budget, les relations dans la colocation et facilite la vie collective. Trente-quatre personnes ont bénéficié de ces logements depuis cinq ans.

Le logement comme son accès peuvent être configurés et adaptés aux besoins et aux moyens des « solos » mais ce sont aussi les conditions d'habitat dans leur ensemble qui nécessiteraient parfois d'être revues. On peut penser à différentes initiatives portées par des urbanistes qui se sont en général souciés des usagers en procédant à une concertation avec la population et qui ont conçu des « **espaces publics inclusifs** ». Qu'il s'agisse d'espaces de convivialité à l'intérieur des quartiers, de l'adaptation du « mobilier urbain » (bancs, abris, terrains d'évolutions ou de sports, cheminements doux, éclairage public...) ou de lieux publics favorisant les échanges (places, forums, équipements ouverts...), l'aménagement urbain est lui aussi un facteur de lien qu'il peut s'agir de renforcer¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Chantal Deckmyn, Manuel pour un espace public hospitalier, à paraître.

C. Rompre l'isolement des personnes mal logées

Comme analysé dans la seconde partie de ce chapitre, vivre seul, quand cette situation est subie, peut générer un sentiment d'abandon qui handicape la personne et dégrade ses conditions de vie. On pense d'abord aux personnes âgées, mais nous avons pu constater, lors des enquêtes menées auprès des acteurs de l'habitat, que ce problème était assez général chez les « solos ». Les jeunes en logement autonome, les actifs en mobilité coupés de leur entourage social et familial, les migrants, les femmes victimes de violences, de nombreuses personnes en grande précarité, y compris les personnes sans domicile, expriment bien souvent leur solitude comme une grande souffrance.

Vivre seul peut être un état transitoire qui trouve son origine dans un accident de parcours ou une rupture familiale ou conjugale. Cependant, cet état peut durer et nourrir le mal-logement. De ce point de vue, agir en faveur du logement des personnes isolées peut aussi passer par un soutien et des actions qui permettent de rompre avec l'isolement. Deux registres d'actions ont pu être repérés : **prévenir, parmi les plus exposées, comme les personnes âgées ou sans-domicile, l'apparition du sentiment d'abandon et de solitude**, en favorisant le lien avec les autres ; **aller au-devant des personnes en situation de non-recours** pour leur permettre **de sortir de leur isolement**.

1. Prévenir l'isolement social

La nécessité d'agir pour **rompre l'isolement des personnes âgées** est aujourd'hui globalement reconnue et de nombreuses initiatives sont repérées sur le territoire national. Des méthodes d'accompagnement sont mises en œuvre et diffusées aussi bien dans des établissements de type EHPAD que dans le diffus. Ces expériences sont largement portées par des associations et parfois soutenues par les bailleurs sociaux. Cependant, la perspective du vieillissement de la population à l'échelle du pays et en dehors des agglomérations laisse entrevoir l'ampleur des besoins attendus.



Mobilisation nationale contre l'isolement social des personnes âgées (MONALISA)

MONALISA est un mouvement destiné à lutter contre l'isolement des personnes âgées par la solidarité citoyenne, piloté à l'échelle nationale par une association créée en 2014. Le mouvement réunit aujourd'hui près de 500 organisations membres (associations, collectivités, caisses de retraites, etc.), comme les Petits Frères des Pauvres et la Croix Rouge. Il cherche à rendre visibles les risques associés à la solitude et à l'isolement, et à essaimer une méthode soutenant la mobilisation des acteurs locaux contre l'isolement. L'association a permis de constituer 63 coopérations territoriales animées

par une collectivité ou une association, ainsi que 307 « équipes citoyennes » présentes aux côtés des personnes âgées et regroupant des bénévoles à l'échelle d'un territoire. Le réseau a également pour objectif de promouvoir de nouvelles formes de logement et d'accompagnement, alternatives au maintien à domicile et au placement en EHPAD : habitat partagé, colocation intergénérationnelle, EHPAD hors les murs...

La prévention de l'isolement passe aussi par **le développement et le soutien des accueils de jour**. Les professionnels qui agissent aux côtés des personnes sans domicile ont développé un certain nombre d'outils permettant de rompre avec l'isolement des personnes à la rue. Les Boutiques Solidarité qui maillent aujourd'hui le territoire font partie de ces initiatives qui permettent d'améliorer les conditions de vie des personnes sans domicile et de préparer leur retour vers le logement. Le besoin ainsi couvert peut dépasser la seule cible des personnes à la rue : nombreux sont ceux qui ont retrouvé un logement et continuent pourtant de fréquenter ces lieux qui les aident à conserver un lien avec l'extérieur. Ils leur permettent aussi, à leur tour en tant que bénévoles pair-aidants, d'aider ceux qui connaissent la rue.



Les accueils de jour, premier maillon pour rompre l'isolement

Les accueils de jour sont des lieux proposant un accueil en journée aux personnes sans domicile ou mal-logées ainsi que des prestations destinées à faciliter leur vie quotidienne et leur inclusion. L'accueil y est généralement inconditionnel, anonyme et gratuit. Selon les structures, les services offerts sont variés : café/collation, douche, laverie, bagagerie, ouverture de droits, domiciliation, accompagnement dans les démarches administratives, consultations de médecine... Les équipes sont le plus souvent pluridisciplinaires et plus ou moins étayées selon la taille de la structure : agents d'accueil, éducateurs spécialisés, assistants sociaux, animateurs, psychologues... Elles reposent souvent sur la participation de bénévoles.

Le rôle des accueils de jour est aussi de rompre l'isolement de personnes sans domicile, en habitat précaire ou indigne. L'accès aux différents services de base est un premier support pour établir le contact, un « prétexte » à l'échange. *« En première ligne, c'est plus une demande matérielle : je veux une douche, prendre un café, m'habiller, j'ai besoin d'une aide administrative. Et c'est après, quand on arrive à établir le lien, que là il peut y avoir une relation. Les personnes sont cassées par la vie, il y a aussi une méfiance à accorder sa confiance à quelqu'un qui viendrait encore les laisser tomber. »* (Salarié, accueil de jour)

Établir des liens de confiance avec les personnes accueillies implique pour les salariés et les bénévoles d'adopter une posture bienveillante, sans jugement, et une disponibilité dans l'attention et l'écoute. C'est ce dont témoigne Gaëtan, qui fréquente l'accueil de jour de La Défense, la Maison de l'Amitié, depuis plus d'un an : « *Ici ils sont humains. Tu vois que les gens sont à l'écoute, c'est différent de tout ce que j'ai connu à Paris. Il y a des endroits à Paris pour la domiciliation où ils font passer 200 personnes à l'heure... : on n'est plus sur de l'humain, on est sur du formulaire* ». (Gaëtan, 37 ans, sans domicile depuis 2007, dort dans une tente à La Défense)

De nombreux accueils de jour mettent en place des activités culturelles et de loisirs, qu'il s'agisse d'ateliers au sein de leurs locaux (musique, films, cuisine, jardinage, théâtre-forum) ou de sorties ponctuelles en extérieur (balades, musées, théâtre, cinéma, événements sportifs). Certaines structures organisent également des « séjours de rupture » : la Maison de l'Amitié a, par exemple, organisé en 2019 une sortie sur des voiliers dans le Golfe du Morbihan et un chantier participatif dans la Creuse. Les sorties en extérieur transforment le cadre de l'accompagnement, offrent des temps plus conviviaux et plus informels et favorisent la création de liens différents entre intervenants sociaux et personnes accueillies.

La qualité de l'accueil est également conditionnée par la configuration des locaux. Ainsi, les locaux de l'Arche d'Avenir ont été repensés en 2011 pour permettre aux personnes accueillies de s'extraire temporairement du regard extérieur : un espace bibliothèque, une salle de bien-être où il est possible de dormir ou de téléphoner, ou encore un patio intérieur où les personnes peuvent être dehors à l'abri des regards extérieurs.

Les liens noués apportent aux personnes en errance une forme de sociabilité et de convivialité qu'elles ne retrouvent pas dans leur quotidien. « *On s'est habitués ici, c'est comme notre maison. Tous les gens qui travaillent, et les bénévoles, ils sont sympas et gentils avec nous. Ça porte bien son nom, la Maison de l'Amitié, ça crée un petit moment chaleureux. On a tous des problèmes, mais quand on s'assoie à table, on joue, on oublie un petit peu, on est dans autre chose.* » (Ibrahim, 38 ans, fréquente la Maison de l'Amitié depuis un an, sans domicile depuis 2017 suite à sa sortie de prison)

L'attachement à un établissement explique que certaines personnes continuent à fréquenter « leur » accueil de jour, y compris quand elles sont désormais hébergées ou logées. « *On avait quelqu'un, ça faisait 14 ans qu'il était à la rue. Il a obtenu une place d'hébergement, mais on va le revoir régulièrement, il a ses habitudes. Il revient toujours en nous disant, c'est toi mon travailleur social* ». » (Responsable d'un accueil de jour)

À la boutique solidarité de Gagny, ouverte depuis le début des années 1990, certaines personnes accueillies sont des « habitués » de la structure et

continuent à la fréquenter, y compris après avoir retrouvé une situation de logement plus stable. Leur motivation peut être économique, la boutique offrant des services d'aide alimentaire et de laverie qui représentent de vraies solutions pour des personnes pauvres. **Beaucoup sont devenues bénévoles**, pour se sentir « utiles », « occupées » ou moins isolées, dans une logique de pair-aidance. *« Moi je suis bénévole, je viens donner un coup de main. Je connais la boutique depuis au moins une dizaine d'années. Je viens ici, ça me libère l'esprit, au lieu de tourner en rond comme un poisson dans un bocal, je vois du monde, on échange. Ici c'est comme une grande famille, il y a toujours quelqu'un pour écouter, pour se faire écouter et se faire entendre. Moi ça m'apporte de rendre service aux autres. »* (Michel, 54 ans, logé dans un foyer, bénévole à la boutique depuis plusieurs années).

À Paris, **l'Étape** est ouvert toute l'année par demi-journée, à destination des personnes âgées de plus de 50 ans isolées, ayant connu un parcours de rue et hébergées ou logées **par Les Petits Frères des Pauvres**. Il s'agit en majorité d'hommes, souvent victimes de ruptures personnelles (divorce, veuvage, licenciement, errance suite à des problèmes psychologiques, psychiatriques ou d'addiction...), à qui l'association propose d'entrer dans un parcours individualisé vers le logement. Les personnes peuvent se retrouver pour un petit-déjeuner, une animation ou un moment convivial (« tricopapottage », réveils musculaires, loisirs créatifs, peinture, qi gong, ciné-club, dominos...), lire les journaux ou un livre. Un espace de douche et des sanitaires, ainsi qu'un espace informatique sont disponibles. Un atelier de « socio-esthétique » est disponible à l'étage (soins du visage, épilation...), et une coiffeuse bénévole propose ses services.

L'association propose aussi des visites à domicile par des bénévoles et des vacances ou des séjours de rupture pour des personnes en grande souffrance (problèmes psychologiques, psychiatriques, d'alcoolisme, d'addiction, de prostitution ou pour des victimes de violences conjugales). À l'échelle nationale, elle gère près de 500 logements autonomes. Des antennes pour accompagner vers le logement existent aussi à Lyon, Marseille, Paris 18^e et en Seine-Saint-Denis.



Les Escales solidaires : rompre la solitude autour d'un repas

Imaginées par Habitat et Humanisme dans le Rhône à partir de 2018, les Escales solidaires s'inspirent d'une table d'hôte solidaire, le Bistrot des Amis, qui a fonctionné pendant plus de 20 ans à Lyon : bénévoles et usagers s'y retrouvaient pour préparer et partager des repas. Les Escales solidaires ont gardé ce principe du **repas comme vecteur de rencontres, de convivialité et de lien social**. Bénévoles comme « passagers » des Escales sont impliqués

dans la préparation de ces repas cuisinés à partir de denrées de la Banque Alimentaire. Une trentaine de personnes peuvent sur inscription participer à la préparation et à la dégustation de repas complets, pour des prix très modiques (2 €). Deux Escales solidaires ont ouvert à Lyon en 2018, puis une **troisième Escale solidaire a été créée en 2019** sous la forme d'une **Escale mobile**, installée dans un bus stationnant régulièrement dans différents endroits de la métropole lyonnaise et propose différents services et ateliers.

Au-delà des repas partagés, les Escales solidaires sont des lieux innovants. Il s'agit de **lieux ouverts sur l'extérieur et sur le quartier**, qui accueillent de manière inconditionnelle les personnes. Les Escales ont également une **forte dimension participative** : elles sont gérées par des bénévoles (environ 60 par Escale) ainsi que par les « passagers. Enfin, **ce sont aussi des lieux « multi-usages »**, offrant la possibilité de participer à des ateliers, animés par des bénévoles ou des partenaires, sur différentes thématiques (usages du logement et insertion dans le quartier, accès aux soins et aux loisirs, accompagnement vers l'emploi, accompagnement administratif...).

Le public des Escales est en partie celui des résidents d'Habitat et Humanisme, à hauteur de 20 %. Les autres usagers sont aussi bien des personnes logées mais isolées, avec parfois des troubles psychiques, que des personnes sans-domicile. Même si les Escales solidaires ne font pas à proprement parler de l'accompagnement social individuel, elles offrent **une forme d'accompagnement informel en permettant aux personnes de sortir de l'isolement et de s'intégrer à la vie de quartier**. Habitat et Humanisme cherche à essayer ce type de tiers lieux, financés aujourd'hui sur fonds propres (participations aux repas), fonds publics (CAF et Métropole de Lyon dans le cadre du Logement d'Abord) et grâce au mécénat.

Créer du lien, réinscrire la personne dans la société, lui permettre de se rendre utile et de se présenter « au mieux de ce qu'elle est » afin de susciter autre chose que le rejet et la pitié, telles sont les finalités de ces interventions qui en plus de proposer un logement, un abri ou un service s'emploient à faire des exclus, individuellement et collectivement, les acteurs de leur réinsertion.



**« C'est pas du luxe ! » : un festival culturel pour
« se reconnecter avec soi-même et le monde »**

Le festival « C'est pas du luxe ! » est issu d'un projet entre la Fondation Abbé Pierre, l'association « Le Village » et La Garance, scène nationale de Cavaillon. Le festival a pour but de faire se rencontrer des artistes, des opérateurs culturels, des personnes en situation de grande précarité et des professionnels de l'action sociale, autour d'une même démarche

artistique. Après trois éditions dans différentes communes du Vaucluse (2012, 2014, 2016), le festival a déménagé à Avignon en 2018, où aura lieu sa prochaine édition en septembre 2020. Entre-temps, des ateliers de créations artistiques et de pratiques culturelles se montent au sein des structures sociales qui participent au festival (accueils de jour, pensions de famille, centres d'hébergement, communautés Emmaüs...).

Le festival fait le double pari de convaincre les intervenants sociaux que l'accès à la culture et à la pratique artistique a toute sa place au sein d'un accompagnement global, et de sensibiliser les professionnels de la culture au travail avec des personnes en grande exclusion. L'enjeu du festival est de susciter des rencontres et une production artistique peu commune, qui permet l'expression d'artistes amateurs souvent exclus des pratiques culturelles. *« Il n'y a pas de rapport de sachant/apprenant, d'inséré/marginalisé, il y a un rapport d'égalité. Et à ce titre, on fait en sorte qu'il y ait un accompagnement de niveau professionnel, pour des personnes de pratique amatrice »*, explique Didier Le Corre, directeur de La Garance.

Pour les associations qui créent les œuvres présentées lors du festival, la pratique artistique est assurément un vecteur d'inclusion et de lien social, qui peut aider les personnes à retrouver une estime de soi, un lien avec les autres. Ainsi, la pension de famille nîmoise « Lumière et Vie », qui participe au festival, organise des ateliers de théâtre, de danse et a créé un groupe de musique, « Complet Délire », qui s'est produit au festival. *« On ne se rend pas compte que ces personnes ont plein de choses à dire. Et le fait de monter sur scène, de participer à ces activités... on les regarde autrement. Et ça amène une sociabilité, du lien social. »* (Hôte de famille, Nathalie)

L'action culturelle, dans la lutte contre l'exclusion, doit être prise en compte au même titre que d'autres besoins, afin de *« s'inscrire dans la vie et pas dans la survie »*, comme l'explique Vincent Delahaye, directeur du Village : *« Quels moyens on se donne pour aller vers le sensible, vers le beau, qui reconnectent avec soi-même et le monde ? »*.

2. « Aller-vers » les personnes isolées

Dans de nombreux territoires, diverses **associations ou institutions parlent de « zones blanches » en matière d'action sociale**. Combien restent ainsi sur le bord du chemin faute d'avoir pu rencontrer un soutien qui leur permette de se mettre en mouvement et de sortir de leur « galère », dans des territoires qui n'offrent plus de possibilité de renverser le processus d'isolement ? Pour eux, vivre seul veut dire isolement et solitude mais aussi non-recours aux droits.

Certains de ces acteurs proposent donc des services qui permettent de pallier les défauts du maillage des interventions. Avec des moyens souvent limités, ces

initiatives voient le jour un peu partout pour « aller-vers » les personnes et au-devant des besoins. Cette démarche consistant à « faire le premier pas » et à se mettre à l'écoute des personnes isolées démunies trouve divers développements consistant, par exemple, à mobiliser les réseaux de voisinage. **Mobiliser l'environnement, les voisins...** : c'est tout un principe d'intervention novateur qui est utilisé en milieu rural, mais aussi en ville en direction des isolés à la rue, et qui est ainsi mis en œuvre en agissant non pas directement auprès des personnes, mais en créant des réseaux d'aidants qui interviennent dans une logique d'« entourage bienveillant ». On peut citer l'initiative du Centre de Ressources Itinérant autour du Logement (CRIL), créé en 2015 en Ardèche, qui propose un « service itinérant » en direction des personnes défavorisées qui rencontrent des problèmes de logement en milieu rural (voir la fiche 15 « aller-vers » du chapitre sur les municipales), ou encore le réseau Fraveillance, à destination des parents célibataires.



Le réseau Fraveillance, des bénévoles pour le logement des parents « solos »

L'association Fraveillance est issue d'une initiative citoyenne lancée en 2015 pour répondre à deux enjeux qui touchent les familles monoparentales : l'accès au logement et l'isolement social. Ses bénévoles organisent des permanences où ils accompagnent ces familles dans leurs démarches administratives et peuvent leur attribuer une petite aide financière de 100 euros pour les faciliter (photocopies, garde de l'enfant pendant les visites...). L'association propose également un système de cofinancement du dépôt de garantie du logement, à travers un prêt gratuit que les familles remboursent ensuite sur huit mois. En 2018, Fraveillance a ainsi accompagné près de 600 familles.

L'association organise de nombreux temps collectifs : cafés entre parents « solos », ateliers jeux avec les enfants, ateliers parentalité, médiation... Elle sollicite également des bailleurs sociaux afin de développer une offre de colocations dédiée aux familles monoparentales, avec des espaces privatifs ou partagés. L'aménagement de ces logements est modulable afin de s'adapter aux évolutions de fonctions et d'usage. Cette approche permet aux familles de réduire le montant de leur loyer, d'amortir les charges communes et de s'entraider (garde des enfants, déplacements pour les courses...). Fraveillance les accompagne dans la gestion de la colocation en proposant des familles, en animant des ateliers de médiation, en définissant une clef de répartition des charges... Une première « Maison des monoparents » a ainsi ouvert en septembre 2019 à Foirac. La Fondation Abbé Pierre a contribué à ce projet en mettant à disposition deux bénévoles et en participant à des ateliers de co-rénovation du pavillon et d'aménagement du jardin.

L'aller-vers sans attendre d'être sollicité peut devenir une démarche réflexive où ce sont **les personnes en difficulté** qui sont **mises en situation de rompre par elles-mêmes leur isolement en leur donnant l'occasion d'aller vers les autres...**



La Cloche : susciter des solidarités de quartier avec les personnes à la rue

La Cloche est une association créée en 2014, pour engager les citoyens dans la lutte contre la grande exclusion. Comme l'explique sa co-directrice Laura Gruarin, « *l'idée est d'accompagner les citoyens dans la solidarité, dans leur quotidien et dans leur quartier* ». La création de lien social et le changement de regard sont les deux leviers principaux d'action de l'association, qui a développé plusieurs programmes.

« Le Carillon », a été initié en décembre 2015. Il s'agit d'un réseau de solidarité de proximité qui rassemble des habitants avec ou sans domicile et des commerçants qui ouvrent leurs portes aux personnes sans domicile pour leur donner accès à une diversité de services (boissons, repas, wifi, toilettes, chargeur de portable, etc.). Au-delà d'une aide matérielle, ce projet cherche à améliorer le lien social à l'échelle locale. À ce jour, près de 900 commerçants de huit grandes villes en France sont membres du réseau. La Cloche a également créé « les Clochettes » en 2017, qui cible davantage les initiatives « urbaines », telles que les jardins partagés, la création de boîtes à don, de fresques murales... : autant d'initiatives inclusives qui permettent aux personnes, avec ou sans domicile, de se mobiliser et de se sentir utiles. Enfin, La Cloche a également créé en 2018 une biscuiterie d'insertion qui s'appuie sur le dispositif « Premières Heures » pour favoriser l'insertion professionnelle de personnes sans domicile.

Au-delà de ces trois programmes, La Cloche et ses bénévoles sont à l'origine de multiples activités pour favoriser l'inclusion sociale au niveau local au service de l'*empowerment* des personnes sans domicile. Une chorale a été créée par l'antenne Île-de-France, des « soupes impopulaires » préparées à base de produits invendus, et de nombreux événements conviviaux rassemblent des personnes avec ou sans domicile du quartier. Des médias (gazette, podcasts, émissions de radio...) ont également été développés pour contribuer au changement de regard sur les personnes en grande exclusion en donnant la parole aux premiers concernés. L'association organise par ailleurs des ateliers auprès du grand public, mais aussi dans les écoles, en entreprise, etc., afin de mieux faire comprendre le monde de la rue et donner les clés pour agir et aller à la rencontre des personnes sans domicile. Ces ateliers sont co-animés par des bénévoles ayant eux-mêmes vécu dans la rue ou étant encore aujourd'hui sans domicile, qui ont le statut d'« ambassadeurs » dans l'association.

Le lien social apporté par La Cloche correspond à un besoin essentiel des personnes sans domicile, comme le souligne Laura Gruarin : « *Beaucoup nous disent « à quoi bon faire les démarches si personne ne prend de tes nouvelles », beaucoup n'ont personne à qui parler de leurs soucis, avec qui passer des bons moments ».*

De plus, la sociabilité développée au sein du réseau de La Cloche, ouverte, horizontale et égalitaire, permet aux personnes sans domicile de retrouver un sentiment de dignité. C'est également un moyen pour elles d'élargir leurs lieux de sociabilité. Les liens créés au sein de La Cloche peuvent avoir un impact sur l'accès aux droits et la situation matérielle des personnes sans domicile. Certaines peuvent en effet se remotiver à faire des démarches en fréquentant l'association, ou encore avoir des « coups de pouce » via le réseau de bénévoles (solutions pour l'hébergement, le travail). Bien plus, la possibilité pour les personnes sans domicile d'être elles-mêmes bénévoles peut être un levier fondamental pour leur remise en mouvement.

Ces rencontres sont productrices de nouveaux rapports sociaux, qui cassent les préjugés à l'encontre des uns et des autres. « Ce qu'on fait, ce sont des prétextes au lien social et à la rencontre, avec l'idée aussi de démystifier le rapport aux personnes sans abri, d'empêcher leur déshumanisation. Ce changement de regard, c'est dans les deux sens. Beaucoup de personnes sans abri ont changé de regard sur les commerçants et sur les entreprises. »

On pourrait parler aussi de **l'association Entourage**, fondée en 2014 par Jean-Marc Potdevin, un ancien entrepreneur du numérique, dans le but de « *redonner un réseau à ceux qui n'ont plus de réseau* ». Depuis 2017, cette application mobile et web met en relation habitants, personnes sans domicile et associations du secteur social, avec l'objectif de **favoriser l'engagement des riverains auprès des personnes sans domicile de leur quartier**. L'application permet à chacun d'agir à son niveau : proposer ou rejoindre des actions solidaires de proximité, répondre à des demandes formulées par des personnes sans-abri, matérielles ou non (dons de téléphone, de vêtements, de fournitures scolaires, aide pour remplir un CV, apprendre le français ou simplement partager un café). Comme l'explique Guillaume, travailleur social en charge de la médiation et de la veille sur le réseau : « *On ne veut pas que l'application vienne empêcher une rencontre, à chaque fois on promeut le lien et la rencontre, et pas que des dons matériels. [...] Parfois, le don est prétexte à la rencontre* ».

Cette démarche de l'aller-vers et de l'ouverture aux autres opère un véritable changement de perspective : elle rompt avec la logique habituelle de l'intervention sociale qui réclame des justificatifs et des engagements de la part des personnes avant de pouvoir bénéficier de toute aide. Ces initiatives activent un facteur essentiel pour retrouver de l'autonomie : la confiance en soi qui repose sur le sentiment d'être reconnu et compris. Elle offre le moyen de « s'en sortir » en s'appuyant sur

un réseau d'aidants, voire de pair-aidance. L'idéal étant évidemment de pouvoir articuler lutte contre l'isolement et accès au logement, travail social professionnel, bénévolat et travail-pair, à l'instar de ce que fait l'association SNL en Île-de-France.



Le rôle des bénévoles de Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) dans la lutte contre l'isolement

L'association Solidarités Nouvelles pour le Logement, créée en 1988, produit des logements passerelles en Île-de-France et les loue à des personnes en grande précarité. Les locataires y restent en moyenne trois ans, puis accèdent à un logement durable (pour 89 % d'entre eux dans le parc social).

En 2018, on comptait parmi les 1 156 ménages logés par l'association 44 % de familles monoparentales et 33 % de personnes seules. Ces locataires sont accompagnés par 35 travailleurs sociaux, ainsi que par 1 233 bénévoles de leur quartier, qui composent 11 « groupes locaux de solidarité ».

Michel et Marie-Françoise, bénévoles au sein du groupe de Palaiseau, présentent le principe de cet accompagnement en binôme travailleur social-bénévole : « *Chaque locataire a un ou deux bénévoles désignés pour l'accompagner. Dès l'état des lieux le bénévole est là pour l'accueillir, aider les gens à trouver du mobilier parce que souvent ils arrivent juste avec des sacs, les aider à découvrir la ville : là où faire les courses, les écoles, la mairie, les associations pour apprendre le français, la médiathèque...* ». L'association organise également des temps festifs ou des sorties en famille, qui permettent aux différents locataires du quartier de se rencontrer et de créer des liens.

Au-delà de cet accompagnement à la découverte de leur quartier, les bénévoles proposent aux locataires un lien social et une écoute, essentiels à ceux qui souffrent d'isolement : « *Certains ont de la famille en région parisienne, ils s'entraident, mais il y en a d'autres qui sont vraiment seuls. La travailleuse sociale s'occupe plus des démarches administratives, de définir le projet de la famille et de les aider à trouver un logement durable. Les bénévoles font un peu de ça mais sinon c'est plus le côté humain de la relation. Certains locataires n'en n'ont pas besoin, ne sont pas vraiment demandeurs mais on tend toujours une main. Parce qu'on peut avoir un travail, payer son logement et être seul. Les travailleuses sociales viennent au moins une fois par mois, au début un peu plus. Pour les bénévoles il n'y a pas de règle sur la fréquence. Moi je leur dis « tu m'appelles quand tu as besoin ». L'objectif c'est de les écouter, de leur permettre de dire ce qu'ils ont sur le cœur. Parfois les gens se confient, on est dans leur vie intime. Chez certains il y a un vrai besoin de parler, on sent qu'ils lâchent des choses, parfois ils ne les avaient jamais dites avant ».*

Pour certains locataires, cette relation de proximité avec les bénévoles perdure une fois qu'ils ont quitté le logement de l'association. L'accès à un logement durable se fait ainsi sans rupture des liens créés et les anciens locataires ont toujours une personne à contacter en cas de difficultés ou pour partager les nouvelles de leur famille. « *On garde des relations avec des anciens locataires, qui deviennent parfois des amis. Certains nous appellent régulièrement, nous donnent des nouvelles de leurs enfants, d'autres nous demandent comment devenir bénévoles à l'association... C'est important que le lien puisse durer. Même quand on obtient un Hlm la vie reste dure, certains ont connu des souffrances qui les marqueront pour toujours...* ».

Conclusion

La montée en puissance démographique du nombre de personnes vivant seules est une évolution sociétale que rien ne peut arrêter. À bien des égards elle reflète des phénomènes de long terme très positifs d'émancipation des individus. Émancipation des jeunes, qui ne sont plus obligés socialement de se marier dès la sortie de l'adolescence, et peuvent mener une vie plus autonome au cours de leur jeunesse. Émancipation des couples, qui peuvent se séparer plus facilement sans subir d'injonctions à la vie conjugale à tout prix. Émancipation enfin des personnes âgées dont l'espérance de vie et les conditions d'existence se sont grandement améliorées au cours des dernières décennies.

Ces nouveaux modes de vie en solo ne sont pas donc pas à observer avec des lunettes misérabilistes ou moralisantes, mais à appréhender en grande partie comme des moments largement partagés, parfois choisis ou parfois subis, souvent les deux à la fois, que les politiques du logement se doivent d'accompagner. Car la vie en solo constitue une nouvelle liberté qui se paie toutefois très cher sur le plan du risque de mal-logement. Vivre seul ou être isolé socialement ne constitue pas une nouvelle dimension du mal-logement en soi, mais une circonstance aggravante qui vient accentuer les difficultés face au logement et accroître la vulnérabilité de personnes qui disposent de revenus modestes.

Le tableau que nous venons de dresser dans ce chapitre de la question des personnes seules face au logement démontre toute l'importance de la prise en compte dans les politiques du logement et de l'habitat de cette problématique mal identifiée jusqu'à présent.

Quatre raisons majeures devront inciter l'État et les intercommunalités, à qui incombe la responsabilité des politiques de l'habitat, à intensifier leur attention vis-à-vis des publics d'« isolés » :

- **L'importance numérique de la mono-résidentialité** et le fait que les prospectives démographiques indiquent que le phénomène devrait encore se développer (en raison du vieillissement de la population, de la fréquence des séparations qui ne semblent pas devoir diminuer, du report de la constitution des couples et des familles chez les jeunes, du développement des flux migratoires qui comptent une majorité d'isolés, dans un premier temps tout au moins ...)
- **le caractère structurel de l'écart entre leurs besoins et les réponses existantes** tant en termes d'offre de logements disponibles qu'en termes de modalités d'accès et de maintien dans ces logements ;
- **le caractère aggravant de l'isolement lorsque les difficultés de logement apparaissent** qui rend complexe les réponses si elles ne sont pas prises en charge à temps ;
- **le sentiment de mal-être, d'abandon et de solitude que la mono-résidentialité peut générer** et qui peut aggraver l'exclusion des personnes et les conduire à perdre leur logement et/ou à le laisser se dégrader.

Néanmoins, **plusieurs obstacles devront être surmontés** pour permettre la prise en compte du logement des isolés. Le premier est **le caractère fragmenté de ce public**, qui relève de secteurs d'intervention très divers : des jeunes, des seniors, des personnes migrantes, des femmes victimes de violence, des personnes sans domicile, des personnes handicapées, etc., que l'on voit confrontés à des difficultés d'accès et de maintien dans le logement, à la possibilité de bénéficier de services à la personne et de structures dédiées (EHPAD, FJT, Pensions de famille...), qui pâtissent d'un habitat dégradé réclamant un soutien pour sa rénovation. Cette diversité appelle donc des politiques publiques très différentes.

Mais certains principes d'action se retrouvent fréquemment dans les exemples mis en avant au cours de ce chapitre. Il s'agit tout d'abord de prévoir des filets de secours rapides au moment des ruptures familiales : décohabitation, divorce, veuvage, autant de périodes à risque vis-à-vis du logement. Ensuite, les solutions de logement, notamment dans le cadre du Logement d'abord, doivent parfois s'accompagner de dispositifs permettant de lutter contre l'isolement, qu'il s'agisse d'accompagnement social ou de vie en commun dans le logement (pensions de famille) ou en-dehors (accueils de jour, tiers lieux...). Enfin, un principe commun d'intervention peut se résumer par les pratiques dites d' « aller-vers », en permettant au travail social de se projeter au-devant des personnes, les personnes isolées étant moins enclines à formuler spontanément des demandes d'aide. Cela suppose d'intégrer toute l'ingénierie et les moyens humains qui permettraient d'assurer une continuité dans le suivi des personnes, de la rupture qui a occasionné le décrochage vis-à-vis du logement jusqu'à la stabilisation d'une solution de logement. Cela peut signifier de devoir mobiliser des moyens d'accompagnement social dans les structures d'hébergement, mais aussi en amont et lors du relogement, afin de **maintenir ou de restaurer les liens avec l'environnement social et familial** tout comme avec les travailleurs sociaux ou les bénévoles extérieurs... Bref, ces pratiques consistent à faire du logement un amortisseur des inévitables ruptures familiales et conjugales que chaque individu

affronte au cours de sa vie, alors que l'inadaptation du parc et des politiques du logement tendent aujourd'hui plutôt à démultiplier les effets déstabilisateurs des accidents de la vie.

La prise en compte de toutes ces dimensions, dans leur diversité, pourrait décourager les acteurs. En effet comment adapter massivement le parc existant aux nouveaux besoins ? Comment prendre en charge toutes les personnes qui se sentent en proie à la solitude ? Les développements que nous avons consacrés aux pratiques mises en œuvre par les acteurs locaux et par les associations laissent entrevoir que **les initiatives, lorsqu'elles sont adossées à un droit commun outillé et responsable, peuvent créer un « écosystème » permettant d'améliorer les réponses** sur les territoires. Les exemples présentés dans ce chapitre démontrent l'utilité de procéder par objectifs et de construire pas à pas des interventions qui se complètent et font « système ». C'est semble-t-il avant tout un problème de cohérence politique et de méthode.

Les « bonnes pratiques » rendent compte de la manière dont certains acteurs du logement et de l'habitat se saisissent d'ores et déjà de la question du logement des isolés. Ces initiatives attestent d'une prise de conscience et de la façon dont la question « mûrit ». Mais **l'enjeu est désormais de dépasser le stade expérimental** de ces actions pour les inscrire dans des politiques locales de l'habitat de droit commun. Le mal-logement des personnes seules est en effet un symptôme de la crise du logement plus global qui affecte les territoires, qu'il s'agisse de la démesure des prix de l'immobilier dans les zones tendues ou de la mauvaise qualité de l'habitat et des carences des dispositifs d'aide au logement dans certaines « zones blanches » plus détendues.

Les solutions efficaces pour les personnes seules rejoignent dès lors nombre de politiques plus classiques qui seraient profitables à l'ensemble de la population. On peut citer par exemple l'encadrement des loyers dans les grandes agglomérations. Cette limitation des loyers abusifs profiterait à tous les locataires, mais en particulier aux ménages unipersonnels qui subissent des prix au m² exorbitants propres aux petites surfaces. De même, l'adaptation du parc social à la demande de petits ménages passe par des aides à la pierre et à la personne accrues afin de permettre aux bailleurs sociaux de répondre aux besoins de la population dans sa diversité, en pratiquant des loyers adaptés aux ressources des demandeurs et une politique sociale d'accompagnement plus ambitieuse. Enfin, pour ne pas abandonner à la rue les personnes seules au motif de donner la priorité aux familles, il est nécessaire de sortir des logiques de tri et de gestion de pénurie du secteur de l'accès au logement pour les personnes sans domicile. Tant que l'accès à l'hébergement et au logement sera si difficile pour tous, les personnes seules seront fatalement les dernières servies. Enfin, **la réinvention de la manière d'habiter, de partager les espaces, de redéfinir les limites entre espaces privatifs et espaces communs, constitue une réponse adaptée aux besoins des personnes seules mais aussi de la population toute entière.** Il s'agit, à travers diverses formes

d'habitat participatif, coopératif, groupé ou inclusif, de recréer des effets d'échelle en partageant des équipements, des jardins, des chambres d'amis, des buanderies, des salles de jeux, pour économiser le foncier, les m² de plus en plus rares et chers et en profiter pour imaginer des modes de vie qui conjuguent vivre ensemble et respect de l'intimité et des choix de vie de chacun.

Pour conclure, le dernier obstacle à surmonter consiste donc à **faire « entrer en politique » les personnes seules**. Non pas en tant que groupe social uniforme aux intérêts communs, ce qui n'aurait pas de sens, mais en tant que mode de vie temporaire ou pérenne entièrement légitime aux yeux des décideurs. Trop souvent en effet les personnes seules semblent des priorités de second rang en comparaison des familles, qui apparaissent parfois comme le ménage de référence, tous les autres ayant à s'y conformer peu ou prou. Ce chapitre, en donnant la parole aux personnes vivant seules, dans leur grande diversité, est donc **un appel à déstandardiser les politiques du logement**, pour que celles-ci s'adaptent aux modes de vie de moins en moins unifiés de la population, et non l'inverse, en prenant en compte leurs contraintes et aspirations.

Annexe : précisions méthodologiques sur la simulation de la solvabilité des ménages

Définition du profil des ménages et de leurs revenus

Sept profils d'adultes isolés ont été retenus, pour lesquels des revenus théoriques ont été établis, ces revenus intégrant les aides sociales légales (hors APL). Aux cinq profils d'adultes isolés sans enfants ont été ajoutés deux profils de parents célibataires avec un enfant, car ils partagent le même problème de devoir chercher un logement avec une seule source de revenus.

	Revenu mensuel	Détail des revenus
Famille monoparentale avec un enfant travaillant à temps plein au SMIC	1 436,64 €	- 1 171,34 € de salaire mensuel net (SMIC) - 150 € de prime d'activité ¹⁰¹ - 115,30 € d'ASF (allocation de soutien familial)
Famille monoparentale avec un enfant au RSA	1 058,58 €	- 943,28 € de RSA - 115,30 € d'ASF (allocation de soutien familial)
Personne âgée percevant une retraite équivalente à la retraite moyenne en France ¹⁰² et/ou actif isolé en emploi (équivalent 1,3 SMIC)	1 496,00 €	- 1 496,00 € de retraite ou de salaire
Personne seule au SMIC	1 321,34 €	- 1 171,34 € de salaire net mensuel (SMIC) - 150 € de prime d'activité ¹⁰³
Jeune en alternance ¹⁰⁴	927,90 €	- 927,90 € de salaire - Pour les simulations à la location, 100 € d'aides mobili-jeune en plus des APL ¹⁰⁵
Personne âgée au minimum vieillesse	860,20 €	- 860,20 € de minimum vieillesse
Personne seule au RSA	550,93 €	- 550,93 € de RSA

Remarque : Des aides supplémentaires peuvent être proposées aux ménages précarisés sur les territoires étudiés (c'est par exemple le cas des familles monoparentales à Paris qui peuvent prétendre à des aides au logement supplémentaires). Elles ne sont pas intégrées aux calculs ci-dessus, entre autres parce qu'il n'est pas garanti que les personnes connaissent toutes les aides auxquelles elles peuvent avoir droit.

¹⁰¹ Sous-estimé, et ne prenant pas en compte la revalorisation récente.

¹⁰² En 2017 : <https://www.bfmtv.com/economie/retraites-combien-sont-ils-et-combien-gagnent-ils-1707447.html>

¹⁰³ Ne tenant pas compte de la revalorisation récente.

¹⁰⁴ Ayant entre 21 et 25 ans, dans sa deuxième année d'alternance : touchant 69 % du SMIC, et n'ayant jamais eu de revenus fixes l'année précédente.

¹⁰⁵ Le montant de l'aide mobili-jeune peut varier (entre 10 € et 100 €). Le montant maximal a été appliqué.

Intégration des aides au logement

Pour les ménages pouvant prétendre à l'APL, une simulation du montant de l'APL a été effectuée pour prendre en compte dans l'accessibilité ou non des logements. Les aides variant notamment en fonction de la surface, de la ville et du type de logement, elles n'ont pas été intégrées aux revenus des ménages.

Pour la simulation d'accession à la propriété, nous établissons que les ménages accédants disposent sous forme d'épargne de 10 % de la valeur du bien qu'ils cherchent à acquérir et s'endettent sur 25 années.

Définition des besoins en logement et des prix des logements

	Besoin en logement (typologie)	Surface (hors Paris et Aubervilliers)	Surface (pour Paris et Aubervilliers)
Famille monoparentale	T2	42 m ²	37 m ²
Personnes seules	T1	27 m ²	22 m ²

Les besoins en logement ont été définis au minimum. Un T2 pour un parent avec un enfant correspond en effet à une situation de surpeuplement modéré.

Remarque : le calcul du prix du logement s'est fait par multiplication du prix du m² par la surface du logement. Pour prendre en compte la particularité des petites typologies, qui sont systématiquement plus chère que les grands logements, les prix du m² ont été obtenus par l'observation d'annonces publiées sur différents sites (seloger.com, meilleursagents.com). Pour l'accession à la propriété, les prix considérés sont en très large majorité les prix du marché de l'ancien, les prix du neuf sont encore supérieurs à ceux utilisés pour ces calculs.

Les prix des logements ont été définis selon les villes étudiées, et avec des sources différentes :

- Pour le prix du logement social, les plafonds de prix des zones auxquelles appartenaient les villes ont été appliqués.
- Pour le prix du logement locatif libre : « meilleursagents.com/prix-immobilier ».
- Pour le prix de l'accession dans le neuf : « journaldunet.com/patrimoine/prix-immobilier ».
- Pour le prix de l'accession dans l'ancien : « immobilier.notaire.fr ».

Choix des villes étudiées

Six communes représentatives de la gamme de prix observables pour le locatif et l'accession ont été sélectionnées parmi un panel de communes. Elles sont représentatives des prix pratiqués à l'échelle métropolitaine :

Prix au m ²		Clermont-Ferrand	Lille	Bordeaux	Toulouse	Paris	Aubervilliers
Location	PLAI	5,02 €	5,02 €	5,02 €	5,02 €	6,09 €	6,09 €
	PLUS	5,65 €	5,65 €	5,65 €	5,65 €	6,44 €	6,44 €
	PLS	8,48 €	8,48 €	8,48 €	8,48 €	13,34 €	13,34 €
	Loyer libre	9,9 €	13,5 €	13,2 €	11,6 €	27,9 €	17,0 €
Accession	Accession libre neuf	3 120 €	3 450 €	4 100 €	3 560 €	10 330 €	4 440 €
	Accession libre ancien	1 790 €	2 100 €	3 460 €	2 590 €	9 680 €	3 250 €

Pour la 25^e année consécutive, la Fondation Abbé Pierre dresse un état du mal-logement en France, alors que **le pays est secoué depuis des mois par des soubresauts sociaux** qui témoignent avec force des difficultés rencontrées par les personnes les plus défavorisées.

Ce rapport, qui analyse les politiques publiques déployées dans notre pays, rend compte de **l'insuffisante réponse aux enjeux soulevés par la pauvreté et le mal-logement** et, plus préoccupant encore, de **l'incapacité de la puissance publique** — État en tête — **à percevoir l'ampleur de la crise** qui touche les catégories les plus fragiles.

À l'approche des élections municipales, et sachant que le pouvoir des élus locaux en matière de logement est décisif, la Fondation consacre un chapitre aux leviers dont disposent les communes et les intercommunalités pour **changer la donne sur le terrain, au plus près des besoins des habitants**. Respect des droits des personnes sans abri, mise en œuvre du Logement d'abord, réforme des attributions Hlm, respect des objectifs de la loi SRU, résorption de l'habitat indigne et de la précarité énergétique... sur 15 sujets essentiels, **la Fondation Abbé Pierre met en évidence les moyens d'action dont disposent les élus locaux** pour faire reculer le mal-logement sur leurs territoires.

Cet ouvrage ne s'en tient pas aux aspects institutionnels, et consacre son chapitre principal aux **personnes seules face au mal-logement**. Il s'agit là d'un fait sociétal majeur, favorisé par les dynamiques démographiques en œuvre depuis plusieurs décennies. Mise en couple plus tardive, séparations conjugales accrues, vieillissement de personnes isolées après le décès du conjoint... tous ces phénomènes ont conduit à une nette montée en puissance de la proportion de ménages composés d'une seule personne (35 %). Cette évolution impose une adaptation significative du parc de logements, des politiques de l'habitat comme du modèle de protection sociale.

Car **habiter seul**, notamment dans les zones tendues, ce sont **des prix au mètre carré supérieurs** à la moyenne et la confrontation à **un marché souffrant d'une insuffisance** de (petits) logements disponibles. Habiter seul, c'est subir **un accès plus complexe aux aides sociales**, au parc social ou à l'hébergement d'urgence. Habiter seul, c'est **faire face à un isolement relationnel** qui accroît la vulnérabilité lorsque des imprévus surviennent, ou lorsqu'il faut accomplir des démarches pour faire valoir son droit au logement.

Après 25 ans d'expérience, la Fondation Abbé Pierre constate que **le mal-logement s'est enraciné dans un pays pourtant doté des moyens de le traiter**, payant l'inertie de pouvoirs publics qui mesurent mal la gravité de la situation et qui montrent une frilosité injustifiable au moment d'activer les leviers indispensables pour y mettre un terme.



Délégation générale

3-5, rue de Romainville - 75019 Paris

Téléphone: 01 55 56 37 00

Télécopie: 01 55 56 37 01

www.fondation-abbe-pierre.fr

